



Mauvaises intentions **2**

RECUEIL DE
TEXTES PUBLICS

JANVIER
2009

Outil « antiterroriste » – « Mouvement anarcho-autonome » – Luites & révoltes...



Introduction du dossier *Mauvaises intentions* n° 1, mai 2008

« Troubler gravement l'ordre public »

Inutile de nous étendre ici sur les raisons d'un regain de tension : révoltes plus ou moins diffuses, grèves spontanées, mouvements sociaux qui débordent le cadre légal imposé... et pas seulement en France.

Tout un chacun sent bien l'oppression quotidienne au travail, pour se nourrir, se loger. Aussi, maintenir le capitalisme nécessite pour ses gestionnaires d'exercer une pression de chaque instant sur ceux qu'ils exploitent : la Loi, le contrôle et la peur restent leurs meilleurs outils.

Séparer. Isoler. Catégoriser. « Diviser pour mieux régner » sera toujours l'une des pratiques les plus efficaces du pouvoir. Son instrument de propagande, la presse, mène régulièrement des campagnes ciblées : révoltes, débordements, fait-divers, passent successivement sous le feu des projecteurs, sous la hargne du procureur, et, soi-disant avec le consentement populaire, doivent finir derrière les barreaux.

Depuis quelques années, la figure du terroriste reprend du poil de la bête et, mondialement, cela fonctionne à merveille. En France, l'État place dans le « fourre-tout terroriste » tous ceux qui le menacent politiquement, que ce soit ceux qui souhaitent se substituer à lui (intégristes religieux, nationalistes...) ou ceux qui veulent l'abattre définitivement. L'irrationnel prend alors, dans l'imaginaire collectif, le dessus sur toute analyse politique.

Un vieil épouvantail est agité depuis les élections présidentielles de 2007 : les « autonomes ». Police et médias accolent l'étiquette « mouvance anarcho-autonome », réduisant ainsi à un réseau organisé tout un ensemble diffus d'idées et de pratiques libératrices. Assumer la critique de l'État et du Capital en paroles et en actes impose, de fait, une confrontation physique et matérielle avec ces derniers. Chose qui paraît impossible à la plupart des gens et qui, si elle existe, ne peut être que le fruit d'une manipulation de la police, d'une théorie du complot, de petits écervelés ou encore de pratiques d'extrême droite... Autant d'explications repoussoirs et annihilantes pour affirmer que la critique en actes ne serait pas à la portée du commun des mortels. Ce qui renforce le sentiment d'impuissance généralisé.

Rien d'étonnant à ce que l'État veuille fusionner ces deux peurs : peur du « terrorisme », peur des « anarchistes ». C'est à nouveau chose faite depuis quelques mois.

Si l'idée de constituer ce dossier de presse nous est chère, c'est qu'il s'agit de démonter, une bonne fois pour toute, ce mécanisme qui incarcère directement un petit nombre et qui souhaite museler le plus grand nombre. Nous avons voulu compiler quelques articles de la presse bourgeoise largement inspirée des dires de la police et de la justice, ainsi que de plus nombreux textes, analyses, affiches... en réponse à la peur terroriste.

Solidarité avec les camarades incarcérés !

Pas de peur qui tienne !

Rage et détermination !

Les principales sources utilisées pour la réalisation de ce dossier sont les sites d'« information alternative » sur Internet : A-Infos [[HTTP://WWW.AINFOS.CA/FR](http://www.ainfos.ca/fr)], Indymedia Paris [[HTTPS://PARIS.INDYMEDIA.ORG](https://paris.indymedia.org)], Indymedia Lille [[HTTP://LILLE.INDYMEDIA.ORG](http://lille.indymedia.org)], Indymedia Nantes [[HTTP://NANTES.INDYMEDIA.ORG](http://nantes.indymedia.org)], Indymedia Grenoble [[HTTP://GRENOBLE.INDYMEDIA.ORG](http://grenoble.indymedia.org)], Indymedia Toulouse [[HTTP://TOULOUSE.INDYMEDIA.ORG](http://toulouse.indymedia.org)], Indymedia Suisse [[HTTP://SWITZERLAND.INDYMEDIA.ORG](http://switzerland.indymedia.org)]. Ont également été utilisés les sites du périodique *Cette Semaine* [[HTTP://CETTESEMAINE.FREE.FR](http://cetteemaine.free.fr)], du Collectif RTO [[HTTP://WWW.COLLECTIF-RTO.ORG](http://www.collectif-rto.org)], du journal *l'Envolée* [[HTTP://LEJOURNALENVOLEE.FREE.FR](http://lejournalenvolee.free.fr)] et le site LEONDEMATTIS.NET...

Contact : **solidaritesincolpes@riseup.net** [pour des raisons techniques, solidaritesincolpes@gmail.com, l'adresse utilisée pour *Mauvaises Intentions* n° 1, ne sera plus utilisée]

Pour plus d'infos : **http://infokiosques.net/mauvaises_intentions**

Pour participer au soutien financier :

chèque à l'ordre du CICP à l'adresse *Mauvaises intentions*, 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris.

Recueil finalisé le 20 janvier 2009.

CETTE FOIS, CELA N'AURA ÉCHAPPÉ À PERSONNE.

LE 11 NOVEMBRE 2008, suite à des sabotages sur les lignes TGV, une opération de police à grand renfort médiatique est menée à Tarnac, Rouen et Paris. Elle aboutit à l'inculpation de 9 personnes dans le cadre d'une « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* », deux d'entre elles, Yildune et Julien, sont aujourd'hui en détention provisoire.

La mise en scène médiatique de ces arrestations active un ensemble de mots-clés : terrorisme, ultra-gauche, anarcho-autonome, sabotages, esthétique de la violence, mythe d'Action Directe, semi-clandestinité.

Des termes pas si nouveaux : celui d' « anarcho-autonome », fondé entre autres sur une participation à des luttes en dehors des partis et des syndicats, réapparaît lors des mouvements de contestation des présidentielles (manifestations sauvages, dégradations de permanences électorales, incendies de voitures...). Mais c'est bien à l'occasion des arrestations du mois de janvier 2008 que police et justice concrétisent cette figure d'une menace intérieure. Fichage « anarcho-autonome » à l'appui, Bruno, Ivan, Isa*, Farid*, Juan* (* surnoms) et Damien sont en l'espace de quelques mois tous les 6 mis en examen pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* » et, pour certains, « *transport et détention de produits incendiaires ou explosifs* », pour d'autres, « *tentative de destruction de biens* ».

Ivan, Bruno et Damien sont arrêtés alors qu'ils se rendent à une manif devant le centre de rétention de Vincennes avec des fumigènes artisanaux et des crève-pneus, qui deviennent pour la justice et les médias une « bombe à clous ». Ivan et Bruno sont placés en détention préventive et Damien sous contrôle judiciaire.

Quelques jours plus tard, Isa et Farid sont arrêtés lors d'un contrôle des douanes à Vierzon en possession de manuels expliquant des techniques de sabotage, du plan d'une prison pour mineurs et de chlorate. L'antiterrorisme se saisit de l'affaire. Les flics prétendent que l'ADN d'Isa correspondrait à une des 5 traces ADN présentes dans un sac contenant des bouteilles d'essence, retrouvé sous une dépanneuse de flics dans l'entre-deux-tours des présidentielles.

Rapidement, ces deux enquêtes sont jointes en un seul dossier, instruit par les mêmes juges antiterroristes.

La police ratisse alors dans l'entourage des personnes arrêtées et des personnes fichées « anarcho-autonomes » pour trouver qui se cache derrière les ADN manquants. Juan, le frère d'Isa, puis Damien (qui avait été arrêté avec Ivan et Bruno) sont mis en prison car leurs profils ADN correspondraient aussi à ceux de la dépanneuse.

Isa, Juan et Damien, qui nient leur participation à cette tentative de sabotage, sont toujours en détention préventive dans le cadre de cette procédure criminelle ; Ivan, Farid et Bruno ont été placés sous contrôle judiciaire (Bruno s'y est soustrait).

DANS CES AFFAIRES de janvier et de novembre, on assiste au même procédé judiciaire, qui construit en amont une théorie d'accusation, l'existence d'une « menace terroriste », et un profil de coupable, « l'anarcho-autonome », suffisamment maléable pour être adapté en fonction des besoins. À coups de spécialistes et de déclarations de ministres, on apprend que les « anarcho-autonomes » seraient des centaines, certains seraient potentiellement très dangereux. Voilà ce qui justifie cette répression préventive.

Pour ça, les plus grands alliés sont les médias, qui comme dans tant d'autres histoires vendent de la chair à faits divers, du sensationnel, et diffusent les infos de la police pour transformer des personnes inculpées en coupables évidents. En exploitant les histoires personnelles des inculpés (mode de vie, études, origine sociale...), ils éclipsent le sens des actes reprochés et les luttes dans lesquelles ils s'inscrivent. Ainsi, des sabotages, extraits de tout contexte, deviennent des actes de terrorisme.

Face aux propos tenus par l'État et les médias, le choix de porter publiquement notre propre discours sur des arrestations, n'est ni une évidence ni un automatisme. Parfois ce peut être inutile, voire absurde. Cependant, pour les affaires de janvier, nous avons choisi de parler nous-mêmes de ce qui nous touchait directement.

Dès les arrestations, il y a eu plusieurs communiqués et textes publiés sur des sites de « médias alternatifs » afin de donner des infos, de raconter le déroulement des procédures judiciaires... Et, malgré les difficultés, les camarades en prison ont aussi écrit des lettres publiques. Puis est venue l'idée d'une brochure comme une compilation de textes et d'analyses pour informer de ce qui se passait et de ce qu'on en pensait. Tout en se battant pour la libération des copains, nous avons refusé d'utiliser des moyens et des discours en contradiction avec ce pour quoi on lutte.

On a préféré partir de là où on était, s'organiser avec nos propres moyens, nos propres forces.

CE QU'ON A CHOISI DE DIRE, c'est que les actes dont sont accusés les camarades ont un sens, un contexte, qu'ils participent de révoltes. Et cela nous a paru d'autant plus évident que, dans ces affaires de janvier et de novembre, la justice elle-même donne une teneur politique aux affaires. Les inculpés sont accusés d'être des membres d'une supposée organisation terroriste, la « *mouvance anarcho-autonome francilienne* » (MAAF), dont le mot d'ordre serait la « *haine de l'État bourgeois et de ses appareils* ». C'est clairement le fait de vouloir s'en prendre au système capitaliste qui est aujourd'hui condamnable.

Faire une brochure, c'est tenter d'aller au-delà des aspects matériels liés à la répression (trouver de l'argent pour payer les mandats, préparer une défense juridique...) et ce, même si on sait bien que « l'antirépression » nous contraint pour un temps à la position « défensive », à aller sur un terrain qui nous est imposé, plus encore que d'habitude, et que des problèmes et des contradictions se posent alors. Cela est d'autant plus difficile qu'on est confronté à des situations de peur, de séparation et d'isolement qui sont souvent accrues lorsque la répression s'intensifie.

COMMENT PARLER DE CETTE RÉPRESSION qui nous touche dans nos façons de lutter, parce qu'elle vise des modes d'organisation et des pratiques dans lesquels nous nous reconnaissons ? Comment ne pas se considérer comme des martyrs ni comme des victimes ?

On peut tenter de faire d'une situation de répression un moment de lutte, sur lequel nous devrions être capables de trouver des prises. Choisir le discours que nous voulons porter, défendre des pratiques de lutte inscrites dans leur contexte social.

On a choisi de parler de ces arrestations, avec la certitude qu'elles s'inscrivent dans une réalité politique plus vaste, qu'elles sont liées à la question du système dans lequel on est, à son contrôle, à ses taules... Parce que d'une répression "spécifique" surgissent des questions plus larges qui touchent tout un chacun, l'aspect défensif de l'anti-répression doit s'allier à d'autres batailles. Quand plusieurs personnes se retrouvent en prison, accusées de l'incendie du centre de rétention de Vincennes, cela devrait logiquement entraîner une solidarité au moins de la part de tous ceux qui participent à la lutte contre les centres de rétention et aux côtés des sans-papiers. Il y a un enjeu, au sein même de cette lutte, à être solidaire des inculpés et à se battre pour leur libération.

Aussi, nous avons fait le choix de parler de la répression au sein des luttes, et non de la penser comme un moment séparé du reste. Et cela parce que la chaîne répressive poursuit toujours le même objectif : arrêter par la force et la violence des actes d'insoumission, qu'ils soient individuels ou collectifs. Parce qu'elle a notamment pour but que tout le monde marche droit, il faut répondre à l'offensive de la manière la plus large possible, et être solidaire non seulement des personnes inculpées, mais aussi des actes reprochés. Lorsque l'État s'attaque à un c'est l'affaire de tous.

Mais, et c'est toujours le même problème, comment parvenir à relier les luttes entre elles, sans se retrouver face à une opposition si globale et si abstraite qu'elle en devient paralysante, qu'on ne sait pas par quel bout commencer ? On est sans cesse tiraillé entre la volonté de prendre la critique du monde par un bout et la conviction que c'est un système entier et une logique globale qu'il faut attaquer.

Ce n'est pas une raison pour ne pas tenter le coup. Alors on est partis de ce qu'on vivait, de la volonté de réagir par rapport aux arrestations de camarades. On a parlé de ces arrestations dans des espaces de discussion qui nous sont proches, avec l'idée de les faire exister dans des assemblées de lutte, des lieux où on s'organise politiquement. Faire entendre des voix à la radio, distribuer des textes dans les manifestations, organiser des rassemblements, des concerts de soutien et des discussions, lancer des appels à la solidarité. Par ces biais-là, on souhaite réussir à aller au-delà de ces arrestations, gueuler contre les taules, contre le fichage qui nous enferme tous, assumer le sabotage de ce qui nous emmerde...

C'est pour cela que l'on n'a pas choisi la forme d'un comité de soutien pour les copains de janvier. Évidemment qu'on voulait les défendre et les arracher à la prison, mais il nous était impossible de nous centrer totalement sur eux en oubliant que les prisons sont pleines, et que personne n'a rien à y faire. Du coup, la forme comité de soutien à "Tartempion" nous semblait manquer de perspective, être trop étriquée, décalée avec ce qu'on voulait faire.

Parce que nous luttons contre toutes les prisons, nous avons gueulé « *liberté pour tous les prisonniers* » en même temps que « *liberté pour Tartempion* ». Évidemment, ce n'est pas pour autant que s'est développée une grande lutte contre toutes les prisons et le monde qui va avec, mais le cœur y était !

LA PREMIÈRE BROCHURE *MAUVAISES INTENTIONS* DE MAI 2008 montre bien les paradoxes dans lesquels on est pris. Relue aujourd'hui, elle nous paraît souffrir des conditions dans lesquelles elle a été faite. L'urgence des premières semaines, la qualification en juridiction antiterroriste (assez angoissante aux premiers abords), tout cela a surdéterminé cette brochure, qui nous semble manquer d'une analyse plus vaste de la situation, des pratiques. Nous avons voulu démonter la catégorie "anarcho-autonome" et ne pas envisager "l'antiterrorisme" comme une juridiction si exceptionnelle, mais comme un traitement judiciaire parmi tant d'autres, qui s'applique en fonction d'un "profil", et comme un des outils utilisés par l'État pour s'autoriser toujours plus de contrôle sur tous. Et si nous sommes restés un peu coincés dans ces catégories, c'est qu'il était nécessaire d'en parler pour tenter de les démonter.

Alors on a décidé de récidiver. Parce qu'on a peut-être aujourd'hui un peu plus de recul, parce que nous avons continué de réfléchir ensemble, et qu'entre-temps de nouveaux événements sont survenus.

Et aussi, pour que reste posée la question des personnes et des actes visés par la répression.

Pour ce qui est des actes reprochés à Isa, Juan et Damien : au-delà de la relative banalité des faits, à savoir la tentative ratée de brûler une bagnole de flics pendant les présidentielles, qui occasionne rarement une instruction antiterroriste de plusieurs mois, c'est bien l'engagement de ces personnes dans des luttes qui a déterminé la teneur de la répression.

Or, cet engagement est une grande part de ce que nous avons partagé avec eux et avec d'autres : la volonté commune d'enrayer la marche de ce système par la réflexion critique, la rencontre, la confrontation et le sabotage. Le sabotage, non pas comme un moment séparé du reste, mais comme une forme d'action parmi d'autres.

Le sabotage qui vient des condamnés à vie au travail à la chaîne a toujours été un moyen d'arracher quelques instants de liberté. Il permet concrètement — bien que provisoirement — de perturber, ralentir, casser les dispositifs qui nous contraignent. Parce que chaque caméra est un point faible de la vidéosurveillance, parce que la solidarité de quelques passagers peut rendre inefficaces les décisions de "reconduite à la frontière" des sans papiers, parce que tout chantier de prisons ou de centres de rétention a besoin de machines-outils en bon état de fonctionnement, parce qu'aucun patron ne peut tirer sa plus-value d'un piquet de grève...

Ce nous qui écrit, n'est pas un nous de groupe constitué ou homogène. Il fait référence à un nous de personnes proches des personnes incarcérées, à une proximité faite d'amitiés, et de luttes.

RETOUR SUR LES DIFFÉRENTES ARRESTATIONS ET PROCÉDURES

[chronologie janvier-décembre 2008]

19 JANVIER 2008

Bruno et Ivan sont arrêtés à Fontenay-sous-Bois (94) en possession de pétards, de crève-pneus et de fumigènes artisanaux. Les fumigènes artisanaux sont un mélange de chlorate de soude, de farine et de sucre ; ce mélange est inflammable mais, n'étant pas confiné, il ne peut exploser.

Alors qu'Ivan et Bruno sont contrôlés depuis plusieurs minutes, Damien passe par hasard devant eux. Les flics s'empresent de l'arrêter lui aussi.

S'ensuit pour tous les trois une garde à vue de 48 heures, au cours de laquelle ils ne déclarent rien, refusent de se faire prendre en photo et de donner leurs empreintes digitales et génétiques (ADN). Les flics leur prennent de force certains de leurs vêtements (type pulls) qui sont analysés probablement pour rechercher des traces d'explosifs (en vain), puis mis sous scellés.

Le fumigène est lui aussi analysé par la police scientifique, qui rend un premier rapport d'expertise. Elle « oublie » de mentionner la présence de farine et prétend qu'il s'agit d'un mélange explosif contenant uniquement du chlorate de soude et du sucre, et que ce mélange, utilisé avec les clous, peut servir à la fabrication d'une bombe à clous. Cette interprétation tendancieuse donnera lieu à un aller-retour entre qualification criminelle et correctionnelle.

Une perquisition a lieu au domicile de Damien et Ivan. Sont alors mis sous scellés des ordinateurs, des appareils photo et des tracts, affiches, brochures... La brigade antiterroriste se déplace sur les lieux, mais décide de ne pas se saisir de cette affaire.

21 JANVIER

Bruno, Ivan et Damien sont mis en examen pour « transport et détention de substances incendiaires et/ou explosives en vue de commettre des atteintes aux biens et/ou aux personnes, association de malfaiteurs et refus de se soumettre aux photographies, aux prises d'empreintes digitales et génétiques (ADN) ».

Ils sont interrogés par Ludovic André, juge d'instruction à Créteil (94). Bruno, Damien et Ivan ne passent pas en comparution immédiate. Il n'y a pas de procès sur le moment. Un juge d'instruction est nommé pour poursuivre l'enquête. Les personnes accusées sont « mises en examen » en attente d'un procès.

Devant le juge, Bruno et Ivan déclarent qu'ils se rendaient à la manifestation devant le centre de rétention de Vincennes (94) et qu'ils avaient des fumigènes pour se rendre visibles auprès des sans-papiers enfermés, et des clous tordus pour crever les pneus de véhicules.

Damien déclare qu'il n'était au courant de rien, qu'il s'est trouvé par hasard non loin d'Ivan et Bruno au moment où ils se sont fait arrêter. Damien est placé sous contrôle judiciaire.

Bruno et Ivan sont placés sous mandat de dépôt correctionnel (qui est de 4 mois renouvelables). Ils sont mis en détention préventive à Fresnes (94) et à Villepinte (93) ; chacun d'entre eux est alors en cellule avec un codétenu.

23 JANVIER

Isa* et Farid* (* surnoms) sont arrêtés par les douanes au péage de Vierzou (18). Les douaniers contrôlent leur identité et constatent que Farid est fiché. Ils fouillent alors la voiture et trouvent dans un sac un peu moins de 2 kg de chlorate de soude, des plans originaux de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) de Porcheville (78) et un CD avec des fichiers de ces plans portant la mention « *Nous encourageons la diffusion de ces plans afin de soutenir et de documenter toute critique, toutes luttes s'attaquant au système carcéral* », du chlorate de potassium et deux ouvrages. L'un, en italien, nommé *A chacun le sien, 1000 moyens pour saboter ce monde* qui décrit différentes techniques de sabotage. L'autre livre, en anglais, est intitulé *Manuel de munitions improvisées*.

Isa et Farid sont immédiatement pris en charge par les services antiterroristes et subissent une garde à vue de quatre jours à la Division nationale antiterroriste (DNAT) à Levallois-Perret (92), au cours de laquelle ils n'ont pu voir leurs avocats qu'après 72 heures.

Trois perquisitions ont lieu. Une dans chacun de leurs appartements parisiens. Chez Isa, sont mis sous scellés un drap et un document administratif. Chez Farid, les flics prennent un ordinateur, des pétards, des tracts (notamment contre l'enfermement des mineurs et l'expulsion des sans-papiers), des affiches anarchistes grecques, des livres et des brochures sur la lutte anticarcérale en Europe ainsi qu'un tampon de la CAF de Seine-Saint-Denis.

La troisième perquisition, étalée sur deux jours, a lieu à quelques centaines de kilo-

mètres de Paris dans une maison dont Isa est copropriétaire. Les flics emportent un numéro de *L'Envolée* (journal anticarcéral), des pétards et feux d'artifice, ainsi que des draps, des verres, des brosses à dents et des objets du quotidien dans le but d'effectuer des prélèvements d'empreintes digitales et d'ADN. La maison est mise sous scellés, elle l'est encore aujourd'hui.

Au cours de leur garde à vue, après plusieurs refus, Isa et Farid finissent par accepter le prélèvement ADN. Selon les flics, le profil ADN d'Isa correspondrait à un cheveu retrouvé sur un dispositif incendiaire qui n'a pas pris feu. Composé de plusieurs bouteilles d'essence et d'allume-feux, il a été découvert le 2 mai 2007 sous une dépanneuse de police garée devant le commissariat du XVIII^e arrondissement de Paris. En plus de cette trace d'ADN féminin, 4 autres masculins auraient été retrouvés sur cet engin incendiaire.

27 JANVIER

Isa et Farid sont entendus par la juge d'instruction antiterroriste Marie-Antoinette Houyvet. Très rapidement, Edmond Brunaud, un autre juge antiterroriste, travaille avec elle sur cette affaire. Ces deux juges interrogeront les « mis en examen » et enverront des commissions rogatoires qui permettront aux flics de réaliser des perquisitions, des convocations, des arrestations et de multiples surveillances.

Isa et Farid sont accusés de « transport et détention de substances incendiaires et/ou explosives en vue de commettre des atteintes aux biens et/ou aux personnes et participation présumée à une association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme, en l'occurrence pour avoir participé aux activités de la « mouvance anarcho-autonome francilienne » (MAAF), ces faits s'inscrivant dans le cadre d'actions concertées et violentes visant à déstabiliser les structures de l'État français. » Du fait de l'histoire de la dépanneuse, Isa est aussi inculpée pour « tentative de destruction de biens par l'effet d'une substance incendiaire ou explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes ».

Farid déclare qu'il ne savait pas ce qu'il y avait dans le sac. Isa déclare qu'il s'agit bien de son sac et confirme que Farid ne savait pas ce qu'il y avait dans ce sac. Le chlorate de soude lui appartient, il lui sert à faire des fumigènes. Les plans de prison et les livres ne sont pas à elle. Elle les a trouvés dans son appartement, qui est un lieu de

passage pour beaucoup de personnes, et voulait s'en débarrasser. Quant à l'affaire de la dépanneuse, Isa nie toute participation à cette tentative d'incendie.

Isa et Farid sont tous les deux placés en détention préventive à Fleury-Mérogis (91). Farid est sous mandat de dépôt correctionnel (c'est-à-dire par périodes renouvelables de 4 mois) et Isa sous mandat de dépôt criminel (périodes d'un an).

Isa et Farid sont chacun seuls en cellule et peuvent rencontrer les autres détenus en promenade et pendant les activités (quand ils en ont). Ils sont classés « Détenus particulièrement surveillés » (DPS), ce qui leur vaut notamment un attirail sécuritaire spectaculaire pour tout déplacement. Des proches et toute personne voulant rendre visite à Isa et Farid sont convoqués chez les flics de la Section antiterroriste (SAT), au Quai des Orfèvres à Paris. C'est le groupe dirigé par Ménara qui s'occupe des interrogatoires.

15 FÉVRIER

Isa et Farid passent devant la chambre de l'instruction car ils contestent leur mise en détention préventive. Leurs demandes de mise en liberté sont refusées. ➤ Voir page 7, l'encart sur les demandes de mise en liberté

24 FÉVRIER

Farid est tabassé par des détenus auxquels des matons ont fait croire qu'il était d'extrême droite. Après un passage à l'hôpital, il est transféré dans un autre bâtiment de Fleury-Mérogis.

MARS

Bruno refuse de réintégrer sa cellule, puisqu'il demande depuis un certain temps à y être seul. Il est placé au quartier disciplinaire (le QD, ou le mitard, sorte de prison dans la prison) à plusieurs reprises pour la même raison et une durée totale de près d'un mois.

Il n'obtiendra jamais de cellule seul en régime normal à Fresnes : il sera finalement placé au quartier d'isolement (QI) de Fresnes. Les QI (anciens QHS, quartier de haute sécurité) sont des quartiers destinés aux détenus estimés les plus « dangereux ». Ces derniers sont isolés : toujours seuls en cellule comme en promenade, ils ne peuvent bénéficier que des activités spécifiques au QI.

DÉBUT AVRIL

La juge d'instruction antiterroriste Marie-Antoinette Houyvet demande au juge Ludovic André (juge d'instruction à Créteil) de se dessaisir de l'affaire d'Ivan, Bruno et Damien à son profit. Autrement dit, elle demande à ce que les affaires d'Isa et Farid, et d'Ivan, Bruno et Damien, soient liées et constituent un seul et même dossier. Elle étaye ce rapprochement

en invoquant une « connexité » entre ces deux affaires : tous les mis en examen appartiendraient à la même « mouvance anarcho-autonome francilienne » et certains se connaîtraient.

DÉBUT AVRIL

Ivan et Bruno déposent une demande de mise en liberté. Le juge d'instruction et le juge de la détention et des libertés (JLD) rejettent cette demande. Ivan et Bruno font appel de cette décision.

3 AVRIL

Isa est transférée à Lille-Séquedin (59), une des prisons les plus récentes, ultrasécuritaire et souvent utilisée pour les transferts punitifs. L'explication donnée est qu'elle a envoyé des dessins de la prison, ce qui a été interprété comme un projet d'évasion. Pendant des mois, Isa ne cessera de demander à regagner la région parisienne..

17 AVRIL

Farid est transféré à la prison de Meaux-Chauconin (77) pour soi-disant « mesure de sécurité », mais le motif réel invoqué par la justice est la proximité avec les prisonniers politiques basques.

17 AVRIL

Le juge André se dessaisit du dossier au profit de la juge Houyvet. Les deux affaires relèvent désormais toutes les deux du domaine antiterroriste, et sont donc instruites à Paris.

Les chefs d'accusation sont requalifiés pour Damien, Ivan et Bruno : la juge y ajoute « en relation avec une entreprise terroriste, en l'espèce la Mouvance Anarcho-Autonome Francilienne ». ➤ Voir page 46, l'encart sur la MAAF.

Concrètement, à partir de cette date, toute nouvelle personne voulant obtenir un parloir avec Ivan ou Bruno est convoquée préalablement au quai des Orfèvres. Certains des parents d'Ivan, Bruno et Damien y seront aussi interrogés pendant plusieurs heures.

21 AVRIL

Parution de la « Lettre d'Ivan et Bruno » (voir *Mauvaises Intentions* n° 1) depuis les prisons de Fresnes et Villepinte.

Bruno passe en appel devant la chambre de l'instruction. Sa demande de mise en liberté est rejetée.

28 AVRIL

Ivan passe devant la chambre de l'instruction. Sa demande de mise en liberté est elle aussi rejetée.

MAI

Parution de la *Lettre d'Isa et Farid*, depuis les prisons de Lille-Séquedin et de Meaux-Chauconin. ➤ Voir page 10

21 MAI

Juan* est arrêté en pleine rue par les flics de l'antiterrorisme. (Il avait, quelques mois auparavant, demandé un parloir pour aller voir sa sœur, Isa. Il avait alors été convoqué et ne s'était pas présenté). Les flics le placent immédiatement en garde à vue au quai des Orfèvres et lui disent qu'ils veulent avoir son ADN pour savoir s'il « match » (« correspond ») avec l'un des ADN retrouvés sur l'engin incendiaire de mai 2007. Juan ne déclare rien et refuse photos, prises d'empreintes digitales et génétiques. Mais on lui prend de force son caleçon pour y prélever de l'ADN. Les flics perquisitionnent son domicile et embarquent quelques documents personnels en plus des objets qu'ils avaient déjà saisis sur lui (clé usb, listes téléphoniques, tracts...). Après 48 heures, Juan est finalement relâché, son profil ADN ne correspondrait pas.

FIN MAI

Contre l'avis du juge d'instruction, le JLD décide de ne pas renouveler le mandat de dépôt de Farid. Le parquet (ou procureur, représentant de l'État) ayant fait appel de cette décision, Farid passe devant la chambre de l'instruction qui décide elle aussi de le remettre en liberté provisoire.

Farid est alors libéré sous contrôle judiciaire. Il doit travailler, habiter à son domicile parisien, prévenir la juge s'il veut sortir d'Île-de-France, pointer une fois par semaine chez les flics à côté du dépôt à Cité dans le palais de justice, et tous les mois à l'Association d'aide pénale (AAP). Il ne peut ni voir ni entrer en communication avec les autres mis en examen dans la même affaire. Il contestera cette dernière obligation et aura finalement le droit d'écrire à Isa.

FIN MAI

Transfert de Bruno à la prison de Mulhouse (68).

6 JUIN

Ivan et Bruno passent devant la chambre de l'instruction car ils contestent le renouvellement pour 4 mois de préventive décidé quelques jours auparavant par le juge d'instruction et le JLD. La chambre de l'instruction décide de les remettre en liberté provisoire.

Tous les deux sont placés sous contrôle judiciaire : Ivan en Normandie, Bruno près de Belfort (90). Ils ont obligation de travailler, autorisation de se déplacer dans un ou deux départements uniquement pour travailler ou chercher du travail, interdiction de voir les autres mis en examen dans la même affaire, obligation de pointer une fois par semaine chez les flics et de se rendre deux fois par mois au Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

17 JUIN

Parution de la lettre de Farid, *Vues du délire antiterroriste*. ➔ Voir page 11

20 JUIN

De nouveau, Juan est arrêté au domicile de ses parents. Il est directement conduit devant le juge antiterroriste Brunaud, qui demande sa mise en détention et l'accuse d'« association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste et de tentative de destruction de biens par l'effet d'une substance incendiaire ou explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes ». Lors de sa dernière garde à vue, les flics auraient aussi prélevé de l'ADN sur un gobelet. Or il semblerait que, cette fois-ci, ce profil ADN correspondrait à l'une des traces ADN relevées sur l'engin incendiaire de la voiture de flics. Juan nie ce dont il est accusé. Il est incarcéré à Fresnes sous mandat de dépôt criminel.

3 JUILLET

Isa et Juan sont transférés à la prison de Rouen (76).

Pour Isa, l'idée de la juge serait de la rapprocher de Paris — ce qu'elle accepte, Rouen étant plus proche que Lille. On lui promet alors que ce transfert est temporaire, en attente d'une place dans la région parisienne, où elle serait transférée en septembre.

Mais, pour Juan, le motif invoqué est le rapprochement familial ! Alors que ce transfert ne fait que l'éloigner de ses parents et de ses proches qui habitent à Paris.

6 JUILLET

Parution de la lettre de Bruno, *Pourquoi je me suis fait la malle*. ➔ Voir page 12. Bruno se soustrait à son contrôle judiciaire.

11 JUILLET

Suite au tabassage par les matons d'une détenue à la prison de Rouen, un mouvement collectif s'organise. Les prisonnières refusent notamment pendant quelques minutes de regagner leurs cellules. Une quinzaine d'entre elles passent en commission de discipline. Quatre filles prennent cher : celle qui s'est fait battre est transférée à Lille-Séquedin, une fille est transférée ailleurs, une autre prend 6 jours de mitard, et Isa prend 10 jours (elle est accusée d'être la meneuse de ce mouvement). ➔ Voir page 17, le *Récit d'un mouvement à la maison d'arrêt des femmes de Rouen*, par Isa.

22 JUILLET

La juge d'instruction décide de modifier le contrôle judiciaire de Farid, y ajoutant l'interdiction de rendre visite à tout détenu (avant son incarcération, Farid rendait régulièrement visite à Pascal Brozzoni, un prisonnier accusé de braquages et d'incendie

Demandes de mise en liberté en période d'instruction : quelques éléments juridiques pour essayer de s'en sortir

Lorsqu'il y a instruction (c'est-à-dire enquête en cours), différentes instances juridiques décident des incarcérations. Après avoir entendu le mis en examen au sujet de l'affaire dont il est accusé, le juge d'instruction l'interroge sur sa situation (domicile, travail...) et demande, ou non, son incarcération. Le juge d'instruction peut décider seul de la libération, mais, s'il demande l'incarcération, il a besoin de l'aval d'un juge des libertés et de la détention (JLD) qui valide, ou non, sa décision. À de rares exceptions près, le JLD suit l'avis du juge d'instruction.

Donc, après être passé devant un juge d'instruction qui demande l'emprisonnement, le mis en examen est entendu par le JLD. Il peut choisir d'être entendu tout de suite, ou de faire reporter cette audience. Il doit exprimer son choix au tout début de l'audience devant le JLD. L'avantage de différer cette audience est que cela permet parfois de prendre le temps de trouver un avocat et de réunir des garanties de représentation (certificat d'hébergement, contrat de travail...) ; ce qui peut peut-être permettre d'éviter la détention préventive. Cependant, durant le laps de temps du report (qui est de quelques jours), le mis en examen est obligatoirement incarcéré.

Au final, lors de l'audience, le JLD décide de libérer ou d'emprisonner la personne. C'est sa décision qui sera effective.

Après cette décision, il est toujours possible de faire appel, tant pour le procureur (ou parquet, c'est-à-dire le représentant de l'État) qui souhaite que le mis en examen soit gardé emprisonné, que pour le mis en examen, qui demande ainsi à être libéré [voir "RÉFÉRÉ DÉTENTION" plus bas].

Le mis en examen peut donc, dès qu'il est emprisonné, contester sa mise en détention préventive. Il faut le faire le plus rapidement possible car le délai d'appel est de 10 jours. Le détenu peut demander à son avocat de déposer ce recours, ou le faire de lui-même auprès du greffe de la prison (et ce, qu'il ait, ou non, un avocat).

Si ce recours est déposé, c'est la chambre de l'instruction (équivalent d'une cour d'appel) qui peut confirmer ou infirmer la décision précédente (incarcérer ou libérer). Cette audience a lieu quelques jours ou semaines après que le recours ait été déposé. Pour être présent à l'audience, le mis en examen doit préciser dans le recours de contestation de la mise en détention qu'il veut y assister. Le jour où il est conduit devant la chambre de l'instruction, le mis en examen peut au tout début de l'audience demander à ce que cette dernière soit publique, mais le juge peut le refuser, et c'est ce qu'il fait la plupart du temps. Ces audiences ont presque toujours lieu à huis clos.

Le détenu peut déposer des demandes de mises en liberté autant qu'il le souhaite : rien n'interdit de le faire tous les jours. C'est d'ailleurs pour certains une stratégie de harcèlement. D'autres préfèrent n'en déposer que quelques-unes à des moments « stratégiques ». Le détenu peut effectuer cette demande soit à l'aide d'un avocat, soit seul (en se rendant auprès du greffe de la prison). Concrètement, il s'agit d'un dossier qui est envoyé au juge d'instruction puis transmis au JLD. Ce dossier explique les raisons pour lesquelles le détenu demande à être libéré, et peut aussi contenir des garanties de représentation (domicile, travail...). Ce dossier transite dans les deux bureaux ; il n'y a pas d'audience.

À partir du moment où le dossier est envoyé, le juge d'instruction et le JLD ont quelques jours pour statuer. Dès que le mis en examen sait que ces deux juges décident de le garder emprisonné, il peut faire appel. Le délai pour faire appel n'est que de dix jours, il faut donc aller au plus vite. Si le détenu fait appel, une audience aura lieu devant la chambre de l'instruction, dans les mêmes conditions que décrit précédemment (c'est-à-dire comme lorsque l'on conteste dès le début sa mise en détention).

Un peu avant la fin du mandat de dépôt (période de 4 mois en correctionnelle et d'un an en criminelle), la juge d'instruction et le JLD décident s'ils gardent la personne incarcérée (donc s'ils renouvellent le mandat de dépôt) ou s'ils la libèrent. Il est possible de faire appel de cette décision et de passer alors devant la chambre de l'instruction. C'est alors la même procédure que lorsque l'on conteste son incarcération.

Référé détention

Il existe aussi une procédure dite "référé détention" ou "référé liberté" qui remet immédiatement en jeu la décision que prend le JLD. Elle s'effectue en référé, c'est-à-dire en urgence : cette décision est prise en 3-4 jours. Ce référé peut être demandé soit par le mis en examen (qui demande à être libéré) soit par le parquet (qui demande à ce que la personne reste incarcérée). Pendant la durée de ce recours, le mis en examen reste dans tous les cas incarcéré. La décision est prise par le président des chambres de l'instruction et vaudra jusqu'au passage du mis en examen devant la chambre de l'instruction, c'est donc une sorte de décision provisoire.

Sauf dans des cas très exceptionnels, le mis en examen incarcéré n'a aucun intérêt à demander cette procédure en urgence. Le plus probable est en effet que le président de la chambre d'instruction décide de son maintien en détention car il ne regarde que très rapidement son dossier (vu qu'il doit statuer très vite). Or, dans ce cas, il y a très peu de chances que, quelques jours après, la chambre de l'instruction demande la libération du mis en examen : il est très rare que la chambre de l'instruction aille à l'encontre de l'avis du président des chambres de l'instruction.

En revanche, cette procédure de "référé détention" semble être souvent utilisée par le parquet. Elle lui permet de s'opposer à la demande de mise en liberté du JLD et d'obtenir la plupart du temps le maintien en détention du mis en examen.

d'un atelier pendant la mutinerie de la centrale de Clairvaux en 2003). Farid dépose un recours pour contester cette décision.

29 JUILLET

G. est arrêté en pleine rue par les flics de l'antiterrorisme. Il est immédiatement placé en garde à vue et les flics lui expliquent qu'ils veulent son profil ADN pour savoir s'il correspond à l'un de ceux de la dépanneuse de police (et ce, au motif que G. a subi, par le passé, 2 garde à vues avec Juan). G. ne déclare rien et refuse photos, prises d'empreintes digitales et ADN. Les flics lui ouvrent la bouche de force pour lui prendre un peu de salive.

Ils perquisitionnent un appartement ; ils embarquent des tracts, brochures (par exemple, *Refuser le fichage ADN, Pourquoi nous haïssons la police, Quand la BNP collabore, Fêtons la destruction du CRA Vincennes...*). Les menaçant de ne pas relâcher G., les flics convoquent au Quai des Orfèvres les trois personnes présentes lors de la perquisition ; elles s'y rendent.

G. est finalement relâché au bout de 48 heures, son profil ADN ne correspondrait pas à ceux de la dépanneuse.

31 JUILLET

Juan, qui demande à y être seul, refuse de retourner en cellule. Il est placé au mitard pour 7 jours, durant lesquels on l'empêchera de dormir. À l'issue de ces 7 jours, on lui propose soit le quartier d'isolement, soit de regagner une cellule, où ils ne seront plus trois comme avant, mais deux. Ce qu'il accepte.

9 AOÛT

Parution de la *Lettre d'Isa depuis la prison de Lille-Séquedin* (mai 2008). ➔ **Voir page 13**

14 AOÛT

Isa dépose une demande de mise en liberté. Damien se rend à une convocation devant la juge Houyvet. Celle-ci a demandé au mois de mai que soient effectués des prélèvements ADN sur ses vêtements mis sous scellés lors de sa garde à vue du mois de janvier. Une trace ADN prélevée correspondrait à l'un des ADN de la dépanneuse.

La juge lui ajoute alors un chef d'accusation : « *tentative de destruction de biens par l'effet d'une substance incendiaire ou explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes* ». Au passage, la juge cherche de nouveau à obtenir l'ADN de Damien, ce qu'il refuse, expliquant son opposition au fichage. La juge demande son incarcération. Damien nie tout ce dont il est accusé. Il est emprisonné à Villepinte sous mandat de dépôt criminel.

15 AOÛT

Parution de la lettre de Damien, en prison à Villepinte. ➔ **Voir page 15**

27 AOÛT

Damien ayant contesté sa mise en détention, son dossier passe devant la chambre de l'instruction, qui refuse de le libérer.

SEPTEMBRE

Damien passe au prétoire, sorte de tribunal dans la prison. Il est condamné à 100 euros d'amende et à 30 jours de mitard avec sursis pour être allé chercher lors d'un match de foot un ballon un peu plus loin que ce qui est autorisé !

5 SEPTEMBRE

Nouveau refus de remise en liberté d'Isa par la chambre de l'instruction. Farid fait un recours devant la chambre de l'instruction pour tenter d'avoir le droit à des parloirs. La chambre de l'instruction, contre la décision de la juge d'instruction, n'interdit à Farid que de rendre visite à Pascal Brozzoni.

22 SEPTEMBRE

Ivan et Farid sont convoqués chez la juge Houyvet qui dit alors envisager de les emprisonner. Elle les accuse de violation flagrante de leur contrôle judiciaire, s'appuyant sur une photo des RG les montrant ensemble, alors que leur contrôle judiciaire leur interdisait de se voir. Elle décide finalement de renforcer leur contrôle judiciaire : en plus de ce qu'ils subissaient déjà, elle les assigne à résidence à Paris de 21 h à 6 h et leur interdit de sortir de la région parisienne. Farid se retrouve en plus interdit de communiquer par lettre et coups de téléphone avec Pascal Brozzoni (les parloirs lui ayant déjà été interdits).

OCTOBRE

Répondant à la demande de rapprochement familial à Paris d'Isa et Juan, la juge d'instruction propose différents transferts. Pour Isa, c'est Rennes ! Et pour Juan, c'est Quimper, Avignon, d'autres villes à plusieurs centaines de kilomètres de Paris et... Saint-Pierre-et-Miquelon !!!

Évidemment, Juan et Isa refusent ces propositions et demandent, à nouveau, leur transfert en région parisienne.

OCTOBRE

Parution de la *Lettre de Juan depuis la prison de Rouen* (octobre 2008). ➔ **Voir page 16**

NOVEMBRE

Un maton refuse de faire sortir Juan en promenade sous prétexte qu'il n'était pas "prêt" à temps. Juan conteste et est condamné à 15 jours de mitard avec sursis pour "tapage".

13 NOVEMBRE

Isa est transférée à Versailles (78)

11 NOVEMBRE ET JOURS SUIVANTS...

Arrestations à Tarnac, Rouen, Nancy et Paris. 10 gardés à vue pendant les 96 heures antiterroristes. 5 seront mis en détention. 2 le sont toujours : Julien et Yildune.

DÉBUT DÉCEMBRE

Juan est condamné à 3 parloirs avec hygiaphone (séparation vitrée) pour avoir été surpris à la sortie d'un parloir en possession de quelques petits mots !

18 DÉCEMBRE

Un mois après sa soeur, Juan est transféré en région parisienne, à Bois d'Arcy (78).

23 DÉCEMBRE

La chambre d'instruction refuse à nouveau de libérer Isa.

23 DÉCEMBRE

Après une semaine au quartier des arrivants, Juan est placé dans une cellule où il y a déjà deux prisonniers. Il refuse et est immédiatement placé au mitard. Il y passera 6 jours.

15 JANVIER 2009

Le JLD a décidé de renouveler le mandat de dépôt d'Isa et donc de la maintenir en prison.

Bientôt Isa repassera devant la chambre de l'instruction pour l'appel de la décision de son maintien en détention pour 6 mois supplémentaires, après déjà 1 an de prison préventive ! À suivre...

Deux ADN masculins ne seraient à ce jour pas encore identifiés.

Il n'y a aucune date de procès pour toutes ces histoires. Ces différentes enquêtes sont toujours en cours.



LETTRES DE L'INTÉRIEUR

- *Antiterrorisme : lettre d'Isa et Farid, les 2 de Vierzon*, 5 juin 2008, Indymedia Paris.
- *Vues du délire antiterroriste, par Farid*, 17 juin 2008, Indymedia Nantes.
- *Pourquoi je me suis fait la malle – Lettre ouverte n°1 de Bruno*, 6 juillet 2008, Indymedia Nantes.
- *Lettre d'Isa depuis la prison de Lille-Séquedin (mai 2008)*, 9 août 2008, Indymedia Nantes.
- *Lettre de Damien en prison à Villepinte*, 15 août 2008, Indymedia Nantes.
- *Lettre de Juan depuis la prison de Rouen (octobre 2008)*, 16 novembre 2008, Indymedia Toulouse.
- *Récit d'un mouvement à la maison d'arrêt des femmes de Rouen (juillet 2008), par Isa*,
22 décembre 2008, Indymedia Grenoble.

Antiterrorisme : lettre d'Isa et Farid, les 2 de Vierzon

5 JUIN, INDYMEDIA PARIS

« Plus faible sera l'opposition, plus étroit sera le despotisme » Orwell, 1984

Tout est parti très vite. Nous étions deux lorsque notre véhicule a été contrôlé par les douanes à Vierzon. La fouille a abouti à trouver dans un sac des manuels de sabotage et de fabrication d'explosifs, le plan de nouveaux établissements pénitentiaires pour mineurs, disponible sur internet, et une petite quantité de chlorate de sodium. Sans doute la réunion de ces éléments donnait au contenu un sens particulièrement subversif... D'autant que Farid était fiché par la police politique pour son militantisme anticarcéral et son combat auprès des sans-papiers et des mal-logés. Quant à Isa, elle n'était connue d'aucun service de police.

Immédiatement, la sous-direction antiterroriste de Paris s'est saisie de l'affaire. Les perquisitions n'ont en réalité rien donné si ce n'est qu'elles ont permis de mettre sous scellé des pétards, des tracts et des revues engagés, censés corroborer l'idée d'un projet terroriste. Ce que nous réfutons catégoriquement.

Peut-on dès lors accuser quelqu'un d'un crime qu'il n'a pas commis et qui n'a pas été commis, sur des simples suspicions reposant sur des documents qui ne prouvent rien en soi ? En réalité, c'est la dimension politique qui a conduit à la lecture d'une telle menace. Cela signifierait que la lutte, la révolte, est un crime dont tout manifestant en colère, dont tout homme libre et engagé est coupable...?

Nous avons été placés sous un régime de garde à vue de 96 heures, avec la possibilité de rencontrer un avocat à l'issue seulement des 72 heures. Nos ADN ont été pris de force et celui d'Isa aurait été retrouvé le printemps dernier sur un "dispositif incendiaire" retrouvé devant le commissariat du 18^{ème} arrondissement de Paris. Jusqu'à présent, l'enquête ramait. Isa a nié toute relation avec cette affaire. Par ailleurs, l'ADN est un outil fortement controversé : dans ce genre d'affaire, il est toujours utilisé pour accuser la personne mise en examen, et la pseudo-objectivité scientifique vient clore tout débat.

Tous deux n'appartenons à aucun groupe politique mais faisons partie de ces gens que vous avez sans doute croisé lors de manifestations, de rassemblements, de réunions publiques, de concerts de soutien, de projections de films, supports à débats... ; présents dans la lutte sociale et liés par le mouvement collectif.

Peut-être avez-vous entendu parler dans la presse des « *anarcho-autonomes* ». Lorsque le grondement et la rage de la rue s'expriment avec de plus en plus de détermination, l'État a besoin de dire, pour mieux diviser, que le mécontentement est noyauté et manipulé par des groupes radicaux, extrémistes, aveuglés, et fascinés par la violence ; d'où l'existence de ce genre de catégorie censée désigner une figure imaginaire dont il faut se méfier et qui représente la limite à ne pas franchir, la menace de l'illégalité, de la répression, de la criminalisation... En somme c'est une stratégie pour taire et effrayer tous ceux qui se lèvent pour des idées, contre l'oppression, pour la liberté... Nous avons ainsi été étiquetés, malgré nous... vague notion qui soudainement cacherait des groupes organisés pour le terrorisme, cherchant à nuire « *par l'intimidation et la terreur* ». Nous sommes devenus une menace terrible pour l'État... Il faut diaboliser le visage du quidam pour être crédible, en déployant toute l'artillerie du langage !

Nous avons donc été écroués sous mandat de dépôt avec la mention "détenu particulièrement surveillé" ou "détenu à haut risque", ce dernier étant propre à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Autant dire que nous n'avions pas fini de réaliser les enjeux et les répercussions de cette paranoïa et hystérie du pouvoir. Nous sommes soumis à une surveillance intense. Ainsi, sans être jugés, sans être condamnés, nous sommes en proie à un acharnement politique qui s'efforce de fabriquer et de fantasmer au travers de nous, l'existence d'un réseau terroriste ultra dangereux. Maintenant que ce postulat est posé, tous les raccourcis sont possibles, toutes les interprétations doivent aller dans ce sens, tous les éléments sont traduits de sorte à ce qu'ils viennent le justifier. Tout cela est particulièrement inquiétant et délirant. En quatre mois de détention provisoire, nous avons eu le temps de sentir quelle était la logique de destruction, de vengeance et de punition de l'État vis-à-vis de ses sujets "insoumis" ; de subir son autoritarisme, notamment par des transferts entre maisons d'arrêt et des mesures d'éloignement arbitraires compromettant sévèrement la défense. Depuis peu, nous avons appris que le dossier de "Créteil" avait été joint au nôtre, histoire de rassembler les « *anarcho-autonomes* »...

Nous ne voulons pas être les pantins des enjeux du pouvoir d'institutions politiques et répressives : ne laissons pas l'État écraser les espaces de lutte...

Isa* et Farid*, mai 2008
depuis les prisons de Lille-Séquedin et de Meaux

* surnoms

Vues du délire antiterroriste

PAR FARID, 17 JUIN, INDYMEDIA NANTES

[Ce texte a été écrit à la maison d'arrêt de Meaux-Chauconin où j'étais incarcéré jusqu'au 26 mai 2008, date à laquelle j'ai été libéré sous contrôle judiciaire après une décision de la chambre de l'instruction, contre l'avis du parquet anti-terroriste et de la juge d'instruction, ce qui montre bien que, même à l'intérieur de l'appareil judiciaire, leur délire a des limites. Isa, avec qui j'ai été arrêté est, elle, toujours emprisonnée et il faut maintenant faire tout notre possible pour obtenir sa libération à elle aussi.]

Je me suis fait arrêter avec Isa le mercredi 23 janvier 2008 lors d'un banal contrôle douanier à la hauteur du péage de Vierzon, comme il y en a tant sur les routes de ce pays. Enfin, dès que les douaniers ont vu que j'étais fiché par les RG, le contrôle est tout de suite devenu moins "banal". Et n'en parlons pas quand ils ont découvert le contenu du sac (du chlorate de soude acheté en quincaillerie, des plans de prison pour mineurs en construction qu'on peut trouver sur internet et des ouvrages sur des techniques de sabotage : pas de quoi fouetter un chat pourtant... mais un anarcho-autonome présumé si !). Ensuite, direction la gendarmerie à côté, placement en garde à vue mais rien de spécial, c'est-à-dire droit à prévenir un proche et un avocat. Les choses ont changé radicalement quand la brigade antiterroriste est arrivée, décision expresse du parquet antiterroriste de Paris, comme si ils attendaient que l'occasion se présente... Avec eux, ça devenait plus grave tout d'un coup, le seul fait de cette "prise en charge" comme ils disent, nous transformait en "terroriste". Dès le trajet à 200 à l'heure vers Paris, la pression commence : « *T'as pas l'air de te rendre compte de ce qu'il t'arrive !* », le jeu sur le caractère exceptionnel de la procédure sera permanent. Et direct en arrivant à Paris vers 22h, perquisition chez moi, apparemment ils s'attendent à trouver un arsenal, alors faut foncer armes au poing ! Des mecs des RG arrivent et c'est parti. Du coup, sept à retourner 25 m carré, ça bosse dur et ils mettent la main sur... des tracts et des pétards. Je les sens un peu déçus. On fait même demi-tour à toute blinde parce qu'un peu fébriles, ils ont oublié... des affiches !

Mais comme on aura l'occasion de le voir à de nombreuses reprises par la suite, il leur suffit de pas grand-chose, voire rien, pour charger le dossier... Si c'était une pathologie, ça serait entre la mégalomanie et la mythomanie, mais là, non, c'est de la « *lutte contre le terrorisme d'extrême-gauche* ». C'est comme ça que je lirai après, incrédule, dans leurs papiers, qu'ils appellent les pétards des « *mélanges oxydants réducteurs pouvant être utilisés comme chargement d'engins explosifs improvisés* »...

Là, direction le siège de la DNAT à Levallois-Perret, hommes en armes aux aguets à l'entrée, on entre dans un bunker en préfabriqué ultra sécurisé : les grands moyens sont déployés pour nous, et on se demande à quelle sauce on va être dévoré ! On est placé chacun aux extrémités des locaux de garde à vue, il n'y a que nous. Isolement sensoriel garanti : un store devant la vitre de la cellule empêche de voir même le couloir, on n'entend rien de l'extérieur, l'insonorisation est totale, le seul bruit est celui de l'aération qui ne se déclenche pas au même moment dans nos deux cellules et couvre ainsi nos cris pour nous donner du courage (ça les empêche pas de nous punir en laissant allumé une sorte de néon aveuglant dans la cellule). Vont suivre 3 jours d'interrogatoire intensif, ouvrable de 7 h à minuit. Ici oui, on travaille plus pour gagner plus. Ils viennent

nous chercher trois fois par jour, de préférence quand ils ont vu avec la caméra dans la cellule qu'on s'était endormi. On ne sait jamais quelle heure il est, combien de temps on a déjà passé dans cet enfer froid. Ils nous cuisinent pendant 2 à 3 heures interminables à chaque fois. Une des menottes est accrochée à un anneau rivé au bas du mur, ça facilite la chute ! Tout est fait pour nous rendre étrangers à nous-mêmes, la tête dans un étau, c'est l'aliénation totale qui nous guette. Le ton monte au fur et à mesure, ça sent l'"obligation de résultat", les aveux à tout prix. Les deux mêmes flics, tout au long des 3 jours, qui m'entourent pour m'interroger reçoivent souvent des coups de fil de leur hiérarchie et se plaignent que le chef quand même... Ils essayent de nous diviser et jouent sur tous les registres, tentant l'humour de temps en temps (enfin à leur manière, « *nous, les manifs, on est pas contre... si c'est des manifs d'avocats, ah ah ah* ») de plus en plus menaçants (« *tu te rends pas compte, tu pars pour 10 ans là, le juge il va voir "soutien à Action Directe", tu vas visiter un mec en prison, il a déjà pris sa décision, alors dis nous tout maintenant parce qu'après tu vas aller moisir en prison* »). Finalement, les mêmes techniques que dans les garde à vue de droit commun par lesquelles j'ai déjà pu passer, sauf que là, les moyens pour impressionner, écraser, faire peur somme toute, sont décuplés et qu'il est beaucoup plus dur de préserver son intégrité psychologique en déclarant quelque chose.

Vers la fin des 96 h, comme je ne reconnais rien de leurs délires, j'ai droit au coup de pression du chef en personne qui vient me dire que de toutes façons, étant une "valeur sûre" pour eux, déjà sous surveillance de la SDAT depuis quelques temps, il a eu le juge au téléphone et mon sort est réglé, la prison !... En même temps, je les entends gueuler sur Isa puis se congratuler pour l'avoir « *fait passer à table* »... de vraies hyènes ! Un dernier interrogatoire le samedi soir vers minuit, au cas où j'avouerais enfin, « *parce qu'après il sera trop tard* ». Jusqu'au bout, ils essayent de faire croire à un enjeu de leurs interrogatoires et jouent sur la peur de la prison (et du temps qu'on va y passer), alors que comme ils le disent eux-mêmes, tout est déjà joué ou se jouera ailleurs... Et puis ils nous demandent de signer qu'on n'a subi aucune violence physique ! La torture blanche par contre, ils connaissent pas ! Ensuite, on est transféré au dépôt de Paris, où on arrive au milieu de la nuit. On y reste toute la journée, la crasse et le bruit ont quelque chose de rassurant. Enfin, le dimanche soir, c'est-à-dire une grosse centaine d'heures après notre arrestation, à bout de forces au moment où il en faut le plus, on passe devant la juge d'instruction anti-terroriste qui signifie la mise en examen et demande la détention préventive, puis devant le juge des libertés et de la détention qui nous incarcère à Fleury-Mérogis (c'est le même juge qui avait déjà renouvelé la garde à vue et dont

les flics disaient qu'ils en voyaient pas l'utilité vu qu'il suivait toujours le procureur...).

Le lendemain, après avoir enfin dormi, je lis l'ordonnance de mise en détention provisoire : je suis mis en examen pour ma « *participation présumée à une association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme, en l'occurrence pour avoir participé aux activités de la "mouvance anarcho-autonome francilienne" [...], ces faits s'inscrivant dans le cadre d'actions concertées et violentes visant à déstabiliser les structures de l'État français.* » J'ai du mal à me dire que ce bout de papier écrit dans un langage si étranger parle de moi.

Mais par la suite, lors des interrogatoires au cabinet de la juge d'instruction, j'ai vu que si, c'est bien de moi qu'on parlait et même que de ça. Une véritable obsession, tout y passe : l'enfance, la famille, les voyages, les lectures, et toujours pour chercher des racines fantasmées au terrorisme. Sans parler de l'expertise psychiatrique surréaliste (« *Que pensez-vous de vos parents ? Avez-vous des problèmes avec les femmes ? Est-ce que vous vous aimez ?* »), qui sera pourtant souvent citée pendant l'instruction. Et plus que des actes, c'est la dangerosité qui est jugée, la dangerosité d'une vie qui se veut en lien avec tous ceux qui luttent contre l'exploitation et l'oppression de ce système.

Puis la base de ce délire paranoïaque se trouve dans le contexte social actuel de révolte réelle ou crainte, et dans

l'interprétation de certains faits par la police aux ordres du pouvoir politique. En effet, il paraît que depuis l'élection de Sarkozy, les actions violentes se multiplient. Les rapports de police créent alors un lien entre toutes ces actions pour les attribuer à une même organisation. C'est plus facile, et puis c'est pratique quand il s'agit de charger des dossiers. L'ennemi intérieur trouvé, il faut lui donner un nom. « *Organisation* » c'est un peu gros quand même, alors on va appeler ça « *mouvance* », c'est passe-partout ! Et comme les RG ne se renouvellent pas beaucoup, on va aller chercher un nom dans les années 80, où flotte le spectre de la lutte armée. Alors « *anarcho-autonome* ». Que personne ne se soit jamais revendiqué comme tel n'est pas un problème... Il fallait bien trouver un nom. Vous avez déjà vu une organisation terroriste anonyme vous ? C'est la magie de l'État, autrement dit un montage politico-judiciaire en bonne et due forme.

Ils fabriquent des "terroristes" pour étouffer toute contestation libre par la terreur et accroître leur contrôle. A bas les montages de l'anti-terrorisme épouvantail d'un État en voie de totalitarisation. Face à leur répression, notre révolte reste déterminée. Nous n'avons plus peur.

Liberté pour Isa ! Liberté pour tous !

Pourquoi je me suis fait la malle **Lettre ouverte numéro 1, Bruno, le 5 juillet 2008.**

6 JUILLET, INDYMEDIA NANTES

« *Agir en primitif et penser en stratège* », René Char.

Salut à tout-e-s les camarades, amis, salut à toutes celles et ceux qui de près ou de loin ont suivi nos histoires.

Je me suis fait arrêter en janvier et après quatre mois et demi de prison, et de luttes aussi pour obtenir des conditions décentes de détention, me voilà dehors en contrôle judiciaire depuis un mois. Le contrôle judiciaire, c'est une espèce de loi individuelle qui te dit ce que tu dois faire et ce qu'il t'es interdit de faire. Moi je ne devais pas sortir du territoire de Belfort, ni du département de la Haute-Saône (Est de la France) où était fixée ma résidence, chez mon père. Mes déplacements étaient théoriquement limités à la recherche et à l'exécution d'un travail ou alors pour les besoins de l'enquête. L'idée, c'est un contrôle social fort et une mise à disposition de son corps à la police et à la justice. Moi je devais par exemple aller chaque semaine montrer ma face à la gendarmerie locale et être "suivi" deux fois par mois par un flic social de la pénitencière, sorte de relais local avec le juge d'instruction. En gros les choses sont simples, tu te tiens à carreau, on/tu te trouves une place et tu y restes ou alors tu retournes en prison, et t'as pas intérêt à déconner avec ça.

J'ai eu, pendant le mois où je suis resté en contrôle judiciaire, la désagréable sensation d'être en dehors tout espace de luttes, d'assister à ma propre mort en tant que sujet politique. En acceptant leurs règles du jeu, c'est comme si je signalais ma propre soumission, ma rédition en tant que révolté, même si parfois nous pensons qu'il est possible de se dire « *je joue le jeu un moment et après je serais tranquille* » ou alors « *je joue le jeu en façade* ». Voilà, je me suis senti dépossédé du comment je choisis de me battre avec l'existant, je me suis senti dépossédé du comment je lutte pour une transformation radicale des espaces où nous vivons, et contre la médiation capitaliste de nos vies.

Alors mon geste est le geste simple de ma révolte contre ce que l'on tente de m'imposer. Je ne possède rien sinon ma propre vie et je pouvais choisir entre me laisser broyer et annuler tout ce que j'avais fait jusqu'alors ou bien me battre, ne pas accepter la situation qui nous est faite, prendre les espaces qui s'ouvrent à moi. Il me restait comme marge de manœuvre que l'illégalité, la clandestinité et la fuite. D'abord pour mettre un peu de distance entre les flics et moi. Ensuite pour oser vivre au présent, sans regrets. Je sais que ce chemin est dur, que bien souvent, c'est la prison qui nous rattrape, que les griffes de la répression finissent par s'abattre sur celles et ceux qui luttent dans l'illégalité. Je sais aussi que je préfère quelques

heures de liberté volée, arrachée à ceux qui nous oppressent plutôt que respirer au compte-goutte et de la main du maître. Je veux vivre sans maîtres, sans personne pour me dire ce qui est bon ou mauvais pour moi. Peu importe ce que l'on pense de moi. Je veux vivre en révolte permanente contre l'oppression. Je veux partant de là, tisser des liens qui permettent l'agir collectif, car c'est cela la politique, s'entendre, à la base, sur ce que nous voulons, et agir en conséquence. Nous partons des problèmes que nous avons et nous agissons sans attendre qu'un chef vienne nous dire s'il est d'accord ou pas.

Fuir aujourd'hui au contrôle judiciaire, c'est me replacer avec celles et ceux qui luttent, c'est affirmer que je ne suis pas un corps à gérer, à qui on impose sa volonté, c'est dire que je n'en ai pas fini avec la critique de l'oppression, du pouvoir du capitalisme, que je n'en ai pas fini d'être un parmi des centaines et des milliers qui luttent dans les espaces qui sont les leurs contre la folie de notre époque. Je n'en ai pas fini de penser que c'est dans la lutte, cette réappropriation quotidienne de nos vies, que se trouve la liberté.

Je pense à toutes celles et ceux qui luttent dans la solidarité pour les camarades en prisons.
Une pensée particulière pour elles et eux, nos compagnons incarcérés, force, courage et détermination.

Pour toutes celles et ceux qui échangent la destruction de nos vies contre de l'argent, une position sociale ou je ne sais pas quoi, vous n'aurez de moi que l'expression de mon plus profond mépris, je souhaite ne jamais vous revoir.

Depuis la clandestinité.

Feu à toutes les prisons. Feu au capitalisme.

Bruno.

Lettre d'Isa depuis la prison de Lille-Séquedin (mai 2008)

9 AOÛT, INDYMEDIA NANTES

[Ce texte a été écrit par Isa en mai 2008 alors qu'elle venait de se faire transférer de la maison d'arrêt de femmes de Fleury-Mérogis à celle de Lille-Séquedin.]

Je me décide enfin à écrire, 4 mois et demi après mon incarcération en mandat de dépôt, parce que cette cage gigantesque mais étriquée qui nous traque dehors et dedans, m'écœure d'un dégoût incommensurable. Comment ne pas penser à la chasse policière qui se rabat sur nous, dehors, comme un poison qui se répand, déterminé à étrangler la révolte et asphyxier les solidarités. Comment oublier nos proches qui se font suivre et épier, arrêter, contrôler. Comment ignorer la politique d'un pouvoir qui, soucieux de survivre à sa propre nuisance et médiocrité, bâtit la légitimité de sa gouvernance sur le sentiment d'insécurité et sur la division de ses sujets... La crainte d'un crime macabre et de hordes de barbares, tantôt spontanés, tantôt organisés, est indispensable à l'État pour justifier une stratégie répressive, sécuritaire et policière qui pérennise ses pleins pouvoirs. Les citoyens peuvent dormir tranquille, l'État veille et condamne les pédophiles criminels, les terroristes assassins, les malfrats sanguinaires, qui foisonnent dans nos quartiers... La menace est partout. Et les mots sont puissants pour créer le danger.

La réalité est que l'économie de la peur est un marché fructueux et très épanoui. Les caméras de surveillance pululent, ainsi que les sociétés privées de surveillance. Les nouvelles technologies excellent en matière de sécurité et de mouchards. De même, la police grouille dans nos rues et dans nos gares, la justice est mécanique et expéditive ; les prisons de toutes sortes fleurissent et se surpeuplent.

C'est évident, le monde est partagé entre les honnêtes gens d'une part ; et puis les pauvres, les chômeurs, les sans papiers, les immigrés, les jeunes, les grévistes, les sans permis, les escrocs de la sécu, les fraudeurs, les petits trafiquants du marché noir, les voleurs de pomme, les agités qui outragent et se rebellent, les insoumis qui refusent l'identification et le fichage, les alcooliques, les drogués, les adeptes de pétards et de fumigènes, les prostituées, les dépressifs, les bagarreurs, les faucheurs, les casseurs, les saboteurs, les fainéants, les curieux de lectures subversives, les vagabonds.... Dans un monde gouverné à la faveur des honnêtes gens, on ne peut accepter un écart de conduite coupable et la lutte pour accéder à cette classe est vorace et se mesure au mérite. Travailler avec zèle, dénoncer ton voisin, élève tes enfants à la grandeur de l'identité nationale, suit avec docilité les directives du "parti".

Existe-t-il réellement une conscience du monde aussi servile et exigüe ? Est-ce le triste ordre qui nous régit ? Nous ne sommes pas dupes et n'entrons pas dans ce jeu. Nous n'incarnerons pas ces épouvantails. Nous ne serons ni des boucs émissaires ni des martyrs. Dans une société où il est bon de se taire et de rester à sa place, la révolte peut être combattue à coups de matraque, de murs et de barbelés, d'irradiations au discours dominant et calomnieux, elle ne sera pas vaincue. Les idées et la pensée critique n'ont ni maître ni frontière et les esprits libres auront toujours la rage de vivre hors du carcan éternel des oppresseurs exploitants et des exploités opprimés.

En 4 mois, j'ai exploré la Maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis et le quartier des femmes de Lille-Séquedin. D'ici un mois, je devrai fouler le centre pénitentiaire de Rouen... Que dire de cette expédition disloquée et inattendue qui nous arrache les pieds de la terre et la tête des nuages pour nous compartimenter, nous morceler, nous réduire en mille espaces temps, en mille lieux et réalités, en un fouillis de "soi", d'image de soi, visages multiples, difformes ou amnésiques... Comment définir ce parcours du moi incertain entre police, justice, prison ?... Chaque pas est une progression dans une jungle de cages imbriquées les unes dans les autres comme des poupées russes, muettes et censurées. Et chaque pas doit être un retour en soi pour recomposer les pièces dispersées de l'esprit, et détruire les barreaux qui s'ébauchent dans les tréfonds du corps. Ce serait une folie que ma situation pénale et carcérale me colle à la peau ! Nier notre propre conscience pour une paranoïa d'État est un acte suicidaire !

Je ne sais pas exactement comment s'articulent le pouvoir et les responsabilités entre les instances judiciaires et pénitentiaires. Toujours est-il que mon transfert à Séquedin a été motivé « officiellement » par des dessins que j'avais fait de ma cellule et de la cour de promenade, susceptibles de nuire à la sécurité de l'établissement (prétexte) ... Alors qu'un rêve d'évasion est sans doute la plus juste cause qui peut tenir éveillé un prisonnier (enfin, de là à franchir le pas, la réalité est complexe... !). Il paraîtrait que mon transfert immédiat en région parisienne serait empêché par ce genre de querelle : la délicate question des détenus particulièrement surveillés (DPS)... Voilà, du coup, si jamais je n'étais pas libérée d'ici là, un transfert à Fresnes serait envisagé au mois de septembre... Entre temps la seule solution intermédiaire qui m'est proposée pour me rapprocher de Paris est Rouen. Ce que j'ai accepté étant donné que la maison d'arrêt est plus accessible pour mes proches... Mais je ne cesserai de rappeler la précarité et l'illusion de mes droits de prévenue présumée innocente ; qui semblent pourtant tout à fait concordant avec l'incarcération, une enquête à charge et puis ma supposée dangerosité. Cela entraîne un contrôle renforcé, justifie l'éloignement et l'isolement vis-à-vis des proches et de la défense.

Pour illustrer l'insignifiance de cette condition je pourrai par exemple raconter comment j'ai passé 2 h 30 dans une cage à lapin d'un fourgon de la gendarmerie avec les mains menottées, quelques trous d'aération, à peine la lumière du jour, sans boire ni manger, jusqu'à arriver au tribunal de Paris, discuter quelques minutes avec l'avocat que je n'avais pas vu depuis ma dernière extraction, et enfin être interrogée devant le juge avec un mal de crâne infernal ; en sachant qu'il faudra envisager le retour de la même manière... C'est une représentation tout à fait précise du sens de nos droits. Et c'est bien connu.

Pour revenir un peu en arrière, rentrer en prison a été un bouleversement terrible. Après 5 jours d'un cauchemar sous tension, en garde à vue, avec des accusations lourdes et dans des proportions que je n'aurai même pas soupçonné, l'attente interminable a commencé... Jusqu'à quand ?? Au bout de 2 mois j'avais cependant retrouvé un certain équilibre, lié des connaissances... Seulement on a préféré me casser encore un peu, dans la logique punitive et vengeresse, et j'ai atterri à Lille-Séquedin, prison moderne surgie de la terre il y a 5 ans.

Une fois encore c'était l'effondrement des repères. Je rentrais dans un environnement en apparence plus sécurisé, lisse, propre mais glacial. De larges couloirs éclairés, ponctués de caméras sous des globes de protection, une petite cour sans âme sous vidéosurveillance, tapissée de goudron et cerclée d'une double rangée de grilles et de barbelés, une cellule munie d'une douche, d'une télé d'office et de 5 prises électriques (!)... Et pour peupler de fantômes cet espace morne, une rationalisation et discipline des mouvements, attachées à réprimer la vie dans ses moindres recoins. L'esprit du lieu a fort bien marié le confort et la propreté au service de l'ordre. Les flux et les effectifs sont réduits au minimum et strictement réglementés (3 tours de promenade pour 150 détenues, des activités limitées et à petit nombre). Les temps de promenade n'excèdent pas la limite obligatoire (1 h 15 par demi-journée). Les échanges et solidarités entre détenues (à part les trafics de cachetons) sont particulièrement compliqués à mettre en œuvre dans une ambiance où la répression est diffuse (même un papier et un stylo sont interdits en cour de promenade)... Et à ne pas s'y confondre, si un service de buanderie est proposé c'est pour éviter le désordre et la confusion du linge aux fenêtres ; pour empêcher que les prisonnières puissent se "réapproprier" et détourner l'espace dans lequel ils survivent...

D'ailleurs dans cette nouvelle prison gérée en partie par une société privée (la SIGES — filiale de SODEXHO) qui s'occupe du travail, la buanderie est le pôle d'activité essentiel pour les femmes. Je crois que 1,5 tonne de linge est traitée par jour, provenant des différents centres pénitentiaires de la région. Pour les hommes, il s'agit de la cuisine. Sur le même principe Séquedin fournit des repas en barquettes à toutes les prisons de la zone. Les salaires sont inférieurs à 200 euros pour les femmes (pour un temps plein), 100 de plus pour les hommes.

Depuis l'ouverture d'un EPM (Établissement Pour Mineur) à Quiévrechain, le quartier mineur de l'établissement a été fermé. Aujourd'hui en travaux, il est en phase de devenir un quartier ultra-sécurisé. Alors l'ouvrage sécuritaire se poursuit aveuglément : une nouvelle file de barbelés vient d'être ajoutée au mur d'enceinte, les tuyaux souterrains d'évacuation des eaux ont été grillagés, etc... Je compare cette platitude pacifiée à l'ambiance de la Maison d'arrêt des femmes de Fleury qui a son histoire, ses luttes, ses évolutions, ses acquis... Et puis ce qui caractérise les vieux centres pénitentiaires comme les douches « collectives » ou la distribution d'eau chaude le matin... Le dimanche après-midi la promenade s'étend sur 3h avec une autorisation de « pique-nique ». Et jamais une surveillante ne poserait un pied dans la cour de promenade... En fait le front est plus présent dans l'absolu.

À Séquedin, c'est comme si la division et l'effacement avaient opéré. On entend rarement les détenues frapper sur les portes des cellules à l'unisson. Mais j'espère que le quartier des femmes se secouera dans l'avenir pour refuser la résignation, conquérir de nouveaux "droits" et libertés, ici et ailleurs. Et enfin, partout, mettre à bas ces lieux de l'enfermement. À l'heure qu'il est j'attends toujours, mais avec plus de confiance et avec une compréhension progressive des mécanismes qui tentent de nous gérer... **La lutte continue !**

Lettre de Damien, en prison à Villepinte

15 AOÛT, INDYMEDIA NANTES

Salut à tous les camarades,

C'est une triste nouvelle qui me pousse à écrire cette lettre. À l'heure où elle sera rendue publique, je serai en prison, enfermé dans une cellule pour un temps que j'ignore. Il y a une semaine j'ai reçu une convocation de la juge antiterroriste Houyvet pour le 14 août en tant que mis en examen dans le cadre de l'instruction sur la supposée « *Mouvance Anarcho-Autonome Francilienne* ». Pour mémoire, j'avais déjà été interpellé le 19 janvier avec Ivan et Bruno qui étaient en possession de fumigènes. J'avais alors été placé sous contrôle judiciaire.

Je suis donc convoqué le 14 août car les flics et les experts en charge de ces affaires prétendent avoir recoupé mon ADN prélevé sur un de mes habits en garde-à-vue le 19 janvier (j'avais alors refusé de le donner volontairement) avec l'un de ceux relevé sur une bouteille remplie d'essence retrouvée sous une dépanneuse de la police en mai 2007, au moment de l'élection présidentielle. Dans cette affaire, Isa et Juan sont déjà incarcérés. Je sais donc en me rendant à cette convocation que je n'ai aucune chance d'en sortir à l'issue et pourtant je m'y rends. Si je tiens à écrire cette lettre, ce n'est pas pour me justifier ni pour chercher un assentiment collectif. J'ai fait ce choix après réflexion et après en avoir discuté longuement et collectivement. Ce fut évidemment une décision difficile mais je l'assume pleinement. J'avais seulement envie d'expliquer cette décision à toutes celles et tous ceux avec qui j'ai déjà partagé des moments de vie et de lutte et parce que cette situation peut toucher d'autres personnes et qu'il est bon de partager les expériences. Si je le fais dès aujourd'hui, c'est parce que je sais bien qu'il sera plus difficile de communiquer ensuite.

Dans cette affaire, mon ami Bruno a fait un choix différent, il a préféré la cavale pour des raisons tout à fait compréhensibles. Je lui souhaite de tout cœur bon vent et j'espère que tous les charognards de la répression ne retrouveront jamais sa piste. Nos choix ne sont pas les mêmes mais ne s'opposent pas entre eux. Libre, en cavale, sous contrôle judiciaire ou enfermé, ces situations sont différentes mais quelle qu'elles soient, nous restons animés par le même désir de liberté et le même envie de révolte face à ce qui nous opprime.

Dans ma situation, il n'y avait que peu de possibilités : partir ou me rendre à la convocation, soit l'exil ou la prison. Je ne voulais pas ne pas m'y rendre et attendre qu'ils viennent m'arrêter chez moi ou m'enlever en pleine rue. Quant à partir, je ne me voyais pas refaire ma vie à des milliers de kilomètres ni vivre caché dans la crainte permanente d'être arrêté. Bien que, je le répète encore, je comprends et soutiens tous ceux qui ont fait ces choix, mais moi je ne me le sentais pas, voilà tout. Restait donc me rendre à cette convocation et aller quelques temps en taule, ce qui ne signifie pas que j'accepte mon sort. Aller en taule tout en continuant à lutter pour la liberté, sans oublier ce qui nous anime politiquement, sans renier ce qu'on est, des révoltés contre l'ordre des choses, contre la marche de ce monde qui se prétend naturelle et contre la résignation.

Quant aux faits qui me sont reprochés, je nie une quelconque participation à cette action, je conteste ce rapport d'expertise et par là tout le système judiciaire et sa cohorte d'experts qui font maintenant de l'ADN l'élément indiscutable prouvant la culpabilité, l'empreinte génétique devenant la preuve absolue. J'affirme néanmoins ma pleine solidarité avec toutes celles et tous ceux qui, lors de la dernière élection présidentielle, ne se sont pas contentés de rester dans leur coin mais sont descendus dans la rue pour gâcher la fête de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau chef et exprimer avec rage leur refus d'être gouvernés, chacun à leur manière.

Cette révolte se poursuit aujourd'hui de différentes manières, dans les centres de rétention, dans les lycées ou dans les rues et j'espère de toute ma détermination et de toute ma rage que les murs qu'ils construisent ne suffiront à nous séparer et à briser nos solidarités et nos révoltes.

**A bientôt,
Damien.**

Lettre de Juan depuis la prison de Rouen (octobre 2008)

16 NOVEMBRE 2008, INDYMEDIA TOULOUSE.

J'écris depuis la prison de Rouen, qui s'est une nouvelle fois illustrée le 10 septembre par la mort d'un détenu, victime de la folie... de l'Administration Pénitentiaire.

Ça fait maintenant quatre mois que je suis en détention provisoire pour terrorisme. Terrorisme ! Quel outil formidable pour l'État ! Le terrorisme vient aujourd'hui justifier des mesures de contrôle et de fichage de plus en plus poussées au nom de notre sécurité. On ne s'étonne même plus de croiser dans les gares des militaires, mitraillettes à la main. Démocratie ou pas, la peur reste le meilleur moyen pour soumettre et gouverner.

Dans l'imaginaire collectif, le terroriste, avec le pédophile, est devenu une des figures même du mal. D'un côté il a le visage de monsieur tout le monde, ce qui en fait une menace permanente et insidieuse qui ne peut se combattre que par un contrôle généralisé de plus en plus strict. Et de l'autre, il a le visage repoussant d'un monstre sanguinaire, fasciné par la violence et n'ayant plus rien d'humain ni de commun avec nous pour éviter qu'on le comprenne et que de tels actes se propagent. Apposer l'étiquette de terroriste sur quelqu'un, c'est donc le condamner au bannissement. Qui soutiendrait des barbares pareils ?

C'est une habile manœuvre politique pour isoler et affaiblir. On fait passer des amis, des camarades de lutte pour des illuminés en décrédibilisant les moyens considérés comme violents (sabotage, bris de vitrine, etc) autant que le sens politique de leur action. Diviser pour mieux régner, rien de nouveau. On fait le tri entre la contestation "raisonnable", que l'État tolère, voire intègre pour se renforcer ; et celle sauvage et non autorisée, plus difficilement récupérable. On frappe fort sur quelques-uns pour que tout le monde ferme sa gueule et sache à quoi s'en tenir. Évidemment pour être efficace, ça doit servir d'exemple, on ne peut pas faire de tout le monde des terroristes.

La Mouvance Anarcho-Autonome Francilienne (MAAF), l'organisation terroriste à laquelle nous sommes supposés appartenir, rend bien compte de cette intention. Vous n'avez jamais vu de tract ou d'attentat au nom de la MAAF. Et pour cause : ce sexy sigle est une invention policière, le titre d'une catégorie de classification des RG (Renseignements Généraux). Le mot « *mouvance* » montre à quel point c'est flou. Il peut suffir d'un contrôle d'identité au cours d'un moment de contestation sauvage, de la fréquentation d'un lieu ou d'une personne, d'une lecture ou d'une opinion subversive. Certains thèmes aussi sont plus sensibles comme les prisons ou les sans-papiers ; RESF par exemple est qualifié de mouvement « *quasi-terroriste* ».

Cette histoire de tentative d'incendie est loin d'être l'affaire du siècle. Et si le pouvoir, relayé par les médias, l'a gonflée au maximum, ce n'est pas que l'État craignait de ne pouvoir se relever de ce coup. Malheureusement, il faudra plus qu'un incendie — même réussi — pour mettre vraiment en danger le système. Si l'État est attentif et soucieux de ces "menaces" politiques et que cet affront devait être puni, il en a surtout profité pour faire de cette affaire un exemple, répondre à la contestation sociale, et remettre à jour quelques fichiers de renseignements et bases de données policières.

Nous nions tous les trois notre implication dans cette tentative d'incendie. Mais en vérité c'est un détail.

D'abord parce que face à la supposée irréfutabilité de la preuve par l'ADN des scientifiques, il est difficile d'expliquer la présence de poils qu'on a pu éventuellement semer, si tant est que ce soient les nôtres !

Ensuite parce que la Justice donne peu d'importance à ce qu'on a à dire. Elle n'a pas besoin de toi pour te juger. Qu'importe ce que tu as réellement fait. Si tu as le profil, et il peut suffir d'une garde-à-vue, de la participation à une manif ou d'opinions affichées, ça suffit à être condamné. Tout le reste est du théâtre.

En ce sens, la Justice ne s'est sans doute pas trompée. Je crois bien avoir le profil recherché. Non pas celui d'un fanatique qui veut semer la terreur dans la population pour arriver à ses fins — c'est plutôt l'apanage des gouvernements, qu'ils soient despotiques ou démocratiques —, mais plutôt celui d'un révolté parmi les autres.

Dans ce monde régi par le fric où la plupart des gens crèvent de faim pour soutenir le rythme de vie des riches ; où le seul horizon pour beaucoup est un travail de merde qu'on est réduit à pleurer au moment de perdre ; où l'ennui et la dépression sont la norme ; où ceux qui n'ont pas de papiers doivent raser les murs ; où la nature devient un luxe pour touristes ; où notre pouvoir sur nos vies se limite au choix de la chaîne télé, du bouffon qui nous gouverne, et de la marque de lessive ; où la police te rappelle à chaque instant de fermer ta gueule ; et où la prison t'accueille si tu déroges à la règle.

Dans ce monde moisi, il serait malvenu de pleurer la carcasse cramoisie d'une voiture de flics. Nous n'avons que trop de raisons de nous révolter. Ce n'est pas la répression qui nous les enlèvera.

**En taule comme dans la rue,
que la lutte continue avec rage et joie !**

Récit d'un mouvement à la maison d'arrêt des femmes de Rouen (Juillet 2008)

PAR ISA, 22 DÉCEMBRE, INDYMEDIA GRENOBLE.

Je suis arrivée à la maison d'arrêt des femmes de Rouen au début du mois de Juillet. Une semaine plus tard, dans la soirée d'un jour ordinaire, une détenue s'est mise à réclamer du tabac que la surveillante devait, semble-t-il, lui apporter. Mais cela n'a pas été le cas, d'autant plus qu'à partir de 19 heures, les portes ne s'ouvrent plus que pour une urgence et en présence d'un gradé qui détient le trousseau de clés. Ainsi, pendant plus d'une heure, on a entendu cette personne péter les plombs, passant progressivement des appels aux cris et aux pleurs, en cognant la porte. On ne savait pas encore pourquoi. Mais la surveillante était là, sans rien faire et quand le gradé est arrivé vers 23 h 30 avec 3-4 autres matons, en plein feux d'artifices de l'armada, ils ont extrait la jeune fille de la cellule ; elle était en petite culotte. Les bruits étaient confus avec l'écho de cette grande nef que constitue le quartier des femmes. Elle s'est mise à crier : « *On m'envoie au mitard !* » « *À l'aide !* », puis elle a été bousculée à terre devant ma porte et elle gueulait comme elle pouvait, qu'on était en train de la menotter et de lui écraser la figure avec les bottes. On a du l'attraper violemment par le cou étouffer sa voix et l'évacuer plus loin. S'en est suivi plus d'une heure de suffocations et de larmes ; sa respiration était particulièrement altérée et saccadée. Pendant qu'elle était ballottée, toutes les portes de la détention s'étaient mises à tanguer à l'unisson pour qu'on la lâche et manifester notre présence.

Le lendemain matin, lorsque nous l'avons vu arriver en cour de promenade elle avait les yeux tuméfiées et plusieurs contusions au cou, mollet, ventre, mains et poignets, dos. Tout le monde était choqué, nous avons rassemblé nos versions et au fur et à mesure la situation nous révoltait davantage. Le problème n'était pas de connaître le scénario exact. Si la méthode concentrationnaire de gestion de la misère et de l'enfermement nous conduit à l'état de bêtes et même de sous-hommes ; puisque nous faisons face à un dispositif de contrôle sécuritaire et arbitraire qui par tous les moyens cherche à nous écraser, pour préserver l'intégrité de nos corps et de nos esprits, il est normal que nous ripostions. Des voix ont fusé en direction des fenêtres pour appeler la MAF à sortir l'après-midi et discuter de ce qu'il s'était passé. A midi la détenue a été interrogée par la directrice adjointe qui a clairement laissé entendre que s'était une « *menteuse* » (par rapport à quoi ?) et que si elle portait plainte la prison l'accuserait en retour de diffamation.

Quelques heures plus tard dans la cour nous nous sommes comptées. Nous étions 15, par rapport à d'habitude c'était la moyenne maximale sur 40 femmes dans la détention... Nous nous sommes remises au fait du jour puis avons décidé d'exprimer notre solidarité vis-à-vis de la personne violentée et dénoncer les agissements du personnel pénitentiaire qui, non satisfait de son abus de force, cherchait maintenant à décrédibiliser nos témoignages. L'idée était de ne pas remonter en cellule à la fin de la promenade et d'exiger que la direction se déplace pour afficher notre colère face à elle. Une certaine euphorie s'est mêlée à nos échanges. Une courte lettre a été rédigée pour alerter l'OIP (Observatoire internationale des prisons) à laquelle nous avons apposé nos signatures ainsi que celle des 5 autres détenues en séance d'esthétique que nous avons joint par une fenêtre du rez-de-chaussée. Le courrier devait sortir discrètement de la prison...

La fin de l'heure s'approchant, nous nous sommes dirigées à l'angle opposé de la porte d'entrée et nous avons formé une chaîne non sans quelques petits frissons. Quand la silhouette de la surveillante est apparue pour annoncer le retour en cellule, tout le monde a dit « *On reste et on veut voir le directeur* ». La fièvre nous a pris et ça a commencé à siffler et gueuler tout ce qui nous sortait par la tête, en vrac « *On a peur de vous !* » « *Révolution !* » « *Allah Akbar !* » « *Pouvoir assassin !* » « *On n'est pas en sécurité !* » « *Nique Sarko !* » « *La MAF avec nous !* » « *C'est l'émeute !* » « *Solidarité !* » (...) Un premier gradé est venu nous voir pour savoir ce qu'on voulait. Plusieurs personnes prenaient la parole, pour expliquer finalement que nous voulions nous adresser au directeur. Il commençait à pleuvoir. Au bout de quelques minutes, la porte s'est à nouveau ouverte et toute la panoplie des chefs était là : le directeur, sous-directeur, 1er adjoint du directeur, 2ème adjoint... C'était la 1ère fois que je voyais la plupart d'entre eux. On s'était dit plus ou moins qu'il fallait que tout le monde parle, demander d'enlever le rapport pour tapage collé à notre co-détenue (par-dessus le marché !), d'écouter et reconnaître ce que nous avions à dénoncer, que ces agissements cessent et que la concernée puisse porter plainte sans menace si elle le désirait. Mais rapidement le directeur a demandé deux représentants pour les recevoir dans son bureau. Malgré les mises en garde, 2 se sont désignées (dont la principale concernée), alors que la première approche était franchement hostile... Un costumé a même eu l'indécence de dire « *Elle les a bien cherché* »... Nous autres avons attendu un moment avant de remonter, pour pas que ça tourne mal. En tout, cela n'a duré qu'une demi-heure.

Le soir, comme prévu, quelqu'un a donné le signal en tapant sur les tuyaux de chauffage. Et les portes des cellules ont commencé à battre la mesure avec entrain, pour rappel. Le lendemain matin toutes les détenues se rendant au parloir ont été fouillées à nu (d'habitude ce n'est qu'au retour) pour chercher un éventuel communiqué pour l'extérieur, rédigé collectivement. Justement l'adjointe du directeur nous avait explicitement fait remarquer que c'était répréhensible. Mais rien n'a été trouvé !... Il faut dire que c'était « *Tartiflette* » à la guérite, surveillante particulièrement zélée qui avait du mettre sur la voie. Le matin même, l'intéressée était emmenée au commissariat pour déposer sa plainte et se faire ausculter par un médecin, l'après-midi elle était transférée à la maison d'arrêt de Lille-Séquedin... On nous a aussi signifié un compte-rendu d'incident pour avoir « *participé à toute action collective de nature à compromettre gravement la sécurité de*

l'établissement » considéré comme une faute disciplinaire de 1er degré (ils sont graves !)... Le week-end prolongé du 14 juillet nous a laissé quelques jours de répit sans nous douter de rien.

Puis dès le mardi, un deuxième transfert disciplinaire a eu lieu. Il s'agissait de la deuxième personne s'étant proposé au directeur comme représentante du groupe. Elle-même est tombée dans le panneau, prévenue la veille, les surveillants et chefs laissaient entendre que c'était un transfert au centre de détention de Bapaume. Tout de même la méfiance s'était installée. Rapidement dans les jours qui ont suivi une lettre d'elle informait de son débarquement à la MAF d'Amiens (qui semble pire que celle-ci...). Au même moment, suite à la plainte déposée, un flic est venu recueillir le témoignage de la co-cellulaire. On nous a aussi remis une convocation en commission de discipline pour vendredi matin, en même temps que les parloirs... Jusque là nous n'avons pu consulter le dossier des faits et rencontrer éventuellement l'avocat commis d'office.

Depuis le début, des ouï-dire évoquaient la volonté de l'administration pénitentiaire de désigner des « meneuses ». Ça paraissait complètement abstrait et décalé pour tout le monde mais sans l'aide des détenues qui reconnaissaient une action de solidarité à l'initiative et à la libre motivation de chacune, l'administration pénitentiaire a tissé son filet. Le lendemain du mouvement collectif déjà, celle qui est maintenant à Amiens était venue me dire que le directeur l'avait mis en garde contre moi et que j'étais dans leur ligne de mire. Évidemment cela a tout à voir avec mes chefs d'inculpation. Le jour J on nous a fait croire qu'on aurait quand même nos parloirs ; ça devait être pour nous tenir tranquille parce qu'il n'en a rien été. J'ai remarqué que loin de se contenter d'omettre la vérité, le mensonge était d'usage courant dans ces sphères du "pouvoir" qui prive et réprime. Il y avait une certaine mise en scène de la "gravité". Nous étions 13 avec un avocat commis d'office qui présumait qu'on s'en sortirait avec un avertissement. Quelques unes avaient souhaité de se défendre seul – à vrai dire cela n'avait aucune importance parce que les jeux étaient faits depuis bien longtemps. C'était une belle mascarade.

Nous avons été appelé chacune notre tour dans le bureau du chef de détention ; qui faisait office de prétoire. Le directeur présidait la séance, accompagné d'autres, adjointe, gradés, semblant de greffier... Tous de l'autre côté du bureau, assis, debout... Nous autres étions debout. J'ai été appelé en dernier et l'avocat m'a fait comprendre que c'était plus chaud pour moi. Effectivement j'ai su par la suite que les questions posées à d'autres détenues insinuaient ma culpabilité en tant qu'incitatrice. En entrant dans le bureau j'ai buté en face de moi contre un mur de mépris et de haine viscérale. Je n'ai pas non plus d'estime pour eux... J'ai commencé à m'expliquer à contre-cœur mais une fois l'argumentation lancée, impossible d'y couper court, alors que je ressentais l'inutilité profonde de toute parole. Après ce premier temps la commission a fait mine de se retirer quelques minutes pour délibérer... Puis à nouveau chacune son tour est passée dans le bureau pour connaître sa sanction et remonter en cellule. 10 jours de cellule disciplinaire avec sursis pour les onze mais nous restions deux encore à attendre. J'y suis allé d'abord et sans plus d'explications on m'a annoncé 10 jours ferme de mitard. Immédiatement on m'a conduit à dix pas de là, la porte était déjà ouverte, au cachot ! Puis m'a suivie dans la cellule voisine l'autre jeune que l'administration pénitentiaire trouvait un peu trop agitée à son goût. 6 jours pour elle. Le quartier disciplinaire n'est pas plus grand.

**LIBERTÉ POUR ISA, JUAN, DAMIEN,
ET TOUS LES PRISONNIERS.
QUE LA LUTTE CONTINUE AVEC RAGE ET JOIE.**

LUTTES & RÉVOLTES

- *Briser les prismes de l'État.* juin 2008, L'Envolée n° 23.
- *Temps de chien.* août 2008, Cette semaine n° 96.
- *Anarcho-autonome.* 4 décembre 2008, Leondemattis.net.

ADN

- *Existe-t-il un gène de flic ?* 24 juin 2008, Cette semaine n° 96.
- *Affiche "Crachez ici c'est pour nos fichiers",* 18 décembre 2008, A-infos.
- *Expertise génétique, laboratoires & tribunaux.* Novembre 2008, L'Envolée n° 24.

PRISONS POUR ÉTRANGERS

- *Affiche "Rassemblement contre la machine à expulser à La Chapelle",* début juin 2008.
- *Comme une prison qui brûle.* 23 juin 2008, Leondemattis.net.
- *Affiche "Beau comme des centres de rétention qui flambent",* novembre 2008.
- *Quand Vincennes a brûlé.* novembre 2008, L'Envolée n° 24.
- *Liberté pour les inculpés de feu Vincennes !* 30 décembre 2008, Indymedia Nantes.
- *L'État isole, renforçons les liens !* 30 décembre 2008, Indymedia Nantes.

SABOTAGES

- *Du sabotage considéré comme un des beaux arts,* 12 novembre 2008, Indymedia Suisse.
- *Sur les sabotages de voies de chemin de fer,* 14 novembre 2008, Indymedia Nantes.
- *La Caténaire qui cachait la forêt,* 23 novembre 2008, Collectif Rto.
- *Antiterrorisme : la dépanneuse raconte !* 25 novembre 2008, Indymedia Nantes.
- *Un pavé dans les rouages,* 31 décembre 2008, Indymedia Nantes.



Briser les prismes de l'État

JUIN 2008, L'ENVOLEE N°23.

Les outils du contrôle ont investi l'ensemble des rapports sociaux, économiques et politiques, consolidant l'omniprésence de l'État. Drôle d'époque que la nôtre : les individus ont rarement envisagé à ce point leurs conditions d'existence à travers le prisme de l'État.

Jamais l'idée de mener une critique prenant les formes d'une opposition qui ne se limite pas au cadre de la loi, de s'organiser en dehors de structures dûment autorisées (partis, syndicats, cultes, associations) n'est apparue à ce point soit comme une pratique vaine, soit comme un danger pour l'« *ordre public* ». Du coup, plus tout le monde marche droit, plus ceux qui sortent du rang sont visibles, et stigmatisés : les réactions face à l'autorité deviennent des « *outrages et rébellion* », l'insolence dans les cours d'école des « *incivilités* », les discussions un peu vives des « *agressions* » ; avec toujours l'État comme arbitre tout-puissant...

L'État, garant de la liberté ? L'État n'a jamais été, et ne sera jamais que le garant de la liberté... des classes dominantes, le protecteur de l'ordre économique et social. Les quatorze ans de gauche plurielle au pouvoir ont largement consolidé le consensus social ; un capitalisme à visage humain, un État protecteur, une justice égalitaire et une police citoyenne : idées aussi absurdes et illusoire que de croire qu'un patron pourrait être le garant de l'enrichissement de ceux qu'il exploite. Cette illusion est relativement nouvelle, elle est même un des fondements idéologiques de la forme moderne des démocraties. Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale et la période dite des « *trente glorieuses* », l'État restait aux yeux des classes dominées une machine de pouvoir, une figure centrale de l'autorité.

Les luttes pour la liberté étaient (et sont toujours) nécessairement des combats contre l'État.

Dans son rôle de désorganisation des dominés et de régulation des dominants, l'État a marqué des points. Le contrat social-démocrate, ce marché de dupes, garantirait à l'ensemble des citoyens des libertés devenues synonymes de sécurité et de minimum vital (revenus, logements, niveau de vie) en échange de leur pouvoir politique abandonné aux spécialistes et autres représentants. Les administrés ont ainsi le droit de s'occuper de leurs espaces privés, de leur capital-santé, de leur capital-loisirs, de leur capital-famille, mais surtout pas de l'espace public ni des décisions politiques qui concernent la vie collective ; ces « tâches » sont le monopole des organismes d'État et de leurs satellites. Le pacte est scellé par les élections républicaines et démocratiques



de “nos” représentants. Si quelque chose ne convient pas, il faudra le signifier par les urnes aux prochaines élections ou s'en prendre à soi-même et à son incapacité d'adaptation aux nouvelles règles de la société. Selon eux, quand on ne vote pas, on n'a pas voix au chapitre. Cet échange d'une soi-disant sécurité individuelle contre le contrôle étatique de nos vies fait que l'ensemble des conflits se règlent de plus en plus via l'arbitrage policier, judiciaire, administratif ou militaire.

Ce consensus, cette cohésion sociale sont construits autour de la peur : pour cela, il faut créer un éventail de boucs émissaires, assorti de « *monstres* » dans chaque catégorie. La palette est large, et évolue selon les circonstances et les époques : les toxicos, les « *étrangers* », les « *jeunes délinquants* », les « *pédophiles* », et depuis une trentaine d'années les « *terroristes* ». Ces figures du “monstre” permettent de mettre en place des lois, des structures d'enfermement et de contrôle qui s'étendent bien vite au plus grand nombre. L'État tente de prévenir toute volonté de protestation avant même qu'elle se traduise en actes.

Pour rompre avec cette omniprésence de l'État dans les structures et dans les consciences, le premier réflexe est de créer des collectifs, des réseaux, des groupes indépendants, autrement dit autonomes ; mais cela, même sous sa forme la plus anodine, au quotidien, l'État ne le tolère pas et le décrète illégal.

Par exemple, à Mantes-la-Jolie, un retraité donnait des cours d'alphabétisation bénévoles pour des enfants de son quartier, dans un local à vélo désaffecté transformé en salle d'études ; mais il avait oublié de demander l'autorisation aux autorités municipales qui lui ont envoyé les CRS pour évacuer les lieux sous prétexte de prosélytisme religieux. Il était pourtant athée...

De même, toutes les formes d'économie générant de maigres profits de subsistance quand les “aides” ne permettent pas d'assurer le minimum sont frappées du sceau de l'illégalité — si elles ne s'acquittent pas de taxes officielles ou officieuses. Il y a toujours quelque chose à payer : impôt ou pot-de-vin. Ainsi les travailleurs au noir, les vendeurs à la sauvette, les petits trafiquants, lorsqu'ils ne se soumettent pas au contrôle, soit de l'administration, soit de la police, sont passibles de prison.

Dans les manifestations si bien encadrées par les partis politiques, les syndicats et leurs services d'ordre qui travaillent main dans la main avec la police, tout ce qui dépasse est qualifié de « *casseur* », « *racaille* », « *ultra-gauche* », « *autonome* »...

Pour encadrer les solidarités, les pratiques collectives, l'État a créé les outils juridiques et policiers adéquats : la délation est une pratique récompensée par la loi ; en revanche, toute forme d'« *organisation* » extra-étatique peut devenir une « *association de malfaiteurs* », passible de peines de plus en plus longues sans même qu'une infraction soit commise.

En l'absence de rapport de force favorable, les résistances se heurtent rapidement au Droit et à ses garants. Ainsi, l'État a le champ libre pour développer les moyens et les structures de répression les plus sophistiqués, et répan-

dre la peur. Les forces de l'ordre ressemblent désormais à des robocops équipés d'armures, d'armes à feu, d'armes dites de « *proximité* » (Taser, Flash-Ball) ; ils mettent en oeuvre des techniques d'intervention de type « *guerre de basse intensité* » contre les rassemblements et des méthodes d'interpellations « *neutralisantes* » qui tuent régulièrement ; côté administration pénitentiaire, c'est le même principe. En 2002, le ministère de la justice a créé les ERIS (Équipes régionales d'intervention et de sécurité) : des cagoulés qui répriment à coups de matraques, de Taser, de poings, de pieds le moindre désordre, la moindre expression de colère comme le refus de réintégrer sa cellule ou de subir une fouille intégrale. On ne peut pas comprendre un acte, en appréhender les causes et par conséquent le resituer dans son contexte, tant que l'on reste enfermé dans le cadre juridique et les grilles de lecture idéologiques de l'État. Bref, mieux vaut sortir du fait divers et du spectaculaire pour prendre conscience de la complexité d'une situation et replacer chaque événement dans sa dimension politique.

Par exemple, la notion d'« *antiterrorisme* » sert à amalgamer des projets, des actes radicalement différents, et permet de renvoyer dos à dos ce qui est appelé les « *réseaux islamistes* », les « *mouvements nationalistes* » et la « *mouvance anarcho-autonome* », alors que chacune de ces dénominations fourre-tout recouvre toutes sortes de projets bien distincts, d'analyses et de démarches différentes. Sans oublier que cet amalgame permet de faire passer les luttes sociales et le sabotage pour des actes dits « *terroristes* ».

L'État n'est ni « *terroriste* », ni « *antiterroriste* » ; c'est « *une bande d'hommes en armes et ses annexes* » (K. Marx). Il détient le monopole de la violence ; de la plus quotidienne à la plus spectaculaire.

Croire qu'une catégorie est plus sujette que les autres à la vindicte du pouvoir fait oublier la violence de la répression que subissent l'ensemble de tous ceux qui sortent du cadre. Ainsi, les “prisonniers politiques” n'ont pas l'exclusivité de l'isolement, de la longueur des peines, de l'acharnement judiciaire ; les petits dealers ou les voleurs à la roulotte sont soumis au même régime que les militants interpellés. Tous ont droit aux mêmes techniques de surveillance et d'intervention “démessurément” violentes et parfois meurtrières.

Se reconnaître de près ou de loin dans ces catégories définies par l'État : « *violence* », « *ennemi intérieur* », « *terroriste* », « *casseur* », « *prisonnier politique* », a pour effet de perpétuer les séparations. Se conformer au portrait dressé par le pouvoir et ses médias, accepter de se fondre dans une photo de groupe, c'est se placer sur le terrain de l'État.

La “violence” n'est pas l'unité de mesure de la radicalité politique. L'important, c'est de s'attaquer à ce qui fonde le capitalisme. Les catégories fabriquées par le pouvoir ne doivent déterminer ni nos discussions, ni nos actes, tant sur le fond que sur la forme. Ce qui nous importe, c'est de construire collectivement un rapport de force, pas de se laisser détruire ou isoler.

Temps de chien

AOÛT 2008, CETTE SEMAINE N° 96.

Inutile de se voiler la face avec le chiffon des contradictions internes du capital qui le mèneront inévitablement à sa propre perte, ou d'enfouir sa tête dans le sable chaud des illusions démocratiques : on vit des temps de chien.

Depuis plusieurs mois, l'État nous enlève l'un après l'autre plusieurs camarades. On aurait cependant tort de ne pas voir que ces arrestations ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres de l'accroissement des moyens de contrôle et de répression dont il dispose : de la construction incessante de prisons en tout genre au fichage génétique, des peines plancher à l'allongement de la durée de rétention, du témoin anonyme aux caméras de surveillance, des rafles à la fusion des services de renseignement, des flashballs et autres tasers à l'interconnexion de tous les fichiers sociaux...

Dans un contexte mondial qui ne garantit plus de stabilité durable, où la concurrence économique est toujours aussi acharnée tandis que se multiplient les guerres asymétriques, c'est un indice du prix que le capital peut se permettre de faire payer à tous afin de maintenir son taux de profit. Cet énième tour de vis dans la gestion de l'exploitation donne ainsi à l'Europe comme un avant goût du vent qui souffle ailleurs sur la planète.

Face à des conditions de survie et d'exploitation toujours plus insupportables, l'État rééquilibre donc une nouvelle fois sa panoplie en renforçant le bâton de la coercition sans pour autant renoncer à agiter la carotte d'une redistribution visant à acheter la paix sociale. On est en somme rappelés à l'ordre, clairement sommés de participer à notre propre servitude ou de nous soumettre en tous points. L'étau se resserre partout : toujours plus difficile de faire l'artiste rebelle sans se légaliser, de faire le proprio qui autoconstruit en espérant couper à ces mêmes lois qui garantissent pourtant son bien, de cultiver son lopin bio en pensant échapper aux lois de la nature qui y déversent les engrais du voisin ou les fuites radioactives de la centrale du coin. Ce qui relevait de plans répandus de débrouilles qui jouaient sur les interstices du système afin de travailler le moins possible s'amenuise à son tour. Là encore, la seule alternative possible se réduit toujours plus aux impératifs bruts de la domination : l'exploitation maximale ou les illégalismes. L'autre monde possible tant vanté par les alternos est en réalité celui que la domination est en train de remodeler.

Quant à l'idéologie de l'alternative participative, elle se montre à présent sans ambiguïté pour ce qu'elle est : sous le sceau de la collaboration avec les flics, cet autre nom du citoyen. Et de la même manière, toute contestation doit dialoguer avec l'État ou disparaître. Concrètement, cela peut aussi bien s'incarner dans ces faucheurs volontaires qui, sous le vernis d'un refus mis en actes, travaillent en symbiose avec les gendarmes et les médias dans les champs avant de revendiquer plus d'État dans les tribunaux. Ou

dans ces porte-parole d'un réseau contre les rafles créé au nom de la défense de la sacro-sainte famille, qui pondent régulièrement des communiqués caressant les policiers dans le sens de la matraque^[1].

La bonne nouvelle est que même les aveugles, ceux qui s'accrochent désespérément à l'État pour le supplier en vain de modérer les effets dévastateurs de la restructuration en cours, doivent prendre acte que la donne a changé. L'exemple de l'adoption de la réforme des retraites dans le secteur public au printemps 2003, malgré des manifestants s'accumulant par millions dans les rues sept semaines de suite, et de son ultime conclusion l'hiver dernier lors d'une grève des transports perdue d'avance dans les têtes, est significatif. Face à l'inconnu, si le réflexe reste encore pour beaucoup de s'accrocher au monde d'avant, ce n'est plus que par impuissance ou par résignation. Car lutter signifie en effet toujours plus clairement renforcer directement le capital (vouloir plus d'État ou plus de démocratie), soit tenter de passer à des situations insurrectionnelles. La disparition du « *vieux mouvement ouvrier* » maqué par les partis autoritaires est donc aussi paradoxalement ce qui élargit les possibilités de renversement de ce monde.

Une moins bonne nouvelle est par contre que non seulement l'ennemi est en train de prendre une bonne longueur d'avance en matière de technologies de contrôle du territoire, mais aussi et surtout en terme de rapport de force dans les conditions d'exploitation, rendant toujours plus probable le scénario de la guerre civile comme mode de gestion du capital, face à une guerre sociale dans laquelle les dominés peinent à reconnaître leurs vrais ennemis, à défaut de se reconnaître entre eux. On peut ainsi chausser ses lunettes de militant radical hexagonal et ne voir que les formes émeutières qu'ont pris certains conflits récents (CPE, entre deux tours de la Présidentielle, marins-pêcheurs ou viticulteurs, mouvement lycéens) sans toutefois briser plus avant les séparations, ou tenter d'analyser l'ensemble du mouvement réel. Il nous semble alors qu'on ne peut négliger au niveau global ni le renforcement des vieilles manifestations interclassistes comme la religion ou le nationalisme (les groupes fascistes, comme les sectes religieuses, profitent amplement de la misère), ni la destruction des dernières possibilités de collectivité ou d'autonomie — sans leurre sur leurs limites traditionnelles — par la pénétration des rapports du capital et un empoisonnement généralisé de la planète (pensons à l'extension des OGM et du nucléaire, en plus des industries classiques et de leurs déchets).

À ce stade, la question n'est pas d'être plus ou moins optimiste sur les possibilités et les conditions de dépassement des antagonismes parcellaires vers l'insurrection généralisée, mais de s'interroger sur la contribution que nous pouvons y apporter, nous. A moins d'être attaché à

une vision autoritaire (des masses à radicaliser vers la conquête du pouvoir) ou complotiste (l'intervention de spécialistes organisés en vue de porter des coups spectaculaires qui se veulent décisifs, oubliant que la domination est un rapport social et non pas militaire) de l'insurrection, soit une fois faite la critique du mouvementisme (il n'y a que les grands nombres qui comptent) comme de l'avant-gardisme (les grands nombres sont une main d'œuvre spectatrice de son propre destin), on peut réfléchir au développement des moyens adoptés à nos fins.

Si on part de l'hypothèse que ce qui manque ce ne sont certes pas les conflits sociaux, inévitables dans un système où quelques uns vivent aux dépens de tous les autres, mais bien un contenu susceptible de dépasser à la fois la guerre de tous contre tous et le recours nostalgique aux vieilles régulations (syndicats, partis, etc.), on peut soit retomber dans un militantisme qui attendrait que les résistances se manifestent d'un mouvement à un autre (hier le CPE ou la SNCF, aujourd'hui les sans-papiers, demain les prisons), soit tenter d'intervenir de façon autonome là où la conflictualité se fait jour, tout en tentant de relier ce qui est séparé, dans ce monde qui conjugue à la fois massification et atomisation. Car qui a dit qu'on ne peut pas parler de technologies lors d'un mouvement étudiant, en sabotant par exemple les laboratoires de mort qui infestent les universités, ou qu'on ne peut pas parler de déportations lors d'une grève à la SNCF, en partageant des rapports de complicité et des techniques qui les rendront moins efficaces ?

Cependant, l'activité seule, même lorsqu'elle s'insère dans un quotidien (comme c'est le cas des luttes contre les rafles, sur le problème du logement ou celui de la « *vie chère* » par exemple), ne peut pas se passer de perspectives, sous peine de tomber dans un activisme qui ne profiterait qu'aux récupérateurs institutionnels. Ainsi, une agitation qui n'essayerait pas de favoriser l'auto-organisation des dominés face aux tendances autoritaires ou réformistes, un groupe affinitaire qui s'associerait avec ces dernières au sein d'un collectif ou pour organiser une activité (occupation, manifestation...) — au nom de la soi disant lutte commune bien sûr —, renforcerait de fait rapidement la domination. Tout comme on ne peut combattre l'aliénation avec des formes aliénées, c'est seulement dans la conflictualité permanente avec le pouvoir, ses structures, ses hommes et ses idéologies qu'on peut tendre à une subversion de tous les rapports sociaux. Si agir à peu nombreux ne signifie pas pour autant agir isolément, si notre impatience et notre détermination à attaquer ici et maintenant font partie du conflit de classe, ce n'est que dans leur dialectique avec une perspective antiautoritaire qu'elles rencontreront leur caractère subversif.

Dans la répression qui vient nous chatouiller ces derniers temps, c'est justement la question du contenu de nos activités, nos mauvaises intentions qui sont visées, au-delà des prétextes factuels extraits de l'antagonisme diffus et anonyme. Elle ne vient ni cogner à notre porte parce que nous serions une force (réelle ou affirmée à coups de slogans aussi creux qu'abstraits), ni parce que nous serions déjà dangereux. Par ce temps de chien — pour la domination aussi, au vu des conséquences sociales potentiellement explosives des restructurations du capital —, l'État a ainsi tout intérêt à faire peur pendant qu'il en a les moyens, à diviser préventivement en tentant d'isoler ceux qui

sont porteurs d'une praxis qui remet radicalement en cause l'ordre de ce monde.

Face à la répression, on peut alors soit se contenter d'attendre son tour ou de faire le gros dos en espérant ruser avec l'ennemi, soit se solidariser de là où on est et à partir de ses activités existantes, reliant par exemple cette répression spécifique aux luttes menées sans médiations. Alors, plutôt que de faire de cette solidarité naissante un rapport en soi, il nous semble que c'est au contraire en continuant à développer des pratiques nuisibles à cette société dans son ensemble qu'on portera dehors ces camarades, contribuant à créer les conditions de leur libération et de celle de tous les autres, ce qui n'exclut bien sûr pas des occasions particulières comme cela a été le cas dans plusieurs villes d'ici et d'ailleurs lors de la semaine de solidarité sans frontières. Continuer en nous rendant imprévisibles, parce que c'est aussi une bonne manière de montrer l'inutilité de ces arrestations à ceux qui les ordonnent et les exécutent.

Si l'exemple des émeutes de novembre 2005 nous enseigne au moins une chose, c'est que peut désormais surgir à tout moment une extension et une intensification d'une guerre sociale qui prendra le pas sur la guerre civile du capital. Et tant que ces pratiques d'attaques diffuses seront menées par des groupes affinitaires qui refusent toute médiation (leaders associatifs, religieux ou institutionnels, porte-parole autoproclamés) et ne dialoguent avec le pouvoir qu'en une danse de barricades et d'un feu qui parle immédiatement de par le choix de ses cibles^[2] et de son mode auto-organisé, l'État ne réussira à les contenir qu'en profitant de leur limites sociales. Or, justement, il n'est pas dit que dans cet avenir lourd de conflit et où le terrain de la soumission montre aussi des failles, de plus en plus de personnes ne se reconnaissent pas dans ces pratiques-là. Alors, au-delà de l'insurrection, cet inconnu qui bouleverse la vie de tous, reviendra avec force toute la question d'une perspective anarchiste de la liberté.

1 Le 18 octobre 2007, face à une menace de raffe, RESF appelait les parisiens « à encourager [les interventions policières] quand elles font leur travail de lutte contre la criminalité, de secours à la population ou d'organisation de la circulation ». Les rédacteurs de ce texte infâme non seulement n'ont pas été démentis par un second communiqué de même source, mais sont bien sûr restés à leur place de cheffailons. De même, le 9 juillet 2008, face à une autre menace de raffe de grande ampleur, RESF appelle les montreuillois à s'y opposer, terminant son communiqué par un « tant mieux pour les sans papiers mais tant mieux aussi pour les policiers à qui un sale boulot aura été épargné ».

2 Au-delà des tas de ferraille habituels : voir le recensement non exhaustif dans *Cette Semaine* n°88, mars 2006, pp. 3-6

Anarcho-autonome

PAR LÉON DE MATTIS, 4 DÉCEMBRE 2008, LEONDEMATTIS.NET.

L'appellation « anarcho-autonome » est une catégorie policière, qui, comme pour toute pensée qui émane de la police, poursuit un but précis : la répression. L'assignation de cette dénomination composite à des individus et des pratiques qui traversent les luttes dans l'Europe d'aujourd'hui répond à la logique d'un pouvoir qui sait qu'il faut imposer sa vision des choses pour gouverner les consciences. Ce n'est pas seulement la teneur de l'appellation qui est contestable, mais aussi le fait de nommer ce qui n'a pas choisi de se nommer soi-même. Donner un nom à ce qui ne n'en a pas pour lui attribuer des caractéristiques qu'on aura soi-même définies, c'est du travail de flic, ou de sociologue.

Il y a, certes, des collectifs plus ou moins larges qui se sont constitués au cours des luttes : autour des luttes des sans-papiers, des luttes contre l'enfermement, des luttes pour le logement, des luttes de chômeurs, des luttes contre tel contrat de travail, des luttes contre les violences policières, des luttes contre la répression, etc. — collectifs qui se forment, se délitent et se reforment au gré des circonstances, et qui ne sont jamais reliés à un quelconque point central ni à une idéologie unique, mais au contraire traversés d'analyses théoriques diverses, quand bien même, par hypothèse, ces analyses convergent toutes en ce qu'elles contestent l'existence du monde tel qu'il est. On y trouve entre autres des prises de position contre le capital, contre la marchandise, contre l'État, contre la démocratie, contre les syndicats, contre les formes traditionnelles de la représentation et de l'action politique, etc. On peut donc, en effet, désigner cette réalité-là en l'appelant une « mouvance », à condition de se souvenir qu'une telle « mouvance » n'est pas constituée autour d'une idéologie ou d'une offre politique qui lui auraient préexisté, mais à la suite de luttes présentes et passées, et comme la continuation de regroupements que ces luttes ont créés.

Dans ces collectifs et cette mouvance circulent un certain nombre de pratiques (assemblées, occupations, blocages, affrontements, sabotages, etc.), dont aucune n'est subversive ou « radicale » par elle-même, tant il est vrai que ce n'est jamais un acte en tant que tel qui est radical, mais toujours un acte dans une situation donnée. Et ces mêmes pratiques se retrouvent aussi ailleurs, en dehors de ces collectifs ou de cette mouvance, et ce tout simplement parce que ces pratiques naissent au cœur de la lutte et de la rébellion, et que personne n'en est propriétaire.

Dans cette mouvance circulent également des individus, qui se rencontrent parfois, mais tout aussi souvent s'ignorent, qui peuvent se croiser sans se connaître, ou au contraire se retrouver dans telle ou telle circonstance. Certains vivent ensemble et mettent en commun un certain nombre des moyens dont ils disposent. Rien de plus banal en vérité, sauf quand la police décide que les fréquentations de tel ou tel sont la preuve de son appartenance à une supposée organisation à vocation terroriste.

Le délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste fonctionne ainsi. Connaître quelqu'un, c'est être son complice. Posséder tel livre, ou tel tract, c'est en partager tous les points de vue, et certainement aussi tous les objectifs. Participer à telle lutte, c'est être considéré comme pénalement responsable de tous les actes qui auront été commis au cours de la lutte en question, et même au-delà. L'existence d'une telle responsabilité collective a évidemment pour but d'intimider ceux que le pouvoir a ainsi décidé de cibler. L'efficacité de cette politique a pourtant une limite évidente : c'est que la révolte est un fait social, et qu'elle ne se laissera jamais circonscrire à un groupe, un milieu ou une mouvance quelconque.

C'est pour cela que cette mouvance doit se comprendre elle-même comme la partie d'un tout qui la dépasse et l'englobe. C'est pour cela que cette mouvance ne peut se constituer en force matérielle autonome : parce que, pour modifier les rapports sociaux, elle ne dispose d'aucune force qui lui soit propre, et que sa puissance éventuelle ne peut lui venir que de ce dont elle est un symptôme, le rapport conflictuel entre des classes antagonistes. Pour cette mouvance, n'être qu'elle-même, c'est se condamner.





Existe-t-il un gène du flic ?

« Là où personne n'obéit, personne ne commande »

Il est parfois des personnes qui méritent d'être connues et traitées pour ce qu'elles sont. C'est précisément le cas de Philip Gorwood, psychiatre et directeur de l'unité 675 de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) depuis 2005. Son unité de recherche travaille en effet sur les « gènes de vulnérabilité » afin de proposer « une prise en charge précoce de sujets à haut risque ».

Dans la novlangue des flics en blouse blanche, une « prise en charge » signifie produire des camisoles chimiques afin de détruire au plus tôt tout individu qui serait amené à se rebeller contre le meilleur des mondes. Un monde d'exploitation et de domination où des milliards d'êtres humains sont contraints de survivre dans des conditions inacceptables sur une terre empoisonnée. Alors pensez-vous, se rebeller, quelle folie n'est-ce pas ?, s'est dit notre psychiatre.

L'unité 675 a ainsi participé en 2005 à l'expertise collective de l'Inserm nommée « Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent ». Les dits troubles qu'il conviendrait de dépister de façon systématique dès l'âge de 3 ans et d'éliminer selon ses conclusions, ne sont rien moins que les crises de colère et de désobéissance ou... les vols, définis comme des TOP, des « troubles oppositionnels avec provocation » et des « atteintes aux droits d'autrui et aux normes sociales ». Et comme l'un des objets de l'unité 675 est de développer la pharmacogénétique, soit « l'utilisation de la génétique pour prédire une réponse thérapeutique », on mesure immédiatement les ravages que ces sadiques entendent provoquer dans le cerveau des enfants et des ados.

En 2007, dans une digne continuité de l'abjection, Philip Gorwood a de plus personnellement supervisé une enquête dénommée SAGE dans la région de Champagne-Ardenne.

Poursuivant son obsession malade, il a fait remplir un dossier de 130 questions suivi d'un prélèvement ADN à 5000 lycéens, qui ensuite ont dû laisser le tout dans une enveloppe avec nom, adresse et numéro de sécu à l'Inserm. Le tout sous prétexte de mesurer « l'interaction entre facteurs environnements et génétiques », en fait démontrer qu'il existe des comportements génétiquement déterminés. Les grilles et les caméras à l'entrée des écoles, l'obligation d'y rester enfermé des heures durant et en silence, l'autorité du prof et ses permis à point ne sont-ils pas suffisant pour que les écoles aient été une des cibles de choix lors des émeutes de novembre 2005 ?

Si la consommation d'alcool ou de cannabis chez les jeunes intéresse plus Gorwood (voir ses livres et articles) que celle de la cocaïne chez ses collègues cadres sup', que celle des anti-dépresseurs qui permettent temporairement de supporter des conditions de survie toujours plus infâmes, ou encore que ce

puissant narcotique de masse qu'est le spectacle télévisuel, c'est que notre bourreau moderne a d'autres ambitions : parvenir enfin à une société pacifiée où les conflits de classe, la guerre sociale contre les puissants ou la rébellion contre l'ordre en place n'existeraient plus. Pour que les patrons continuent de s'enrichir, pour que les États continuent d'asservir les individus, pour que les chercheurs continuent d'expérimenter sur notre peau et nos synapses leurs hypothèses de mort.

Car la génétique, c'est avant tout une technique de contrôle et de domination. Les OGM par exemple servent bien plus à aggraver la dépendance des cultivateurs vis-à-vis de l'agro-industrie qu'à nourrir toute la planète, cette fable de basse propagande. De même, une application importante de la recherche sur l'ADN est l'accroissement des pouvoirs de l'État sur nos vies.

En témoigne le programme TOGG (Traitement d'origine géo-génétique) créé par le laboratoire privé IGNA de Nantes, qui met depuis 2006 ses compétences inquisitoriales au service de la justice. Concrètement, il se vante de pouvoir lui balancer la couleur de la peau d'un suspect en échange de quelques milliers d'euros. Plus largement, de 2001 à 2007, pas moins de six lois ont élargi à l'infini les prétextes de fichage génétique, conduisant à près de 30 000 nouveaux prélèvements chaque mois.

Deux de nos compagnons, Isa et Juan, sont ainsi actuellement incarcérés à Lille et Fresnes, accusés d'une tentative d'attaque contre un véhicule de police en mai 2007 à Paris. Le tout basé sur un supposé cheveu retrouvé sur place. Cela friserait le ridicule si Isa n'en était pas à son cinquième mois de détention préventive, et si la brigade anti-terroriste ne continuait pas à rechercher des ADN en vue de futures incarcérations. Comme toute science expérimentale, la génétique repose sur des analyses et des sélections en vue de cadrer avec le résultat escompté. Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire gober, l'ADN sert donc avant tout à justifier des décisions de justice.

Mais qui n'a jamais songé à brûler des caisses avec gyrophare face à leurs rafles contre les immigrés, leurs tabassages dans les manifestations, leurs assassinats dans les quartiers ou leur racket quotidien ? Certainement Gorwood et ses acolytes, et tous ceux qui défendent son cauchemar policé.

Notre visite d'aujourd'hui n'est qu'un petit avant goût d'une colère qui n'est pas prête de cesser. Il est désormais trop tard pour dépister et briser notre rage et notre dégoût de ce monde de flics et de chercheurs qui l'alimentent.

Des insoumis au meilleur des mondes, 24 juin 2008

[TRACT DISTRIBUÉ LE 24 JUIN LORS D'UNE PERTURBATION DE LA CONFÉRENCE DE PHILIP GORWOOD DONNÉE DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS, À PARIS V. EXTRAIT DE CETTE SEMAINE N° 96.]



Si le code pénal prévoit de punir le refus de prise d'ADN (théoriquement jusqu'à un an ferme et 15000 euros d'amende), les peines doivent être proportionnelles au délit principal. En pratique, le refus n'est pas systématiquement poursuivi.

Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), qui compte déjà 700 000 échantillons d'ADN, se remplit à une cadence industrielle. A présent, les flics mettent la pression pour prélever la salive lors des gardes à vue, sous n'importe quel prétexte. **Refusons ce fichage !**

- ★ **Parce qu'en accumulant ces données, l'Etat prétend pister l'ensemble de nos faits et gestes et fournir à travers « l'analyse par l'ADN » la preuve judiciaire que les experts, les médias, la justice présentent comme indiscutable.**
- ★ **Parce qu'ils utilisent cette arme pour nous foutre la trouille et nous faire tenir tranquilles, et parce que nous n'avons pas l'intention de subir cela sans broncher.**
- ★ **Parce que ce fichier supplémentaire et le contrôle toujours plus systématique permet à la fois de cibler telle ou telle catégorie à « risques », et de gérer les populations selon les intérêts économiques, sanitaires, migratoires des possédants et de l'Etat.**
- ★ **Parce que refuser ce fichage, c'est aussi rejeter la logique de ce monde, où la génétique, comme les autres sciences, nous réduit à des objets de manipulations et de statistiques, et pour lesquelles la planète entière devient champ d'expérimentation.**
- ★ **Parce que le pouvoir prétend résoudre les problèmes, alors qu'il en crée de nouveaux, comme l'aggravation des famines et des maladies par les OGM. Tout en favorisant, au nom de notre sécurité et toujours pour « notre bien », l'ouverture de nouveaux marchés lucratifs.**
- ★ **Parce qu'il affirme nous protéger, quand il nous contraint à survivre dans des milieux mortifères sous contrôle médical et policier.**

QUELQUES BONNES RAISONS DE REFUSER LE FICHAGE ADN

[AFFICHE TROUVÉE SUR A-INFOS LE 18 DÉCEMBRE 2008]

« Ouvrez la bouche ! » dit le policier

Expertise génétique, laboratoires & tribunaux

NOVEMBRE 2008, L'ENVOIÉE N° 24.

LE REFUS DE DONNER SON ADN n'est pas une évidence partagée par tous. Il y a d'abord la pression dans les commissariats lors des gardes à vue : « *Tu fais comme tu veux, mais regarde le tarif : un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende !* » La police fait son travail et « cracher » finit par devenir, entre ces murs, comme un soulagement. Illusoire, bien sûr ; la pression judiciaire a vite fait de prendre le relais ; mais plus trivialement, le caractère routinier et indolore du prélèvement reste la principale raison de l'absence de refus.

« **Ouvrez la bouche, s'il vous plaît.** »

L'opération dure quelques secondes ; le bâtonnet s'introduit dans la bouche et frotte l'intérieur de la joue. Le prélèvement est fait. Devant une telle banalité, simple formalité administrative, on est pris de court. On est loin de la technicité fantasmée de la science fiction ; loin aussi des conséquences de son acte : l'inscription au fichier du FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques) pour quarante ans, le recoupement avec les traces ADN de toutes les affaires non

résolues et à venir ; bref, un boulet qui va te suivre toute ta vie.

Il y a pourtant des refus. Si pour nous, ce geste s'impose, reste à le défendre devant les tribunaux : on ne peut pas dire au juge qu'on refuse d'être fiché parce que l'on craint de se voir attribuer des affaires passées ou à venir. Construire une défense sur la revendication « citoyenne » d'un geste « politique » — donc « légitime » —, ne « méritant pas l'infamie » d'un tel fichage, appartient déjà à une autre époque : il est impossible de se dire victime d'un acharnement judiciaire alors que le prélèvement est devenu massif et routinier⁽¹⁾.

Lors des procès, devant l'extension brutale du dispositif, les inculpés et leurs avocats repassent les mêmes disques rayés : ils invoquent le fascisme rampant de ce type de fichier rappelant « *les pages les plus sombres de notre histoire* », les usages futurs de cette technique si Big Brother sortait de sa tombe, ou au mieux le viol de l'intégrité corporelle que représente un prélèvement génétique, véritable mise sous contrôle — à la fois numérique, policière et judiciaire — des corps.

Tous s'indignent de voir « *une certaine idée des droits de l'Homme* » bousculée par ces nouvelles pratiques.

Ces arguments sont systématiquement balayés par les juges et les procureurs, un sourire moqueur aux lèvres et la main sur le Code de procédure pénal⁽²⁾. En substance, ils répondent, très à l'aise : « *Je comprends vos inquiétudes, mais rassurez-vous : nous vous jugeons ici et maintenant, dans un État de droit, pas demain dans un État fasciste. La convention européenne des droits de l'Homme a validé le dispositif et n'y voit rien à redire ; d'ailleurs, la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) a aussi été consultée. Pour ce qui est du fichier, il n'y a rien de nouveau : il fonctionne comme celui des empreintes digitales — et puis le prélèvement se fait avec des méthodes peu invasives...* » Il faut donc motiver les refus autrement, analyser le « cadre légal » qui régit l'usage des « empreintes génétiques », comprendre comment les experts en génétique sont entrés dans les tribunaux. Il ne s'agit pas de livrer ici un argumentaire en kit : « *pourquoi j'ai refusé de donner mon ADN* » ; nous ne fournirons que des éléments propres à étayer ce refus. La

critique de « l’empreinte génétique » n’est qu’un moyen d’attaquer la vérité judiciaire, la vérité scientifique et le monde qui les produit.

Le système pénal s’alimente de l’activité scientifique, qui le lui rend bien. Mener une critique des fichiers génétiques, c’est s’attaquer à la collusion entre monde scientifique et monde judiciaire, comprendre ces techniques, leur puissance et leurs mensonges ; comprendre cette justice automatisée qui fait rêver secrètement beaucoup de juges ; comprendre comment de nouveaux experts ont fabriqué ces rêves. Les récentes applications de la génétique justifient les refus d’aujourd’hui.

L’emploi du terme « *empreinte* » est la première mystification à démonter. Il a d’ores et déjà contribué à banaliser le prélèvement et l’usage d’échantillons génétiques en les inscrivant dans la stricte continuité de l’empreinte digitale. Mais d’« *empreinte* », il n’y a guère : juste un échantillon biologique relevé sur une scène de crime ou prélevé sur une personne, et puis sa transformation en code numérique. L’échantillon biologique est stocké quarante ans dans de gros frigos à Écully. Les généticiens ont bricolé une liste de huit segments d’ADN arbitrairement destinés à l’identification : sept « marqueurs » pris dans la partie dite « non-codante » de l’ADN et un autre dans la partie dite « codante » de l’ADN permettant de déterminer le sexe. Une valeur numérique est attribuée à chaque marqueur. C’est ce code numérique, appelé « profil génétique », qui est ensuite consigné dans le FNAEG, où il peut être consulté pour toutes les enquêtes judiciaires.

Les premières *traces* juridiques de l’usage d’échantillons génétiques en France apparaissent dans la loi de 1994 « *relative au respect du corps humain* ». Noyées dans les considérations sur les fécondations *in vitro*, quelques lignes autorisent « l’identification d’une personne par ses empreintes génétiques ». Celle-ci n’est, hypocritement, autorisée que dans trois cas de figures : à des fins médicales, à des fins de recherche scientifique, et « *dans le cadre de mesures d’enquêtes ou d’instructions diligentées lors de procédures judiciaires* » ; autant dire qu’en matière de prélèvements, tout est possible — et depuis le début.

Mais ce que cette loi introduit subrepticement, c’est un nouveau statut :

celui d’expert généticien près des tribunaux. Son travail était d’abord *pratiquement* limité aux expertises de paternité dans les cas de litiges familiaux ; mais tout était déjà prévu pour son extension à l’ensemble du champ pénal. Si personne ne l’a vu rentrer, personne ne pourra, désormais, lui échapper. De 1994 à 2003, des généticiens bidouilleurs de paille ont fait exploser leur discipline dans tous les domaines⁽³⁾. Médecins-chercheurs dans les hôpitaux publics, ils ont monté des start-up de « *diagnostic génétique* » quand ils ont senti le vent tourner, diversifiant une offre qui englobe désormais la médecine (pour les maladies orphelines comme la myopathie), le droit civil (test de paternité) et pénal (analyses d’échantillons génétiques). Le statut d’expert — qu’une pauvre formation en biologie suffit à décrocher —, laisse les mains totalement libres à ces nouveaux rois du pétrole. C’est eux-mêmes qui vont définir l’étendue de leur expertise, ses domaines d’application, sa valeur — et son caractère incontournable. Ils vont, en somme, façonner une nouvelle réalité judiciaire à leur convenance.

La loi de 1998 a créé le Fichier national et automatisé des empreintes génétiques. S’il était initialement limité aux pédophiles et auteurs de crimes sexuels multi-récidivistes, ses utilisateurs, tant médecins qu’enquêteurs, avaient déjà en tête de l’étendre à d’autres crimes et délits. L’excitation était totale dans les laboratoires : ils allaient pouvoir tester « *en conditions réelles* » la pertinence de leurs hypothèses sur l’ADN ! C’était l’époque où le « *décryptage du génome humain* » était sur le point d’être « *achevé* ». Dans l’euphorie générale, certains scientifiques commençaient pourtant à entrevoir une réalité qui en a déçu plus d’un : on ne comprend pas grand-chose à la fonction de l’ADN dans l’organisme, et chaque gène est loin d’avoir une fonction identifiable de « *codage* » de telle ou telle protéine. 95 % des gènes ne serviraient — directement — « *à rien* »⁽⁴⁾. Dans les milieux scientifiques, on parle même — avec un goût de cendres dans la bouche — d’« *ADN poubelle* » (« *junk DNA* »), ou plus poliment d’« *ADN non codant* » auquel la science se chargera de trouver, plus tard, une fonction dans l’organisme. En attendant, nos experts bidouilleurs se chargent de lui trouver un usage dans le monde social.

C’est sur cette distinction bidon entre deux types d’ADN (le « *codant* » et le « *non codant* ») que s’établit scientifiquement, et donc éthiquement, la loi sur les fichiers d’empreintes génétiques. On peut ainsi lire dans le décret de 2000 appliquant la loi de 1998 : « *Les analyses d’identification par empreintes génétiques ne peuvent porter outre le segment correspondant au marqueur du sexe, que sur des segments d’ADN non codant* ». La CNIL qui s’inquiétait de voir figurer dans le fichier des segments d’ADN donnant des informations susceptibles de violer les libertés individuelles (sur la prédisposition génétique à une maladie notamment) est donc rassurée. Cette loi n’est qu’un instantané d’un état des connaissances à un moment précis : celui où le petit monde de la génétique conquérante sans dessus dessous trouve des applications techniques pour palier ses errements. Et ce sont les dernières approximations en date qui, loin de la freiner, permettent au contraire de continuer l’expérience en faisant reposer sur elles un nouveau fichier national de police. L’histoire de ce fichier n’a été, depuis 1998, qu’une suite de bricolages de techniciens qui ont entraîné la machine toujours plus loin.

La génétique — ce nouveau « *grand livre de la vie* » — fascine comme rarement une science a fasciné ; et ces petites personnes que sont les juges incultes et les procureurs bornés ne font pas exception à la règle lorsqu’ils lisent *Sciences et vie* aux toilettes. N’oublions jamais qu’ils n’ont étudié que le Droit ; mais au-delà, c’est le quotidien de leur travail qui se voit directement modifié par l’apparition de cette nouvelle « *reine des preuves* ». L’adoption et l’intégration de nouvelles technologies dans des « *environnements professionnels* » et dans la vie quotidienne dépendent moins de leurs « *caractéristiques objectives* » — de leurs « *performances* » — que des représentations et des espoirs investis dans ces technologies. La preuve ADN agit comme la réponse magique à l’angoisse de l’erreur judiciaire, seul cauchemar qui puisse, parfois, déranger le lourd sommeil de ces bourreaux professionnels. On a rarement vu un tel consensus à propos d’une nouveauté technique dans le monde judiciaire⁽⁵⁾.

On se souvient comment la psychiatrie — alors même qu’elle permettait et accompagnait un changement de l’administration de la peine en prétendant l’individualiser — a bataillé pour occuper la place centrale qu’elle

occupe aujourd'hui dans les tribunaux. Il lui a fallu un siècle. On se souvient aussi des difficultés rencontrées par ce pauvre gratte-papier de Bertillon lorsqu'il a voulu imposer son système d'identification anthropométrique ; puis comment les empreintes dactyloscopiques — dites digitales — l'ont finalement mis au rencard dans les trente ans qui ont suivi. Alors même qu'on ne peut rien lui faire dire — à part qu'une personne a laissé une « trace » ici ou là — l'empreinte digitale ne s'est pas imposée en un jour. Ce sont ses usages civils — dans l'administration des colonies — qui ont précédé de plusieurs dizaines d'années les usages judiciaires et policiers de cette technique d'identification. À l'époque, enquêteurs et juges faisaient encore les sceptiques quant aux innovations techniques et scientifiques : ils craignaient tout simplement d'être déposés d'une partie de leur pouvoir.

Un siècle a passé ; les rapports entre sciences et justice ont bien changé. De Miami à Las Vegas ou New York, *Les experts* se baladent tous les jours à la télé. Loin d'y voir une menace pour leur autorité, les magistrats du troisième millénaire ont vite vu le parti à tirer de cette colonisation : un moyen de rendre leurs décisions plus infaillibles encore. Ils caressent ainsi un vieux rêve : la transformation du suspect en homme de verre, dont on connaîtrait tout même sans le moindre aveu ; cette fois, sans se salir les doigts, et sans se ridiculiser en mesurant le crâne d'un voleur ou la voûte plantaire d'une prostituée⁽⁶⁾. Se profile à nouveau cet idéal — jamais avoué bien sûr — d'une justice automatisée, mathématique ; parfaite. Les juges — qui jouissent d'un pouvoir discrétionnaire pour la désignation d'experts chargés d'analyses génétiques dans le cadre d'affaires civiles et pénales — se couvrent, tout simplement. Ainsi, les demandes d'expertise génétique se multiplient pour toutes sortes d'affaire, ce qui pousse les laborantins à accroître leurs capacités de traitement ; et de ce fait même, leur omniprésence dans les tribunaux.

Puisque les experts ont tout de suite été encouragés à projeter leur expérience dans le monde social, il n'y a rien de très étonnant à ce que le fichier qui se met en place soit maximaliste par son contenu, sa durée de vie et ses utilisations. À partir d'une vingtaine de lignes de lois, ils ont créé un sys-

tème qui organise l'alimentation d'un fichier de « type extensif » et l'accès à celui-ci. Ils ont ainsi copié le modèle anglais en conservant les profils génétiques d'une fraction toujours plus vaste de la population. La législation française acte ainsi un choix politique : celui de mettre la génétique, ses laboratoires et ses experts au centre du système pénal⁽⁷⁾. Les lois et les décrets qui se succèdent depuis 2000 ne font que consacrer l'extension tous azimuts du fichier : à tous les types de crimes et délits. Le FNAEG centralisait en 2007 les « profils » de 615 000 personnes. Plus de 200 000 de ces personnes étaient fichées sur de simples présomptions de culpabilité.

Cette extension est passée par la multiplication des accréditations de laboratoires d'analyses privés et des nominations d'experts dans les tribunaux ; enfin et surtout, par la multiplication des catégories qui alimentent et consultent le fichier. Un simple OPJ, avec ou sans juge d'instruction, peut désormais consulter le fichier ou y ajouter un profil. L'obsession de l'alimentation du fichier a déterminé la mobilisation et la formation de toujours plus de personnels afin que la « collecte d'échantillons sur scène de crime ou sur personne » rentre dans leurs « habitudes » ; et rendu nécessaire que les échantillons ainsi collectés soient traités dans un délai assez bref : la durée d'une garde à vue. Entre 2003 et 2005, l'État a engagé quarante fonctionnaires pour « traiter les échantillons en attente ». En juillet 2005, trois nouvelles vagues d'embauche de personnels vacataires se sont succédées. Ils ont essentiellement été recrutés parmi « les personnels en attente d'intégration dans les écoles de gardiens de la paix ». Cent soixante-cinq « personnes ressources » ont été formées pour aller dans les commissariats « transférer leurs nouvelles connaissances aux policiers polyvalents destinés à intervenir dans le cadre de l'identité judiciaire de proximité ». Le 30 juin 2006, 10 763 d'entre eux avaient déjà été formés aux techniques de prélèvement biologique.

Outre la formation, la massification de la collecte a nécessité la mise en place d'une infrastructure technique : la commande et la distribution massive de kits de prélèvement⁽⁸⁾ ; la réorganisation de toute la « chaîne de traitement », dans laquelle 1 233 000 euros ont été injectés en 2004 ; et

l'informatisation des accès aux fichiers. Depuis 2006, les OPJ peuvent consulter directement la base de données du fichier à partir de leur poste de travail. Ils peuvent transmettre de leurs postes au FNAEG les données procédurales et administratives concernant les prélèvements effectués, jusqu'alors acheminées par l'intermédiaire de formulaires sur papier.

Tout au long de cette période d'alimentation frénétique, en plus de la formation et des investissements, ce qui a contribué à rendre réelle cette « police scientifique de proximité », c'est la mise au point de nouvelles pratiques de prélèvements et l'invention de nouvelles utilisations des échantillons prélevés. Magistrats et experts ont savamment combiné leurs efforts pour rendre le fichier incontournable ; les premiers en systématisant les demandes d'expertises génétiques ; les seconds en imaginant des bricolages techniques sans jamais risquer de sortir d'une légalité élastique à l'infini. Il ne s'agit pas ici de prédire un avenir totalitaire ; le présent suffit.

Le « fichage familial », évoqué il y a trois ans comme une « expérience prometteuse », est devenu monnaie courante⁽⁹⁾. Le principe en est simple : comparer un échantillon trouvé sur une « scène de crime » avec les profils contenus dans la base de données en cherchant, non pas une correspondance exacte, mais une « empreinte » ressemblante. Quiconque a un proche parent inscrit au FNAEG s'y trouve donc inscrit indirectement. Aux 615 000 personnes officiellement fichées, il faut donc ajouter leur famille. Les gens indirectement fichés se comptent donc déjà en millions. Autre exemple : les collectes de masse ; inaugurées dans le cadre d'affaires précises — prélèvement sur l'intégralité de la population masculine d'un village après un viol, par exemple —, elles ont ensuite été pratiquées en prison, avant d'être récemment utilisées sur des scènes d'émeutes, ou dans des quartiers entiers. L'instruction d'une affaire entraîne ainsi le fichage de dizaines, voire de centaines de personnes. Il s'agit là d'un véritable saut quantitatif, qui finit par changer la nature du fichier : de fichier de police, il est déjà devenu un fichier de population. Enfin, de nombreuses recherches ont déjà fait faire un saut qualitatif à l'usage des échantillons biologiques en

mettant au point des tests génétiques utilisables lors d'enquêtes : l'enjeu est de fournir aux enquêteurs des informations sur la personne recherchée —alors qu'elle n'est pas fichée — à partir d'un simple « brin » d'ADN.

Le « *renseignement du FNAEG* », que les laboratoires publics de la police scientifique ne peuvent assurer seuls, est vite devenu un créneau juteux sur lequel l'IGNA (Institut de Génétique Nantes-Atlantique) s'est positionné comme l'un des leaders français. Agréé depuis 2003 par le ministère de la justice, l'IGNA met depuis un an le programme TOGG (Test d'orientation géo-génétique) à la disposition des juges d'instruction. Ces tests ne servent pas à alimenter le fichier mais à orienter les enquêteurs vers tel ou tel type de suspect : ils permettent de déterminer « *l'origine ethnique du porteur* » d'un « brin » d'ADN trouvée sur la scène d'un crime ou d'un délit.

Pour assurer la promotion et la vente de son « *programme TOGG* », l'IGNA démarche les juges d'instruction dans toute la France. Son argumentaire, c'est que l'humanité a une seule origine : l'Afrique. De là, quatre grandes migrations ont eu lieu jusqu'à la sédentarisation de populations en divers endroits du globe, ce qui a eu une influence sur leur patrimoine génétique. À partir de corrélations statistiques complexes établies à l'aide de « *marqueurs génétiques* », la science serait donc en mesure d'affirmer, de façon plus ou moins péremptoire, que telle trace est d'origine européenne, africaine, asiatique, etc. La charte d'utilisation du programme prend bien soin d'indiquer que cette « *origine ethnique* » est obtenue par « *l'analyse d'éléments non codants* ». Donc le système est en accord avec la loi. « *En proposant ce programme, j'avais tout à fait conscience du caractère explosif de ce genre de tests. C'est pourquoi nous avons tenu à faire valider par un cabinet d'avocats le caractère légal de cet outil* », explique le patron de l'IGNA, généticien passé de l'hôpital public au secteur privé au moment de la libéralisation du marché. Les applications de la génétique à l'identification judiciaire ont déjà fait sauter la pseudo-frontière « *codant/non-codant* », seul élément scientifico-éthique sur laquelle s'était établie la loi.

Chacune de ces applications suffit en elle-même à justifier le refus d'être fiché, mais leur combinaison rend d'ores

et déjà tout retour en arrière impossible. Chacune entraîne les autres, et les rend toujours plus définitives. Ce ne sont pas simplement de nouvelles pistes distinctes, que l'on pourrait décider de fermer pour telle ou telle raison éthique après consultation et débat citoyen. Le programme TOGG, pour ne prendre que cet exemple récent, est vendu pour servir à des collectes de masse : « *lors de prélèvements de masse, afin de rechercher un suspect à partir de prélèvements salivaires, un test de type TOGG peut permettre des économies importantes et un gain de temps non négligeable.* » Aucun « *cadre légal* » ne pourrait contenir ces techniques ; et personne ne peut déjà plus espérer les « *réguler* » en réformant la loi.

Si la législation change, elle ne fera qu'avaliser d'autres utilisations, qu'instaurer d'autres types de prélèvements, que viser d'autres populations à fichier. Les législations qui autorisent et encouragent le plus grand nombre d'utilisations de l'ADN en criminalistique entraînent les législations des pays les plus frileux en la matière, et les forcent à s'aligner sous prétexte de rendre possibles les échanges de données et les croisements de fichiers. La technique est, ici encore, un accélérateur de l'harmonisation sécuritaire. Comme dirait l'autre, « *la possibilité du refus du prélèvement sera peut-être bientôt tout aussi obsolète que de se griller une clope dans un café* »⁽¹⁰⁾. Légalement, seules les personnes condamnées à un crime ou un délit puni de dix ans d'emprisonnement ou plus peuvent subir un prélèvement de force. Ce n'est déjà plus le cas de l'autre côté de la Manche : les prélèvements de force, ou à l'insu des personnes, y sont courants. Les prélèvements peuvent même être effectués en dehors de toute garde à vue et en l'absence de « *scène de crime* » : un échantillon pris sur le paillason d'une personne à qui la police s'intéresse peut lui être attribué sans autre procédure. L'expansion rapide d'un système visant à contrôler la population est évidemment une bonne raison de le refuser.

S'il est si difficile de ne pas donner son ADN aujourd'hui, c'est que ce refus touche un point sensible : la manière dont la machine pénale se renouvelle et se modernise en se nourrissant des derniers bricolages techniques et des dernières pseudo-connaissances du monde scientifique et médical (étude de la « *diversité génétique humaine* », tests de paternité, « *tests géo-génétiques* » — en langage clair,

racistes). Cependant, les interventions des experts dans les tribunaux commencent encore par le récit pour juges et jurés de la grande aventure de l'ADN, avec power point pour les nuls et animation 3-D pour le show, comme s'ils avaient encore à convaincre du bien-fondé de leur présence ; il n'est donc pas trop tard pour les attaquer à ce moment-là, et attaquer la génétique sur chacun de ses usages contemporains en partant de la nature même de l'activité scientifique : expansive et colonisatrice. Comprendre comment une clique de juges fascinés et quelques experts-entrepreneurs ont « *prélevé* » des techniques dans un état de la science déjà daté pour se fabriquer un pauvre « *cadre légal* » nous donne quelques pistes. Dans cette société totale, nous refusons d'être les cobayes d'un « *cadre légal* » qui court et continuera toujours à courir après ses pratiques.

NOTES :

1 Pour une critique de ce type de défense, voir *ADN über Alès*, *L'Envolée* n°18.

2 Beaucoup de jurisprudences consécutives à des affaires de refus de prélèvement sont consultables sur *legifrance.fr*.

3 En 1994, l'équipe française du Génethon venait de cartographier le génome humain ; son séquençage était prévu pour 2001. De la psychiatrie à la pneumologie, chaque discipline scientifique tentait — ça n'a pas changé — de s'approprier une génétique qui viendrait tout bouleverser et dont personne ne pourrait plus se passer.

4 Nombre de chercheurs se prennent une petite claque lorsqu'ils découvrent au passage que le riz a plus de gènes que l'homme.

5 Une étude récente portant sur les principales revues internationales consacrées aux sciences judiciaires a établi que depuis 1990, seulement 0.4 % des articles abordent des enjeux légaux concernant l'ADN.

6 Gall avait inauguré les « *mesures corporelles des criminels* » au milieu du XIX^e siècle avec sa phrénologie, ou « *science des crânes* » ; c'est Lombroso, quelque trente ans plus tard, qui, entre autres fantaisies, s'était mis en tête de repérer des prédispositions corporelles à la prostitution des femmes. L'un comme l'autre s'étaient vu écarter des tribunaux ; leur expertise aussi.

7 Il existe d'autres types de fichiers : aux Paysbas, par exemple, il est dit « *restrictif* », c'est-à-dire qu'il est limité à une liste de « *délits spécifiques graves* » ; d'autres pays ont, quant à eux, décidé de ne pas faire de fichiers, mais de faire les analyses au cas par cas, au gré des affaires.

8 Une commande de 470 000 kits minimum par an a été passée à la société Whatman depuis 2003.

9 *L'ADN et ses victimes*, *L'Envolée* n°14.

10 *Au-delà du non*, disponible sur internet.



PRISONS POUR ÉTRANGERS

Rassemblement contre la machine à expulser métro La Chapelle – dimanche 15 juin à 16h



LES CONTRÔLES ET ARRESTATIONS MASSIFS DE SANS-PAPIERS s'intensifient dans les quartiers et les gares. Au métro La Chapelle (ligne 2) et sur les boulevards qui l'entourent, ils sont devenus presque quotidiens : policiers et contrôleurs Ratp traquent, tôt le matin, à l'heure d'aller au travail (à partir de 6 heures) et le soir, les sans papiers et les fraudeurs.

PLUTÔT QUE DE FAIRE DES GROSSES RAFLES VISIBLES, les flics préfèrent opérer en petites unités de civils. Les détenus du centre de rétention de Vincennes expliquent qu'ils se sont fait arrêter par des policiers déguisés en jeunes couples ou passants du quartier, puis emmener au commissariat dans des voitures banalisées. En discutant entre eux, les retenus ont remarqué qu'à chaque jour correspondait un faciès : par exemple, au mois de mai, les jeudi et vendredi les flics n'auraient contrôlé que des maghrébins.

LE CHOIX DE CE QUARTIER N'EST PAS ANODIN : entre Barbès et Stalingrad, la police sait qu'elle va attraper des travailleurs sans papiers. Et les autorités – de la préfecture à la municipalité – y trouvent leur compte, ça « nettoie » le quartier pour laisser place à la « mixité sociale » avec l'installation des bobos sur les Quais de Seine et à la Goutte d'Or. Cela fait plusieurs années que ces quartiers sont en « restructuration » : augmentation des loyers, expulsions des pauvres aux portes de Paris, contrôle des places et des rues. La Chapelle, comme beaucoup d'autres quartiers, est un secteur d'application de la politique d'immigration de la France et de l'Europe : expulser un maximum de clandestins tout en mettant en place l'« immigration choisie et dévouée ». C'est le meilleur moyen pour optimiser le contrôle sur tous les travailleurs et sur tous les migrants.

Face à ces arrestations des gens s'organisent. En témoignent les réseaux d'alerte téléphoniques mis en place dans certains quartiers de la région parisienne pour se prévenir des contrôles, se rendre sur place et opposer une résistance à la police. Dans les centres de rétentions les personnes arrêtées se révoltent (grèves de la faim, émeutes, refus du contrôle et de rentrer dans les cellules...) et devant ces prisons, des manifestations et des parloirs sauvages se multiplient.

Sabotons la machine à expulser !

Ce rassemblement s'inscrit dans le cadre de la « semaine de solidarité sans frontières » (du 9 au 16 juin 2008).

Liberté pour tous les prisonniers, avec ou sans papiers !

Liberté pour toutes et tous !

Solidarité avec les deux de Vierzon, avec Bruno, Ivan, Damien et les autres !

Toute contribution pratique à la semaine de solidarité sans frontières pourra être envoyée à : solidarite_sans_frontieres@riseup.net

[AFFICHE TROUVÉE SUR LES MURS DU 18^{ÈME} ARRD. À PARIS DÉBUT JUIN 2008]

Comme une prison qui brûle...

PAR LÉON DE MATTIS, 23 JUIN, LEONDEMATTIS.NET

La révolte du dimanche 22 juin à Vincennes a laissé le plus grand centre de rétention administrative français en ruine. Le coup porté à la machine à expulser est loin d'être négligeable. On sait depuis longtemps que toute politique de déportation correctement planifiée par l'État se doit de maîtriser chacune des étapes d'un processus complexe, et que la faille d'une seule d'entre elles affecte l'efficacité de la totalité. Les rafles, et, à l'autre bout de la chaîne, les expulsions sont rendues plus difficiles si la police ne possède pas la capacité d'enfermer un nombre suffisant de clandestins entre les deux. Or, ce sont 280 places qui vont manquer dans les mois à venir...

Cet incendie « criminel », comme l'affirme Claire Chazal sur TF1, tant il est vrai que toute révolte est criminelle aux yeux de l'État et de ses journalistes, a donc été provoqué par les retenus à la suite de la mort dans le centre, la veille, d'un homme âgé de 41 ans. La préfecture s'est empressée de déclarer que l'autopsie écartait la présence de « traces anormales »

sur le cadavre : sous-entendu, qu'il n'est pas mort tabassé. Ce n'est pas pour autant que la police n'est pas responsable de cette mort. Voici, selon le témoignage d'un retenu donné par téléphone, comment les faits se sont déroulés samedi soir.

« Le monsieur qui est mort hier dans le centre n'était pas cardiaque. Avant de rentrer au centre il prenait déjà des médicaments tous les jours, il avait une ordonnance du médecin [...] Il demandait des médicaments et on voulait pas lui en donner, l'infirmière lui donnait pas sa dose, il demandait à d'autres retenus d'aller à l'infirmierie pour demander sa dose. [...] La veille du jour où il est mort, il tremblait beaucoup, il savait pas pourquoi, il se sentait malade. Peu de temps avant de mourir, il a décidé de faire une sieste et a demandé à son copain russe de le réveiller pour qu'il puisse aller à l'infirmierie qui ouvre à 15 h. Son copain est venu une première fois, il a essayé de le réveiller, son visage était tourné vers le mur, on voyait pas très bien. Il a cru qu'il dormait profondément et il a préféré le laisser dormir. Dix minutes après il est revenu, ça s'est passé pareil. Du coup, il est allé chercher un autre retenu, et tous les deux ils ont essayé de le réveiller, ils lui ont tourné la tête, il avait du sang sur le nez et la bouche, il était bleu turquoise, il était tout dur, tout raide, froid. Ils ont crié au secours, tout le monde est venu. La police a essayé d'évacuer le lieu, les retenus exigeaient de savoir ce qui se passait. Panique totale. Les policiers ont demandé des renforts, ils sont venus avec des boucliers, ils ont tapé les gens dans le couloir, nous on a pas répondu (de toute façon y a pas de pierres dans le couloir avec lesquelles on aurait pu répondre), on a quand même été gazés. [...]

Aux va-et-vient des policiers et des pompiers on a compris qu'ils n'avaient pas pu le sauver. J'ai demandé au chef permanent, il m'a dit que le monsieur était dans un état critique, mais qu'il était en vie. Il n'a pas voulu nous dire qu'il était mort pour ne pas avoir des représailles. Le chef de rétention (il était en civil) essayait de téléphoner mais comme il y a un problème de réseau dans le bâtiment, il est sorti dans la cour pour téléphoner. Je suis allé le voir, je lui ai demandé de m'accorder deux minutes, il a dit oui. On voulait savoir l'état de santé du retenu, il m'a sorti le même refrain comme quoi son état était critique, mais qu'il était en vie. Je suis resté sceptique. [...] De l'autre côté, du côté de la porte 3, la population s'est agitée, les policiers ont pris un retenu qui était très agité, la population s'est alors encore plus énervée, du coup la police a relâché le retenu. Quand ils ont sorti le mort avec le SAMU et les pompiers, j'ai encore parlé avec le chef qui me disait encore qu'il était vivant. Et puis on nous a dit qu'il était mort à l'hôpital. »

Dès le samedi soir, l'agitation dans les CRA1 et 2 (la capacité d'un centre étant limitée théoriquement à 150 places, on a divisé celui de Vincennes en deux pour adapter la réalité à la réglementation) avait conduit à des départs de feu (deux cellules brûlées) et à l'usage des lacrymos contre les retenus qui restent dans la cour une partie de la nuit.

Le dimanche dans l'après-midi, la révolte gronde à nouveau : cris, mise à sac des cellules et finalement plusieurs départs de feu dans les deux bâtiments. Une manifestation a lieu en même temps, à partir de 15 h, à l'extérieur du centre. Voici le témoignage d'un manifestant.

« Vers 15 h 10, des clameurs ont retenti de l'intérieur du camp et, peu de temps après, des volutes de fumée ont commencé à s'élever au-dessus des murs. Un policier, se présentant comme responsable du camp, est venu pour avertir que les visites étaient interrompues pour la journée. Rapidement une quinzaine de CRS en tenue d'intervention, casqués et munis de boucliers, jusque-là à l'extérieur pour contenir d'éventuels manifestants, sont entrés en courant dans le centre. Nous sentions les lacrymogènes à l'extérieur des murs alors que nous entendions des détonations venant de l'intérieur. Des véhicules de pompiers ont suivi ; il était environ 15 h 45, vingt à trente minutes après le départ d'incendie. De toute évidence, c'était la panique dans le centre : la police ne maîtrisait plus rien.

Dans le même temps, le rassemblement s'est déplacé sur le parking situé au pied des bâtiments en feu : environ 200 personnes rassemblées criaient "Libérez les sans-papiers !". Les deux bâtiments 1 et 2 étaient en proie à plusieurs départs d'incendies violents (au moins deux par bâtiment) que les pompiers, avec leur quinzaine de véhicules d'intervention, n'ont pas réussi à maîtriser. Un hélicoptère du SAMU nous a survolés plusieurs fois. Vers 16 h 30, les toits commençaient à s'écrouler. Quelques échauffourées ont opposé les manifestants rassemblés aux "forces de l'ordre", quelques coups de matraque, quelques jets de lacrymogène. C'était un désordre absolu : les véhicules de pompiers et du Samu se mêlaient aux voitures des gens venus passer leur dimanche dans le bois de Vincennes, aux manifestants et aux promeneurs à pied ou vélo ».

Il est certain que la révolte à l'intérieur du centre est celle des retenus ; que, déclenchée à la suite d'une mort de trop, elle a pour cause non seulement la protestation contre les « conditions » de la rétention, mais aussi contre la rétention elle-même. Il est certain également que la mobilisation entretenue depuis de longs mois contre les centres de rétention, qui s'ajoute à celle contre les rafles et les reconduites à la frontière, et les nombreux appels et actes en vue de saboter la machine à expulsion, n'ont pu qu'encourager la révolte à l'intérieur. On sait depuis longtemps que la présence de gens devant une prison peut donner à ceux qui sont dedans le courage de s'opposer à la violence d'État avec les moyens dont ils disposent. On ne manquera pas, donc, de tenir comme un hommage appuyé à cette mobilisation les accusations lancées par la droite et les syndicalistes flics. Ainsi, selon Luc Poignant, du SGP-FO, la manifestation à l'extérieur a « échauffé les esprits » (et les matelas, aurait-il pu ajouter). Quand à Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, il appelle tout simplement à la répression « contre les collectifs qui se livrent à ce type d'actions (les manifs) à proximité de lieux où ils n'ont absolument rien à faire ».

Ses petits copains du gouvernement n'ont cependant pas attendu les discours de Lefebvre pour lancer la répression contre ceux qui veulent agir devant les centres de rétention. On rappellera donc qu'en janvier dernier, trois personnes ont été arrêtées et deux jetées en prison parce qu'elles se rendaient à une manifestation devant le CRA de Vincennes munies de fumigènes et de clous destinés aux véhicules de police. Saisie alors d'un délire antiterroriste, la justice s'est également jetée sur trois autres personnes accusées elles aussi de vouloir s'en prendre à des prisons et à des véhicules de police. Deux demeurent incarcérées à ce jour, les autres sont sous contrôle judiciaire. La lutte contre les centres de rétention et contre tout enfermement est également la lutte pour Ivan, Damien, Bruno, Isa, Farid et Juan, tout comme la lutte pour ces six personnes est aussi la lutte pour tous.

BEAU COMME



DES CENTRES DE RÉTENTION QUI FLAMBENT

LE 22 JUIN 2008, les deux bâtiments du centre de rétention de Vincennes (Paris) sont cramés. Après des mois de tension et d'affrontements, comme au Mesnil-Amelot et ailleurs, des sans-papiers y ont réalisé la seule réforme possible des prisons : leur réduction en cendres.

EN ESPAGNE, comme en Italie ou en Belgique (incendie du centre 127bis de Bruxelles le 24 août 2008), des émeutes viennent aussi régulièrement troubler le bon ordre de ces camps de la démocratie marchande.

LES CENTRES DE RÉTENTION ne sont qu'un des maillons de cette société carcérale. D'un système qui voudrait tous nous voir soumis ou résignés pour que les puissants continuent de s'enrichir sur la misère, les désastres écologiques ou la guerre.

LA QUESTION DES PRISONS est donc d'abord celle du monde qui les produit : il n'existe pas d'enfermement décent, comme il n'y a pas de capitalisme à visage humain. Face aux contrôles et aux rafles de sans-papiers dans les rues et les transports, face au racket spéculatif des tauliers, contre l'exploitation qui nous tue à la tâche, il est temps que la peur change de camp.

CINQ SANS-PAPIERS sont actuellement incarcérés, accusés de l'incendie du centre de rétention de Vincennes. Peu importe qu'ils soient coupables ou innocents : ce sont des otages destinés

à effrayer tous ceux qui décident de relever la tête et de renvoyer à la gueule de l'Etat un peu de la violence qu'il nous fait subir au quotidien.

CE QUI EST SÛR, c'est que l'enfermement est une raison suffisante en soi pour se rebeller contre les geôliers et leurs murs barbelés. Ce qui est certain, c'est que tout individu qui a encore le goût de la liberté et la rage au cœur ne peut que se reconnaître dans ces révoltes dévastatrices.

ET COMME LA MACHINE à expulser n'est pas abstraite mais s'incarne dans des hommes et des structures, chacun pourra trouver matière à exprimer sa solidarité de la façon la plus adéquate.

DES PARTIS DE GAUCHE comme de droite aux compagnies aériennes qui déportent comme Air France, des constructeurs de camps comme Bouygues et Eiffage à leurs cogestionnaires comme la Croix-Rouge, des balances comme la BNP aux contrôleurs des sociétés de transport public, les rouages se trouvent à chaque coin de rue.

Sabotons la machine à expulser !

SOLIDARITÉ ACTIVE

AVEC LES SANS-PAPIERS ACCUSÉS DE L'INCENDIE DE VINCENNES

Quand Vincennes a brûlé

NOVEMBRE 2008, L'ENVOLEE N° 24.

Quatre mois après l'incendie qui a détruit le centre de rétention administrative de Vincennes, alors que le ministère de l'intérieur le remet en fonction, alors que cinq "retenus" sont sous les verrous, inculpés de « destruction de biens et violences sur agents », nous revenons sur cette journée du 22 juin. Nous laissons largement la parole à ceux qui ont vécu, au cri de « Liberté », ce moment de lutte qui n'est ni un "fait divers", ni un "acte isolé".

RETOUR SUR UNE FRÉNÉSIE LÉGISLATIVE

On assiste à une frénésie de modifications de l'arsenal juridique depuis au moins six ans. C'est par centaines que l'on compte les décrets, arrêtés et circulaires. Quarante lois ont modifié le code pénal, et trente le code de procédure pénale. Si l'on se penche sur un domaine en particulier, celui de la législation sur l'entrée et le séjour des migrants, un constat nous saute à la gueule : la "doctrine sarkozienne" veut incarner la rupture et disqualifier des politiques menées depuis trente ans. Depuis 2005, le code des étrangers a subi à lui seul pas moins de onze modifications. Le président du portemonnaie des riches s'est fait élire par les beaucoup moins riches sur cette idée simple : le « *chaos migratoire* »^[1] doit cesser. Un « *travail considérable de remise en ordre* » a commencé en 2003 et doit continuer sous sa présidence^[2].

Bien sûr, le gouvernement actuel n'est pas seul porteur de logiques économiques qui se jouent ailleurs, et depuis des dizaines d'années ; d'une certaine manière, il ne fait que prolonger et intensifier des politiques menées précédemment par des gouvernements tant de gauche que droite. Bien sûr, les premières prisons pour étrangers ont été créées par la gauche au début des années 1980 ; bien sûr Chevènement, ministre de gauche, avait inauguré les charters ; et c'est en période de cohabitation que l'expulsion, à l'époque décision de justice, est devenue une "simple" mesure administrative en 1986.

Pour autant, si l'on se contente de marteler cette continuité, on risque d'oublier qu'un centre de rétention a brûlé en juin dernier, car on sera passé à côté de ce qui se joue depuis six ans : la mobilisation de l'ensemble de la machine étatique pour industrialiser les « *procédures d'éloignement et d'enfermement des étrangers en situation irrégulière* ».

La véritable accélération des arrestations et des expulsions a débuté en 2003, lorsque des objectifs chiffrés d'interpellations et de reconduites à la frontière, ont été assignés aux préfets pour la première fois. L'appareil d'État s'est vu intégralement mobiliser : les fausses convocations dans des administrations diverses afin d'arrêter des gens se sont multipliées ; l'Aide temporaire d'attente s'est transformée en outil de contrôle direct des demandeurs d'asile ; le nombre de cartes de séjour de dix ans délivrées s'est effondré (en trois ans, ce sont près de 76000 résidents qui en ont été privés) au profit des cartes de séjour temporaire d'un an, accélérant ainsi un peu plus la précarisation des étrangers ; en 2007, 48 000 personnes ayant fait une demande de titre de séjour ont reçu une OQTF (Obligation de quitter le territoire français), nouvelle mesure issue de la loi Sarkozy du 24 juillet 2006^[3] ; apparition de réquisitions écrites du parquet permettant des rafles (les « *contrôles systématiques* ») dans un lieu et une période donnée ainsi que dans les gares et les aéroports, et aux péages routiers. Bref, annoncé à grand renfort de médias putassiers, le chiffre de 25000 expulsions par an correspond à l'addition de mesures éparses. Mais si l'on prend en compte les refoulements à la frontière, sans oublier les territoires d'Outre-mer où plus de 25000 « mesures d'éloignement » sont prononcées, ce sont près de 80000 personnes qui ont été repoussées du territoire en 2006. Pour cela il a fallu « *développer une infrastructure en conséquence* ». La loi de 2003 a fait passer la durée de rétention d'un « *étranger irrégulier* » de douze à trente-deux jours. Cette loi prévoit aussi le triplement des capacités de "stockage" dans les centres. On est passé de 786 places officielles en 2002 à plus de 1 500 places en 2006 et 2391 prévues fin 2008. Sous la pression du nombre, la « *rétention administrative* » s'est évidemment durcie.

RETOUR SUR UN REGAIN DE LUTTES

Depuis quelques numéros, nous reproduisons dans le journal des témoignages de "retenus"^[4] qui dénoncent leurs conditions d'enfermement, mais surtout qui remettent en cause leur enfermement. Ces témoignages sont la continuation en mots de luttes et de révoltes individuelles, collectives, plus ou moins désespérées, plus ou moins étouffées. Régulièrement, les emmurés des centres de rétention tentent de s'organiser, mais les moyens de lutte se limitent en général à des grèves de la faim. La pression policière, le turn-over des "retenus" et l'organisation même de ces lieux d'emprisonnement rendent difficiles d'autres modes d'action. Ces grèves de la faim ne sont évidemment pas prises au sérieux par l'administration des centres, qui estime que les "retenus" restent trop peu de temps pour mettre leur vie en danger. Quant aux automutilations et aux suicides, ils se gèrent, comme en prison^[5].

Depuis un an, cependant, les luttes s'enchaînaient dans différents centres, et particulièrement à Vincennes, sans que la répression (tabassages, éloignements des soi-disant leaders, mensonges médiatiques) ne parvienne à étouffer ce mouvement. Si elle ne rencontrait pas que de l'indifférence à l'extérieur, l'expression de la solidarité avait du mal à ne pas s'essouffler. Les manifestations du printemps 2008 ne rassemblaient plus autant de monde devant les centres que pendant l'hiver^[6]. Pourtant, les causes de la révolte demeuraient : le 18 juin, la directive européenne fixant la durée maximum de rétention à dix-huit mois était adoptée. L'incendie viendra de l'intérieur.

Le 21 juin, à 21h30, une trentaine de personnes se rassemblent spontanément devant le centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes après avoir appris la mort d'un "retenu" par un coup de fil de l'intérieur. Une manifestation est appelée le lendemain, et c'est quelques dizaines de personnes qui assistent depuis l'extérieur à l'incendie des CRA 1 et 2 : en à peine trois heures, les deux centres sont intégralement détruits par le feu. La plupart des "retenus" seront évacués le soir vers d'autres CRA en France.

Des tentatives d'incendies, des départs de feu dans une cellule, il y en a souvent ; mais un centre qui brûle entièrement, c'est du jamais vu en France. La seule prison de ce type qui a brûlé en Europe se situe en Grande-Bretagne, à Harmondsworth, près de l'aéroport de Londres. C'était dans la nuit du 29 novembre 2006...^[7] Deux petites années, et ça aussi on l'avait presque oublié. Ceux de Vincennes nous ont rappelé que c'était possible. Ce fut notre premier sentiment sur place : c'est beau une prison qui crame. Mais une fois les centaines de photos prises par tout ce que la militance compte de nouvelles technologies faiseuses d'images, on a été bien vite assailli par un paquet d'autres sentiments, tous contradictoires. Quand le slogan fait place à la réalité et que l'on est dehors, on est partagé entre la peur et l'impuissance. On ne les voit pas sortir, on ne sait pas ce qui se passe dedans ; combien sont morts, blessés, intoxiqués, échappés ? C'est le temps des rumeurs, des fausses informations distillées par flics et politiques. Ils se laissent le temps de gérer la situation ; ils anticipent le pire au cas où. Ils annoncent quarante évadés potentiels ; c'est pratique, dans le cas où certains seraient effectivement morts. L'ambiance est électrique. Les flics se transforment en nervis de proximité. Les sous-chefs prennent les commandes tandis que les chefs galèrent à l'intérieur avec les "retenus". La parole est aux gazeuses "familiales", et les flash-balls sont à deux doigts des visages : « *J'm'en fous ! J'peux tirer à bout touchant !* », « *Vos copains y sont en train d'cramer, moi j'm'en fous !* », « *Dégage, l'handicapé ! Je vais pas te blesser, je vais te tuer !* ».

Il faut attendre le surlendemain pour que le discours d'État s'organise autour d'un retournement assez simple : ce sont les associations extérieures qui ont créé les conditions de cet incendie, voire mis le feu. Dans la presse la Cimade devient gauchiste et ses rapports annuels seront interdits à l'avenir, le Réseau éducation sans frontière (RESF) devient une bande d'activistes irresponsables tandis que les anarchistes deviennent des terroristes. Entre-temps, l'incendie a créé un bug dans la machine à expulser. D'abord, de nombreux « retenus » du centre n'ont pas été expulsés (moins de 10 % des « retenus » présents le jour de l'incendie ont été reconduits à la frontière alors qu'en moyenne, c'est 50 % des entrants qui le sont). 280 places qui disparaissent d'un coup, c'est concrètement moins de sans-papiers enfermés, au moins dans les mois qui suivent. Une circulaire, une de plus, a même été émise, mais cette fois pour freiner le rythme des arrestations pendant l'été... De fait, le rythme des rafles, au moins dans la capitale, a considérablement ralenti.

NOTES :

[1] Audition de N. Sarkozy, Commission des lois, Assemblée nationale, 29 mars 2006.

[2] La loi du 26 novembre 2003 est la première loi sur l'immigration de la période Sarkozy. Il a réussi à la faire passer pour une réforme de la double peine alors qu'elle n'a fait que préciser les quelques catégories de personnes épargnées par celle-ci. En fait, elle a surtout posé le cadre juridique pour le développement de la biométrie dans le contrôle des flux migratoires. Le fichier Biodev a ainsi pu être mis en place à titre expérimental dans sept consulats, obligeant tous les demandeurs de visa à se rendre dans les consulats de leur pays de départ pour être enregistrés numériquement. Comme le déclare Sarko lui-même, « *le système de visa biométrique permet, tout simplement, de connaître l'identité et la nationalité de ceux qui ont perdu leurs papiers et la mémoire* ». La loi du 26 novembre 2006 (deux ans déjà, et nous l'avons tous oubliée), a généralisé le dispositif à la totalité des 1,9 million de visas Schengen délivrés chaque année par la France. En prenant comme prétexte le contrôle aux frontières, le but réel de cette loi est de vérifier les identités en cas de contrôle sur le territoire et de faciliter ainsi une expulsion.

[3] Sur tous ces points on peut lire Serge Slama, *Politique d'immigration : un laboratoire de la frénésie sécuritaire*, dans le livre collectif dirigé par Mucchielli, *La frénésie sécuritaire*, La Découverte, 2008.

[4] Si le terme n'est pas satisfaisant, il est souvent employé par les sans-papiers eux-mêmes ; parler de "prisonniers" paraît plus approprié mais il peut entraîner une confusion et une assimilation entre des lieux d'enfermements qui ne sont pas les mêmes.

[5] *L'Envolée n°22*, Quand j'dis rétention, y'a prison qui va avec.

[6] *L'Envolée n°22*, Quelques éléments sur les luttes.

[7] *L'Envolée n°19*, Beau comme un centre de rétention qui brûle.

« *Juste après l'incendie, nous avons vu se multiplier les déclarations qualifiant cet événement de drame. Le véritable drame est de vivre traqué, dans la crainte permanente de se faire arrêter et enfermer pour être expulsé. Dans cette logique, l'incendie de Vincennes est une bouffée d'air.* »

Au cours de ces mois de luttes, un collectif a recueilli de nombreux témoignages de « retenus », qu'il a compilés dans un livre :

Feu au centre de rétention janvier-juin 2008 des sans-papiers témoignent

Éditions Libertalia, 7 euros.

Tous Les bénéfices iront à la défense des inculpés de l'incendie de Vincennes.

Liberté pour les inculpés de feu Vincennes !

30 DÉCEMBRE, INDYMEDIA NANTES.

Depuis fin 2007, les retenus de Vincennes, comme ceux d'autres centres de rétention, n'ont cessé d'enchaîner luttes, manifestations, grèves de la faim, refus de comptage, départs de feu... Alors que les retenus se battaient pour leur liberté, les politiques, les associatifs et les médias ne parlaient que d'amélioration de leurs conditions de rétention.

Le 9 avril 2008, un retenu du centre de rétention disait déjà : *« Il faut penser la lutte autrement. Les gens et les flics se foutent de la grève de la faim. Ils s'en foutent des sans-papiers. Ils s'en foutent si on crève. Les gens bouffent des lames de rasoirs tous les jours, et on n'entend pas parler d'eux. Les petits trucs qu'on fait ne valent pas le coup. Il faut vraiment foutre le bordel pour avoir les moyens de leur mettre une vraie pression. »*

Le 21 juin 2008, un retenu tunisien mourait dans des circonstances toujours pas éclaircies. Le lendemain une marche silencieuse organisée par les retenus était fortement réprimée. Une révolte s'en est suivie, au cours de laquelle le centre de rétention de Vincennes a entièrement brûlé.

Le soir même de la destruction du centre, les retenus sont transférés dans d'autres centres de rétentions aux quatre coins de la France : Rouen-Oissel, Lille-Lesquin, Nîmes-Courbessac, Palaiseau, Mesnil-Amelot et Paris-dépôt-Cité. Quelques-uns seront expulsés, la plupart d'entre eux libérés et débarqués au milieu de nulle part, sans leurs affaires. C'est la solidarité qui a permis à certains de retrouver leurs proches.

Vrai manque à gagner pour la machine à expulser, la disparition de 280 places de rétention a eu pour conséquence une très significative diminution des rafles et des expulsions sur Paris. D'ailleurs l'État, pour tenir son quota d'expulsions, s'est d'ores et déjà empressé de reconstruire Vincennes.

Cherchant à faire des exemples, l'État multiplie les arrestations parmi les anciens retenus de Vincennes : deux sont arrêtés le soir même de l'incendie. L'un placé sous le statut de témoin assisté, l'autre remis en liberté le lendemain sous contrôle judiciaire. Depuis il a été incarcéré à la suite d'un appel du parquet. S'en suivent cinq autres arrestations en juillet, octobre et novembre. L'un d'entre eux est dans le coma depuis le 4 novembre suite à une agression dans sa cellule.

Ce sont donc six personnes poursuivies pour *« destruction de biens par l'effet d'incendie et violence à agent de la force publique avec une incapacité totale de moins de 8 jours en réunion »* et incarcérées à Fresnes et Fleury.

La révolte des retenus du centre de Vincennes n'est pas isolée. Il y en a eu avant, d'autres ont eu lieu cet été au Mesnil-Amelot, à Nantes, en Italie, en Belgique, il y en aura d'autres.

Les retenus de Vincennes ont fait disparaître leur prison. Être solidaires des inculpés, c'est s'opposer aux politiques d'immigrations, leurs idéologies, leurs pratiques !

Liberté et arrêt des poursuites pour les inculpés de Vincennes !

**Fermeture des centres de rétention !
Liberté de circulation et d'installation !!!**

Contact : liberte-sans-retendue@riseup.net

Soutien aux inculpés de Vincennes. L'État isole, renforçons les liens !

30 DÉCEMBRE, INDYMEDIA NANTES.

IL EST POSSIBLE D'ÉCRIRE AUX PERSONNES INCARCÉRÉES.

Il vaut mieux joindre une enveloppe timbrée pour recevoir une réponse, c'est assez compliqué pour eux de se procurer des enveloppes et des timbres. Comme une instruction est en cours, il est évident qu'aucune mention à l'incendie ou questions s'y rapportant ne doivent figurer dans ces lettres qui seront lues par l'administration pénitentiaire et surtout par le juge d'instruction.

Écrivez leur :

(les lettres doivent être adressées à une seule personne, ils ne pourront pas les faire circuler)

Mahamadou Drame, écrou n° 367337
Ekma Mouktare, écrou n° 367134, bât D3 cellule D326

Ali Diallo, écrou n° 367347, bât D5
Moise Diakité, écrou n° 369111 H, bât D5

**Maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis,
7 allée des Peupliers, 91700 Fleury-Mérogis**

POUR LEUR ENVOYER DE L'ARGENT

Il y a des limites mensuelles. Si l'argent est envoyé indépendamment des mandats que nous leur faisons parvenir, il risque d'aller en partie directement dans les poches de l'État. Le mieux est d'envoyer un chèque aux caisses de soutien aux inculpés destinées aux frais de justice et à l'envoi de mandats pour que les détenus puissent cantiner.

Caisse du CICP :

chèques à l'ordre de « *CICP-Vincennes* ».

Adresse : CICP, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris.

Kalimero :

caisse de solidarité pour de nombreux prisonniers. Kalimero envoie de l'argent régulièrement pour les inculpés de Vincennes. Vous pouvez également soutenir ce collectif.

N° de compte pour faire un virement :

10278 06137 00020471901 clé 07.

Il est aussi possible de déposer de l'argent en liquide dans toutes les agences du Crédit Mutuel en donnant ce n° : 06137 00020471901.

Contact : liberte-sans-retendue@riseup.net

SABOTAGE



Quelques réflexions

Sur les sabotages de voies de chemins de fer

14 NOVEMBRE, INDYMEDIA NANTES.

Depuis mardi, il se dit à peu près tout et n'importe quoi à propos des actes de sabotage des lignes TGV et de leurs supposé-e-s auteurs. Journalistes, experts en politologie ou criminologie et responsables des chemins de fers français (syndicalistes inclus) brodent autour des infos que leur distillent les services de police et les cabinets de communication du ministère de l'intérieur. Dans ce monceau d'articles, chacun y va de sa petite trouvaille pour se démarquer du voisin en vendant la même camelote : les photos exclusives de la caténaire de la peur (sic), les doctes éclairages des "spécialistes" de l'"ultra-gauche", les commentaires entendus sur la participation de filles à une opération de cette sorte... Les syndicats de cheminots, quelque peu fébriles à l'idée que peut-être, quand même, certaines de leurs ouailles aient pu participer aux sabotages, se lâchent et se félicitent de l'efficacité des limiers du ministère de l'intérieur. Tout à leur soulagement de pouvoir condamner sans réserves ces actions, ils reprennent la qualification de "terroriste", oubliant un peu vite que la plupart du temps, ce sont eux qu'on accuse de "prise d'otage" quand la circulation est bloquée...

Tout a été dit, donc, sauf en ce qui concerne ce qui pourrait bien motiver des personnes à bloquer les TGV : la version officielle s'en tient à une variation autour du thème des déséquilibrés nihilistes clandestins ayant un obscur compte à régler avec l'État ; c'est-à-dire, des terroristes. L'antiterrorisme, c'est bien pratique : d'abord, "terroriste", ça s'applique un peu à tout et n'importe quoi. Là, en l'occurrence, on parle de trains bloqués avec une méthode qui aux dires même du directeur de la SNCF n'est « *pas dangereuse [pour les personnels et passagers] mais invalidante* », et les 4 caténaires arrachées viennent s'ajouter à la longue liste des "malveillances" et autres avaries que subissent les infrastructures ferroviaires tout les ans (on parle de 26 000 actes de malveillance recensés pour la seule année 2005, dont 89 auraient pu causer un déraillement). Ensuite, "terroriste", ça sert à marginaliser des pratiques et à isoler une partie des gens qui luttent et cherche à provoquer la désolidarisation des autres. Et ce n'est pas réservé aux anarcho-autonomes, RESF aussi a parfois droit à ce petit sobriquet. Enfin, ça permet de se doter de moyens matériels et juridiques hors du commun pour surveiller et mettre la pression sur des personnes un peu trop actives politiquement au goût des autorités (notons au passage qu'après un tel battage médiatique et un tel déploiement policier, la vie et les activités des personnes mises en cause sont irrémédiablement chamboulées, alors même que comme on peut le penser vu le manque de preuve, la plupart ne seront pas poursuivies). Au passage, les services de renseignements peuvent fanfaronner sur leur efficacité en voulant faire croire que rien ne peut échapper à leur contrôle, pensant ainsi envoyer un message à tous ceux qui envisageraient de sortir du cadre de la contestation tolérée. Toujours est-il que les "éléments matériels" de la culpabilité se font attendre, au point qu'on nous annonce désormais que les personnes arrêtées ne le sont pas dans le cadre de l'enquête sur les sabotages, mais d'une obscure procédure anti-terroriste datant d'avril dont on se garde bien de donner les éléments qui la justifient (on parle de "dégradations", et on sort un attentat... aux États-Unis ! top-credibility, le FBI...)

Si on se donne la peine de dissiper un peu l'écran de fumée "antiterroriste", et sans extrapoler sur les suspects désignés, leur appartenance à une mouvance de giga gauche ou à un club d'échec hélvète, ni sur l'âge du capitaine (tant les arrestations semblent déconnectées des faits eux-mêmes) on peut réfléchir sur le sens politique du blocage des voies de chemins de fer. D'abord, on remarque que les sabotages ont eu lieu le même jour qu'une des mobilisations sociales les plus importantes en Allemagne ces derniers temps pour stopper le convoi de déchets nucléaires CASTOR (qui circulait aussi sur le réseau français), avec des pratiques diverses allant des manifs rassemblant plusieurs milliers de personnes à des actes de sabotage. L'opposition au nucléaire est bien ancrée dans ce pays et donne régulièrement lieu à ce genre de blocage de train, cau-

sant plusieurs millions d'euros de dommages pour la Deutsche Bahn. En France, à moindre échelle, le passage d'un convoi nucléaire provoque aussi ce genre de réactions.

La lutte contre le nucléaire est loin d'être la seule à viser les chemins de fer. Qu'on songe bien sûr aux mouvements de cheminots, qui tirent justement leur force de cette capacité à bloquer la circulation des marchandises et des personnes ; on se rappelle d'ailleurs que des sabotages des lignes de signalisation étaient venus appuyer les grèves de l'automne-hiver 2007 contre la réforme des retraites. Qu'on songe aussi au mouvement dit anti-CPE du printemps 2006 avec ces nombreuses occupations de gares qui avaient contribué à faire plier un peu le gouvernement. Bloquer l'économie, que ce soit par la grève, le boycott ou l'interruption des flux, a toujours été la meilleure arme des luttes politiques, du mouvement ouvrier du début du XX^{ème} siècle (avec déjà des sabotages de train) aux piqueteros argentins, en passant par la Résistance ou les routiers grévistes et leurs opérations escargot. On pourra rétorquer : « certes, mais dans quelles luttes, dans quels mouvements s'inscrivent ces actions ? ». Et bien, elles s'inscrivent, quelles que soient d'ailleurs les revendications, dans le conflit de basse intensité qui se mène tous les jours, sur tous les fronts : dans la bataille des salarié-e-s pour leur conditions de vie et de travail, dans la lutte des chômeur-e-s face au contrôle social, dans le combat des sans-papiers, dans les résistances des quartiers populaires aux pressions policières ; dans chaque espace où des gens s'organisent pour faire face. Un mouvement de fond, qui regroupe des pratiques, des idées, des aspirations différentes mais dont les moments de lutte se font écho mutuellement. D'ailleurs, il suffit de consulter la liste policière des champs investis par les suspect-e-s désigné-e-s pour avoir une petite idée des différents fronts : sans-papiers, G8, EDVIGE, CPE, mouvement lycéen, manif anti-sarko, guerre en Irak...

En période de crise économique du système capitaliste qui organise lui réellement l'appauvrissement et la terreur sur à peu près la totalité de la population mondiale, il peut paraître dérisoire et symbolique d'un cruel aveuglement idéologique de crier au loup pour quelques dizaines de trains retardés. Dans un monde qui fonce droit dans le mur, il y a pourtant peut-être quelque chose de salutaire à suspendre l'agencement du quotidien, les flux à grande vitesse de travailleurs, cadres, businessmen, traders, marchandises, déchets nucléaires sur lesquels se basent la machine à exploiter.

S'attaquer au TGV, c'est aussi viser une certaine forme de l'organisation sociale, comme en témoigne les résistances populaires à la construction des lignes à grande vitesse au pays basque et dans le Val de Suza italien, aussi bien pour ce qu'elles impliquent en terme de restructuration locale que par refus du modèle économique qu'elles composent. Car même si dans certains articles on nous dit que les saboteurs s'en sont pris au "service public", il est assez clair que lorsqu'on parle de TGV aujourd'hui, on parle d'une structure en voie de privatisation, qui vend de plus en plus cher le droit de se déplacer, précarise ses travailleur-e-s, et a pour fonction principale d'assurer le transport constant de main d'œuvre, nécessaire à l'économie hors-sol.

On peut le voir comme une manière parmi tant d'autres d'interroger concrètement le dogme sacré de la croissance économique, décrié aujourd'hui par une bonne partie de la population (qui en subit les effets quotidiens).

Le fait d'entretenir cette capacité de blocage et de perturbation matérielle sera donc décisif pour ceux et celles qui entendent encore réorienter la société sur d'autres rails, pour construire les rapports de force des luttes présentes et à venir.

Du sabotage considéré comme un des Beaux Arts

13 NOVEMBRE, INDYMEDIA SUISSE.

Il faut vraiment être aveugle pour ne pas voir dans le sabotage une arme classique des exploités. Il faut vraiment avoir la mémoire courte pour oublier que, dans toute guerre sociale, nombre de révoltés n'attendent pas nécessairement que tout le monde se bouge pour exprimer leur colère.

Des émeutes de novembre 2005 à celles du CPE au printemps 2006, des occupations d'usines et séquestrations de dirigeants aux nombreux sabotages lors du mouvement cheminot de novembre 2007, il semble clair pour beaucoup que ce n'est pas en mendiant qu'on peut en finir avec une situation de misère et d'exploitation.

Dans cette société carcérale, on voudrait nous faire croire à coups de tazers ou de bulletins de vote que nous vivons dans le meilleur des mondes : la démocratie marchande. Les guerres ou l'empoisonnement de la planète au nom du fric viennent pourtant nous rappeler que le capitalisme est un système mortifère et que l'État est un ennemi.

Alors il faut se battre, pour détruire ce qui nous détruit. Lutter individuellement et collectivement là où l'on est, pour un monde libéré de l'exploitation et de la domination. Et ce n'est ni à leur code pénal ni à leur morale de nous dicter ce que nous avons à faire, mais à la rage et à l'éthique de chacun.

Le 11 novembre, dix personnes ont été arrêtées lors d'une nouvelle opération du Ministère de la Terreur, accusées des sabotages de caténaires de la SNCF du week-end précédent. Les journaux et les politiciens, chacals de tous bords, se sont aussitôt empressés de dénoncer un imaginaire mouvement « anarcho-autonome ». Sous ce même prétexte d'« association de malfaiteurs à but terroriste », trois camarades sont déjà incarcérés, parfois depuis plus de 9 mois, accusés d'une tentative d'incendie de véhicule de police à Paris (18^e) en mai 2007, lors des explosions de colère venues saluer la dernière élection présidentielle.

En un temps « de crise » où l'État arrose les capitalistes à coups de milliards, il tente une fois de plus d'isoler de « mauvais révoltés » pour mieux les éliminer. Mais peu importe qu'ils soient coupables ou innocents, laissons ces catégories aux charognes en toge et à leurs souteneurs. Car de même que la passion pour la liberté ne s'enferme pas dans des sigles, ce que redoute la domination c'est la multiplication diffuse et anonyme de ces attaques.

Solidarité contre le terrorisme d'État, avec les moyens que chacun jugera adéquats...

**Brisons le train-train quotidien,
12 novembre 2008.**

La Caténaire qui cachait la Forêt

PAR DES PRÉCAIRES, 23 NOVEMBRE, WWW.COLLECTIF-RTO.ORG.

Dans ce pays, l'inflation répressive n'a d'égale que l'inflation verbale généralisée qui l'accompagne.

D'un côté dix personnes interpellées après que plusieurs sabotages de caténaires aient eu lieu, et selon plusieurs méthodes différentes. Les sabotages en question ont occasionné quelques heures de retard, ont été réparés en moins de vingt quatre heures, c'est-à-dire à peu près autant de dégâts que lorsqu'une vache s'avise de traverser la voie.

Mais au grand regret des médias et du Ministère de l'Intérieur, la théorie d'un complot terroriste bovin paraît encore un peu saugrenue, même pour le Figaro.

Tant mieux pour les vaches, tant pis pour les habitants de ce pays qu'on peut désormais perquisitionner et placer en garde vue quatre jours de suite, puis emprisonner en préventive sur la base d'une « *mauvaise réputation* », de quelques bouquins écrits ou possédés, et de rumeurs de « *preuves* ».

Inflation verbale sur les faits, le sabotage devient du terrorisme. Il est vrai que les retards de train occasionnés par les grèves font déjà des millions d'« *otages* », contrairement aux accidents causés par le mauvais état des trains et du réseau, qui ne font que des « *victimes* » au temps de parole plus limitée, quand elles ont la chance de s'en sortir vivantes.

Ainsi, le sabotage de plusieurs caténaires par un Invisible particulièrement efficace, en l'occurrence le Vent, ne donnera lieu qu'à une couverture modérée, et «étrangement» les dépêches des principales agences de presse sur ce sujet ne feront aucun lien entre ces caténaires là, bousillés essentiellement à cause de la vétusté des installations et ceux qui ont fait la une dix jours plus tôt, et dont la mise hors d'état de fonctionner a été érigée au rang de drame national.

INFLATION VERBALE SUR LES AUTEURS SUPPOSÉS

A droite, mais aussi et surtout à gauche, peu de «démocrates» pour crier à l'iniquité des procédures terroristes applicables à tout et n'importe quoi. Trop occupés à faire concurrence de qualificatifs criminalisants avec le Ministère de l'Intérieur. « *Terrorisme* » pour Sud Rail, « *provocation* » pour la LCR...

Inflation verbale, aussi sur la précision de l'enquête. Précision telle, que vingt personnes ont été arrêtées et que la moitié a été libérée quelques heures après. Vingt quatre heures après le début de la garde à vue, le parquet annonce qu'il n'y pas de preuves et dément certaines informations sur les indices concordants. Finalement, les cinq qui restent en prison ne le sont que sur la base d'une infraction d'intention l'« *association de malfaiteurs* », qui donne à la police le pouvoir non seulement de réprimer, mais aussi celui de créer l'objet répressif quand il fait défaut : en l'occurrence, décréter l'existence d'une organisation sur la base d'idées communes publiquement affirmées, de liens entre individus, peu importe le sens que ceux-ci lui donnent.

Bref, après cent pages de dépêches, d'articles, d'entretiens avec des experts es ultra gauche et anarchisme, la conclusion s'impose : on vient d'emprisonner cinq personnes sur la base de pas grand-chose.

Et qu'elles soient ou non les auteurs des fameux faits, la solidarité de tous ceux qui se revendiquent acteurs des luttes sociales devrait leur être acquise tout naturellement.

Parce que ces personnes se définissent comme des acteurs et actrices des luttes en cours, et dans la mesure où les sabotages effectués n'ont causé, quels qu'en soient les auteurs, aucun dommage à d'innocentes victimes et sont du même ordre que les pratiques de lutte, non seulement des salari(é)es des transports mais aussi du mouvement de classe européen dans son ensemble, voire en deçà.

Christian Mahieu de Sud Rail a cru bon de mettre en garde « *ceux qui frisent la diffamation [bigre !] en voulant confondre terrorisme et action syndicale* ». En tout cas, avec de telles déclarations, personne ne risque plus de confondre l'action syndicale telle que la conçoit SUD Rail et la réalité de la résistance massive dans ce secteur et au-delà.

Le 12 novembre, jour de cette fracassante déclaration, en Italie, les salari(é)es d'Alitalia ont déclenché une grève surprise qui a paralysé le transport aérien plusieurs jours de suite. La grève était illégale, et les conséquences en terme de répression judiciaire et sociale suivront. En attendant ce type de grèves fait mal au portefeuille, très mal, si elle vient à se répéter, là il ne s'agit plus de quelques trains en retard..

En Bourgogne, plusieurs conducteurs ont fait face cet été à des sanctions de leur direction, pour avoir refusé de démarrer sans la présence d'un deuxième salarié dans les TER. Pratique illégale, là aussi, mais au lieu de brailler à la catastrophe pour les « *clients* », les syndicalistes ont paralysé le réseau tout le week end du 15 août.

À l'examen des conflits de ces dernières années, on comprend mieux les déclarations de Pépy, le directeur de la SNCF, sur son soulagement que les arrêtés ne soient pas des cheminots.

Soulagement qui risque d'être bien précaire, dans le camp d'en face : de fait, un double mouvement s'est à nouveau propagé ces dernières années, mu dans les deux cas par la conscience intuitive que la circulation ou le blocage des flux de marchandises et de personnes nécessaires à la bonne marche des profits est un enjeu central pour la réussite des luttes. En mettant en scène une « *mouvance* » isolée, en faisant tout un cinéma de quelques dégradations parmi d'autres, on tente de dissimuler les coups portés de manière extrêmement massive à cette libre circulation.

LES SALARIÉS DU SECTEUR

DES TRANSPORTS PRATIQUENT L'IMMOBILISATION

Coups portés par les salari(é)s de ce secteur d'emploi : le sabotage a fait les gros titres l'hiver dernier lors des grèves contre la réforme des retraites. «Bizarrement», le cv des inculp(é)es a donné lieu à beaucoup moins de couvertures et d'analyse sociologique. Évidemment, beaucoup étaient syndicalistes, et l'un d'eux avait la Médaille du Travail. Les médias ont ensuite pratiqué le black out quasi-total sur la suite des événements dans ce secteur d'emploi : grève historique et victoire partielle en Allemagne quelques temps plus tard, où le trafic fret et voyageurs a été totalement paralysé plusieurs jours de suite, juste après la grève en France. Dans le même pays, les salari(é)s de Lufthansa ont mené contre l'avis de leur direction syndicale des grèves massives quelques mois plus tard.

En France, quelques jours à peine après la fin des grèves SNCF et RATP de novembre 2007, plusieurs conflits localisés et beaucoup plus durs éclataient en Ile de France, par exemple sur le réseau Paris Saint Lazare. Mais aussi à Roissy, du côté des personnels de l'aéroport et presque simultanément dans une compagnie de bus privés desservant une bonne partie de la grande couronne (CIF, Courriers d'Ile-de-France, février 2008). Du côté patronal, plaintes et assignations se succédaient, tandis que les salari(é)s tenaient bon sur le blocage des dépôts jusqu'à ouverture des négociations, au départ refusées par la direction. Cette grève s'est notamment accompagnée de dégradations visant tout simplement à s'assurer que les bus ne rouleraient pas.

Tous ces conflits, pour localisés qu'ils soient, montraient que malgré les politiques de division et de privatisation de la main d'œuvre (éclatement des statuts, multiplication des sous-traitances...) des conflits simultanés éclosent, même s'ils s'ignorent souvent mutuellement. Cette simultanéité multiplie de fait l'impact sur la production et les profits, non seulement dans ce secteur mais aussi dans tous ceux qui en dépendent.

Quelques jours plus tard, c'est une catégorie de salari(é)s pourtant très minoritaire numériquement, qui va semer la panique dans tous les secteurs de la production industrielle en Île-de-France. Les éclusiers déclenchent une grève illimitée et paralysent de fait le trafic fluvial dans la région. Là encore, la contre offensive patronale et policière est extrêmement dure mais fait face à une résistance acharnée. La police vient chercher à leur domicile les éclusiers réquisitionnés qui ont refusé d'obtempérer, les emmène menottés sur leurs lieux de travail. Peine perdue, ils se mettent en arrêt maladie, d'ailleurs justifiés par le traumatisme de l'intervention policière.

TOUS D'ULTRA GAUCHE, ANARCHISTES, LES CONDUCTEURS DE BUS, LES ÉCLUSIERS, LES BAGAGISTES ?

Loin s'en faut. Pour la plupart, réalistes tout simplement. Tout salari(é)e doué d'un minimum de bon sens sait désormais que se mettre en grève classique et se contenter d'une éventuelle manifestation n'a aucune utilité, d'où le faible taux de grévistes qui répondent aux appels nationaux des grandes centrales.

Les permanents l'oublient souvent, mais la grève coûte cher au salarié, par conséquent le caractère souvent minime des revendications (augmentations de salaire, grèves défensives contre les restructurations et la réorganisation de l'emploi dans le sens de l'aggravation des conditions de travail) n'empêche pas que les gens soient suffisamment intelligents et rôdés pour savoir qu'en face le patron utilisera tout l'arsenal de la criminalisation et du contournement (embauche de précaires, lock out) avant de céder.

Dans ce contexte, l'illégalité devient une nécessité, d'une part parce que l'arsenal législatif anti-grèves se durcit, d'autre part parce que celle-ci ne suffit plus, dans ses modalités encore légales à toucher le portefeuille de ceux d'en face. Même si elle reste dans tous les cas la manifestation d'une conscience collective et d'une volonté d'en découdre et de sortir de la passivité individuelle.

La grève, souvent illégale s'accompagne donc de méthodes diverses et variées pour que l'outil de travail ne fonctionne plus, mais aussi de résistance physique à l'évacuation des piquets de grève et des blocages

De même l'indifférence grandissante envers le « *respect de l'outil de travail* », autrefois bien ancré notamment dans le secteur des chemins de fer, ne s'explique nullement par la lecture de textes sur l'aliénation salariale. Simplement, l'ex service public des transports n'existe plus. Les cheminots voient au quotidien la dégradation réelle de l'outil de travail, le réseau de moins en moins dense, la fermeture des gares au nom de la rentabilité. Mais aussi l'état des voies « *secondaires* », la dégradation de la sécurité du trafic due à l'intensification de la charge de travail, aux économies partout. L'« *outil de travail* » de fait est dégradé quotidiennement par la direction, et en ce sens, qu'importe une dégradation de plus si cela peut paradoxalement stopper la destruction totale ?

Quant au service rendu aux usagers devenus clients, là aussi, ceux qui ne sont pas aveuglés par les discours sécuritaires voient bien que le « *service public* » ne profite plus qu'à ceux qui en ont les moyens. Et chez beaucoup, lorsque le « *travail* » autrefois perçu comme utile malgré sa dureté est de plus en plus parasité par les tâches de contrôle imposées, par exemple pour les chauffeurs de bus, il devient de toute façon un objet de répulsion.

D'ailleurs du côté « *clients* », le tapage médiatique autour des caténaires sabotés doit en faire ricaner plus d'un, comme le discours de Pépy qui pleure sur les horribles sévices infligés. En effet, les retards sont chose fréquente depuis longtemps et d'ailleurs le client roi n'est remboursé qu'au-delà de quatre heures d'attente. Donc nombre des « *victimes* » caressées dans le sens du poil devront se contenter de la matraque publiquement infligée aux auteurs présumés, à part ça ils n'auront pas un rond.

Masquer l'état réel des luttes dans ce secteur, l'incapacité grandissante des directions syndicales de museler les grèves locales, voilà donc un objectif évident de la propagande de ces derniers jours. La grève plon plon ou l'isolement et la répression, tel est le message que le pouvoir veut faire passer, et les directions syndicales et politiques aussi, qui mettent en avant la « *vraie mobilisation* » entamée le 12 novembre contre la réorganisation du fret : « *vraie mobilisation* », « *vraie action syndicale* », qui n'aura guère mobilisé, qui aura été quasi invisible et évidemment sans aucun résultat revendicatif, pour s'achever sur le triste spectacle de directions syndicales qui se divisent, et sont capables de retirer leur préavis deux fois en trois jours, au cas où la démotivation des salari(é)s ne serait pas encore acquise.

Mais ces formes de luttes, ce dépassement localisé des consignes syndicales évoqué plus haut n'aurait pas de quoi faire paniquer le camp patronal et son appendice étatique à eux tout seuls. Le fait est que les dommages objectifs au profit causés par ces conflits parfois simultanés, s'accompagnent d'une absence quasi-totale de la conscience des coups globalement portés. Là-dessus, le jeu médiatique et l'absence de véritables liaisons entre les salari(é)s jouent un rôle bien plus important que la confiance dans les dirigeants syndicaux, de moins en moins répandue hors et au-dedans des syndicats. Ce manque d'espaces concrets de liaison, de réflexion et de coordinations, voire même d'information sur les autres luttes en cours empêche pour l'instant toute réappropriation de la lutte à un niveau plus large. Ceci explique notamment que des conflits très durs dans les pratiques ne remettent que très rarement en cause les revendications minimales voire nuisibles des directions syndicales. Mais aussi le fait que certaines grèves s'arrêtent dès que l'employeur accepte d'ouvrir les négociations ou dès que des concessions minimales sont faites, alors qu'un observateur extérieur, informé

de l'état global des luttes voit immédiatement le gâchis du potentiel réel ouvert par un rapport de forces qui existe mais n'en est pas moins invisible aux yeux des concerné(e)s.

Un potentiel qui vient aussi de ce que l'immobilisation des circulations de biens et de passagers est une pratique qui dépasse les cheminots ou les chauffeurs.

Car les salari(e)s du secteur ne sont pas les seuls à avoir saisi les enjeux du blocage des transports de marchandise comme des personnes. Pour chaque mouvement salarial ou non, la question se pose, et devient plus aigüe au fur et à mesure que la lutte s'étend.

Au départ, dans la mémoire collective récente, il y a vraisemblablement une victoire, même partielle, décembre 95 et une défaite d'autant plus rageante qu'elle ne tenait pas au nombre de grévistes mais au degré de perturbation trop faible du processus économique dans son ensemble, mai juin 2003 et le conflit sur la réforme des retraites.

Lors de la première lutte, le pays est de fait paralysé. Les métropoles prennent un visage inédit, les rapports sociaux, notamment de solidarité se transforment au quotidien. La pression économique est immense. En 2003, les contre feux sont là. Les syndicats des transports parviennent à empêcher une extension de la grève aux salari(e)s de la SNCF et de la RATP, et même si le nombre de grévistes dans les autres catégories du secteur public est très élevé, en face, on peut se montrer ferme, la rue a une apparence de normalité, ça roule.

Les enseignements de cette défaite, ce sont les jeunes mobilisés pendant la tentative d'imposition du CPE qui la tirent de manière massive : la libre circulation des biens et des personnes pendant un mouvement de masse entrave celui-ci. En effet, un des seuls effets négatifs de la grève de 95 était la difficulté à se déplacer, notamment pour se rendre aux manifs. Mais cette difficulté est tout aussi grande pendant le CPE : car les déplacements sont soumis à un contrôle permanent, l'enjeu est d'empêcher les jeunes, notamment ceux « des banlieues » de venir dans la capitale. Barrages au départ des gares de RER, nouveaux barrages filtrants et nombreuses arrestations préventives dans les gares parisiennes, et même, l'occasion fait le larron, blocages de trains ou de RER mais à l'initiative... de la police et de la SNCF.

Par contre, ce que comprennent rapidement les jeunes en lutte, c'est que le blocage est une arme alternative aux manifs de rue. Les gares sont investies, les affrontements sont parfois violents et nombreux sont les endroits où les gares ou les moyens de transport sont mis hors d'état de rouler, notamment par d'anonymes sabotages. Encore une fois l'illégalisme de masse ne se théorise pas, il se pratique et il n'est en rien incompatible, chez certains participants, avec une revendication somme toute très raisonnable, le retrait d'un contrat de travail précaire parmi tant d'autres.

Déjà, l'épouvantail du groupuscule radicalo-gauchiste / anarcho-autonome est agité. Mais l'anarchisme, en tant que volonté de transformation radicale de la société, pas plus que l'autonomie, c'est-à-dire la prise en main par les premiers concernés, sans soutien ni médiation, de leurs problèmes, n'étaient malheureusement au rendez-vous, en tout cas par sur la durée. Toutes les thèses policières sur la manipulation du mouvement par des éléments « radicaux », comme d'ailleurs leur pendant militant, l'exaltation optimiste de la nature révolutionnaire du mouvement aboutissent à un non sens : le mouvement s'arrête dès lors que le CPE est retiré.

Reste l'importance généralisée sur l'ensemble du territoire d'actions publiquement revendiquées ou pas qui ont visé à paralyser le trafic ferroviaire et routier.

Lorsque le mouvement contre les suppressions de poste dans les lycées éclate en région parisienne, un an et demi plus tard, cet acquis est immédiatement présent, et c'est là qu'on voit à quel point sa transmission dépend finalement très peu d'une quelconque organisation d'extrême gauche : le mouvement d'abord lycéen, puis presque immédiatement élargi aux personnels de l'Éducation Nationale et aux parents d'élèves se diffuse essentiellement en grande banlieue dès la fin de l'hiver 2007, il a un caractère spontané, très loin des AG interminables des facs de la capitale et ne soucie que fort peu d'exprimer par écrit sa révolte. Les syndicats de leur côté se contentent d'appels à des journées d'action au niveau régional, puis national, mais ils ne contrôlent rien sur le terrain et de fait, à nouveau l'attention se tourne vers des stratégies de blocage des transports ferroviaires et routiers. Localement cette stratégie paiera au niveau de revendications, alors même que les grandes manifestations organisées à Paris deux mois plus tard ne donneront pas grand-chose. Mais celles-ci seront très médiatisées, notamment dans la traque par les médias du moindre acte de « violence », alors que le mouvement en grande banlieue massif et long de plusieurs mois ne donnera lieu qu'à une couverture dans la presse locale, malgré l'usage de méthodes qui vont de la pétition à l'affrontement direct avec la police lors des blocages de voies ou de routes, sans qu'aucune trace de division n'apparaisse à propos de l'usage de telle ou telle de ces méthodes.

Encore une fois, ces actions témoignent avant tout de la recherche de pratiques efficaces, d'un pragmatisme où l'illégalisme n'est ni une frontière infranchissable, ni une position de principe.

On fait tout simplement ce qui dérange le plus ceux d'en face, dans le cadre d'un mouvement multiforme où ce type d'actions cohabite avec les pétitions, les occupations d'écoles et les éventuelles négociations. Encore une fois, la véritable dangerosité de ces pratiques ne se lit que dans leur contexte : la totale indifférence d'un mouvement encore globalement réformiste et revendicatif aux consignes de respect de la loi et des « usagers » données par les organisations de la gauche officielle.

Et l'identification du blocage des moyens de transport comme un des enjeux majeurs de n'importe quelle lutte se vérifie aussi dans les mobilisations récentes contre le nucléaire, dans le blocage des voies d'accès à Quimper lors des affrontements contre la fermeture de l'hôpital de Carhaix, dans les luttes de solidarité avec les sans papiers.

Et dans toutes ces luttes, ce que ne peut masquer le pouvoir, c'est l'efficacité immédiate du blocage des transports quel que soit le moyen : à Carhaix et Quimper, par exemple, ce sont aussi les cris d'alarme des syndicats de gros commerçants qui vont déterminer le recul, même temporaire sur la fermeture.

Au regard de ce qui précède, la baudruche médiatique et policière du « terrorisme » anti catenaires apparaît pour ce qu'elle est : un vaste écran de fumée, un scénario pré-établi où chacun serait prié de s'insérer.

LA RÉFORME TRISTE ET PERDUE D'AVANCE OU LA RÉVOLTE SOLITAIRE, COMME UN TÉMOIGNAGE QUI SE PAYE AU PRIX FORT

Quelques dégradations parmi tant d'autres érigées en incompréhensibles « attentats », terriblement destructeurs. Quelques poissons au milieu d'une mer de résistances mul-

tiformes érigés en requins tueurs qu'il faudrait neutraliser à tout prix.

Les débats qui sont mis en scène médiatiquement mais aussi au sein de l'extrême gauche portent en réalité sur des problématiques surannées, déjà dépassées par les mouvements de lutte et le camp qui leur fait face.

Respect de la légalité ou illégalisme revendiqué ? Les quelques mouvements que nous avons cités, qu'ils émanent de salari(e)s du secteur des transports ou d'autres ne se posent pas, de fait, la question en ces termes. Parmi d'autres, un moyen d'action efficace, l'immobilisation des transports a été massivement reconnu, et d'autres sont de plus en plus désertés, pas tant parce que ceux qui les initient, gauche et direction syndicales sont contestés en tant que tels, mais parce que de plus en plus de concernés font le constat de leur inefficacité.

C'est à la fois une faiblesse et une force, mais c'est un fait sur lequel la réflexion devrait se concentrer, au lieu de s'égarer sur les divisions que le pouvoir met en scène. On peut être adhérent et même actif dans n'importe quel syndicat, et saboter son outil de travail sans rendre sa carte. On peut bloquer les voies et les autoroutes pendant des semaines, s'adonner à l'action directe donc, et reprendre le chemin de l'université, du composteur et même de l'isoloir une fois un projet de loi retiré. On peut finalement avoir une réflexion très poussée pratiquement sur l'un des "maillons faibles" de la machine capitaliste, en l'occurrence la relation contraignante entre le taux de profit et la circulation non entravée et dirigée des personnes et des marchandises, tout en n'ayant aucunement l'intention de consacrer sa vie à la destruction de ce même capitalisme.

Voilà où nous en sommes, collectivement en tout cas, voilà d'où doivent partir les analyses et les actions de ceux, qui sont, pour diverses raisons, déjà conscients de la nécessité d'une réflexion pratique qui porte sur une rupture totale avec le capitalisme et son monde.

La violence est là, dans les deux camps, et le caténaire est bien là pour cacher la forêt, pour que chaque arbre se sente seul dans son coin face à la hache du bûcheron, en l'occurrence une éventuelle inculpation pour terrorisme, passible de dizaines d'années de prison.

La solidarité est donc une nécessité, mais pas seulement sous sa forme de réaction épisodique à tel ou tel acte répressif. Sous cette forme réactive, elle est de toute façon difficile à grande échelle, pour toutes et tous. Quand les réprimés s'inscrivent dans le cadre d'un mouvement massif mais temporaire, ou ont la chance d'avoir un nombre élevé de compagnons plus ou moins proches, elle se fait. Mais de fait, lorsque le mouvement s'arrête, ou quand on ne connaît personne, comme ce fut le cas, par exemple de ces ouvriers du Val de Marne, pas tellement jeunes qui avaient brûlé leur boîte pour se venger de leur patron pendant les émeutes de 2005, on a moins de chances d'y échapper ou d'en minimiser les conséquences.

De fait la solidarité avec tous les « inculpés de la guerre sociale » n'est possible que si elle consiste à amplifier l'ampleur de cette guerre généralisée qui se mène au corps à corps avec la réalité quotidienne du capitalisme et les contradictions qui nous agitent en tant que classe sociale exploitée.

Et ça passe d'abord par rendre possible l'émergence d'une conscience globale de cette guerre au moment où elle se mène. Nous n'avons pas tant besoin aujourd'hui

d'une critique radicale de ce que sont la gauche et l'extrême gauche officielle que d'inventer les moyens pour se passer d'elles de manière massive. Diffuser l'information rapidement sur des luttes qui se déroulent isolément, qui sont volontairement mises en scènes comme étrangères les unes aux autres. Ouvrir, partout où c'est possible des espaces collectifs d'élaboration des revendications, et le débat sur la nécessité de s'inscrire ou pas dans le cadre revendication/négociation. Bref autre chose que les assemblées générales souveraines à deux cent spectateurs désinformés et dix comédiens professionnels, chacun dans son rôle, du syndicaliste raisonnable au motivé de la convergence (des directions syndicales) en passant par le jusqu'au boutiste enflammé plus doué pour les belles phrases que pour les perspectives concrètes.

Sortir des cases définies par le pouvoir, enfin, est une nécessité qui vaut pour tout le monde. Pas seulement pour ceux qui voient des « terroristes » partout, mais aussi chez ceux qui traquent le « réformiste », ou le « vendu aux orgas » chez les compagnons et dans tous les mouvements.

Il est grand temps de réfléchir sur l'efficacité des méthodes, à un moment donné, et non pas sur la base illusoire de leur nature immuablement révolutionnaire ou pas. Comme nous l'avons vu c'est ce que font la majorité des gens en lutte, qui explorent les possibles encore ouverts au lieu de s'en tenir aux parcours figés une fois pour toutes qu'auraient définies les prétendues leçons de l'Histoire. La violence de masse ou individuelle ne mène pas toujours à la révolution sociale, pas plus qu'elle ne conduit irrévocablement au « suicide du mouvement ». C'est son contexte, les espoirs et la conscience d'appartenir à un mouvement de libération sociale collectif qui importent avant tout.

Ce n'est pas par adhésion globale qu'aujourd'hui, les salari(e)s, les précaires se tournent en masse vers les syndicats du type Sud Rail ou vers le NPA. Comme on l'a vu, leurs discours contre les « saboteurs » ou les « provocateurs », ne correspondent en rien aux pratiques des mouvements de masse qu'elles tentent de maîtriser.

Mais faute de grives, on mange des merles et on en finit toujours par avaler des couleuvres. La masse des gens en lutte n'écrit son propre menu que lorsqu'elle aura conscience qu'elle fait déjà la cuisine et ne s'en sort collectivement pas si mal. Si le désir croissant d'une coordination des résistances, de quelque chose qui soit aussi l'élaboration d'un autre projet de société, s'exprime par l'adhésion à des syndicats aussi corrompus que les autres, mais au discours plus "radical", ou par le vote, c'est d'abord parce que n'émerge pas clairement d'autre possibilités immédiates et concrètes.

Il ne s'agit pas tant pour nous tous d'Appeler ou de répondre à l'Appel, que ce soit celui des Urnes ou de l'Insurrection, que d'inventer ensemble les moyens de nous écouter mutuellement, face à la cacophonie permanente orchestrée par le pouvoir et ses divers organes, médiatiques, politiques, syndicaux, pour nous rendre sourds les uns aux autres.

Nous n'avons pas besoin de prophètes plus ou moins lucides, auto proclamés ou désignés comme tels par les médias, encensés ou criminalisés par le pouvoir, peu importe, pour définir une Ligne, et une Méthode, mais d'explorateurs des surfaces qu'ouvre chaque lutte, dès lors qu'elle porte même en germe, la conscience de la nécessité de l'auto-organisation et de la solidarité.

ANTI-TERRORISME : LA DÉPANNEUSE RACONTE !

« Me voilà impliquée depuis dix longs mois dans une sale affaire où l'État – mon maître – ne parle que de "terrorisme" i tutti quanti alors que, personnellement, je n'y verrais qu'un peu de bon sens.

« Je m'explique. Trois jeunes gens, Isa, Juan et Damien, se retrouvent, un peu à cause de ma propre existence, mis en taule depuis trop de temps, et en attente d'un hypothétique procès sous mandat de dépôt anti-terroriste. La Justice les accuse d'avoir tenté de m'incendier, moi saleté de dépanneuse de flics, devant un commissariat du 18^{ème} arrondissement de Paris, en mai 2007, pendant la période agitée des élections présidentielles. Ils auraient été confondus, selon les juges d'instruction, par leurs profils ADN pris sous la pression ou à leur insu. En fait, d'après ce que j'ai pu comprendre, ce que le pouvoir leur reproche tient plus à leur profil politique – "anarcho-autonome" selon lui – qu'à autre chose. Et tient plus aux intentions qu'il leur prête qu'à une « preuve adn » toujours présentée comme la vérité vraie, la couleuvre à avaler.

« Si je tiens, aujourd'hui, à prendre la parole publiquement et par voie de presse, c'est effectivement que je suis littéralement proche de péter une durite (et c'est peu dire) à l'idée que l'État m'utilise allègrement pour sa propagande. Aussi, par peur de représailles, j'ai longtemps hésité avant de briser le silence : je crains en effet, pour mes camarades à quatre roues et moi même, un regain de zèle quant à

Après avoir essuyé le refus de plusieurs journaux (Paris Match, le Nouvel Obs, l'Humanité...) de publier son poignant témoignage, la « saloperie de dépanneuse de flics », comme elle aime à se nommer, nous a expressément demandé de diffuser dans son intégralité le récit de sa vision de l'Affaire. Et, il faut le dire, nous n'avons pas su refréner son désir brûlant...

nos utilisations par nos maîtres. Et, pour en avoir discuté sur le parking avec quelques collègues – banalisés ou non –, je sais qu'un certain nombre d'entre nous souhaiterait ne plus fonctionner, ne plus servir.

« Ne plus servir l'État. Ne plus sentir nos maîtres, ces porcs en uniformes, écraser par le fondement ce qu'il y a de plus remboursé et moelleux en nous. Ne plus entendre ces petits rires suffisants de ces cow-boys de merde. Ne plus laisser ces assassins violenter l'accélérateur à en faire saigner le pare-choc avant. Ne plus entendre les leçons de morale de ces bouffons de « bons flics de gauche ». Ne plus trimballer ces larbins et ne plus les aider à traquer le pauvre à foutre en taule, l'arabe à tabasser. Ne plus transporter les troupes de gardes-mobiles sur les piquets de grève. Ne plus aider le Pouvoir à se remplir les fourrières et les poches. Ne plus convoier les indésirables des centres de rétentions aux charters d'Air France... Ne plus déplacer les prisonniers de la démocratie de cellules en mitards jusqu'à ce qu'ils en crèvent. Ne plus servir les intérêts de la classe des exploités et des mafieux, ne plus servir l'État. Je ne suis qu'une saloperie de voiture de flics et je ne veux plus servir ! Voilà, c'est dit !

« Dans cette optique, je

ne peux envisager que deux possibilités. La première, ambition que je nourris depuis tant d'années, ne tiendrait qu'à l'erreur de celui qui me conduirait et au platane qui surgirait. Ce serait une fin assez esthétique et ça ne me déplairait pas. Mais, la seconde, l'idée d'un acte rageur mettant fin à ma fonction me réjouirait davantage.

En effet, qui n'a jamais rêvé, au moins l'espace d'un instant, d'endommager, de crever les pneus, de détruire une saloperie de voiture de flics comme moi ? Qui n'a jamais songé à réduire à poussières caméras de vidéo-surveillance, parcmètres, radars, et autres automates du contrôle ? Qui n'a jamais souhaité l'arrêt cardiaque binaire de ces ordinateurs surprotégés abritant Edvige, Cristina, Stic, Fnaeg, et autres dizaines de fichiers policiers ? Qui n'a jamais eu le désir pressant de retourner la matraque contre la main qui habituellement

frappe, frappe et frappe ?

« Pour autant, je ne veux pas qu'il puisse y avoir méprise. Si, pour moi, il y a une logique évidente d'un certain nombre d'entre vous à vouloir se débarrasser des armes – par destination ou non – des flics, c'est également évident que ça reste bien insuffisant. Non seulement nous sommes interchangeables : si quelqu'un parvenait à me saboter et à me mettre hors d'état de nuire, j'en serais la première ravie, je vous l'ai dit, mais je craindrais l'arrivée rapide de ma remplaçante. Nous détruire joyeusement par paquets de plusieurs centaines simultanément, ne suffirait pas, je le crains. Tant que ne sera pas détruit le pouvoir de ceux que le contrôle et la coercition protègent, notre raison d'être ne sera pas affectée.

« Des saloperies de voitures de flics, il en crame depuis des décennies. Et il en cramera encore. C'est ainsi et c'est tant mieux. Pour ma part, j'espère qu'une bonne âme voudra bien se décider à me sacquer, à me caillasser, à me caraméliser le moteur, à me désosser et me revendre en pièces détachées, à me faire flamber, à m'épargner le terrible poids d'autres arrestations...

« En espérant cette fin prochaine, je finirai par ce que me disait encore hier mon pote Scénic bleu métallisé banalisé du commissariat du 18^{ème} : "un peu de bon sens, un peu d'essence..." ».



[AFFICHE TROUVÉE SUR INDYMEDIA NANTES LE 25 NOVEMBRE 2008]

Un pavé dans les rouages

31 DÉCEMBRE, INDYMEDIA NANTES.

En République, on a toujours le droit de s'indigner d'une situation intolérable : les rafles de sans-papiers, les exactions policières, les expulsions locatives, les gens qui dorment dehors, les conditions de détention, tout cela peut faire l'objet d'autant de tribunes dans les journaux ou d'appels citoyens sur Internet. La démocratie adore ceux qui se contentent de dénoncer : c'est à dire de parler et de ne rien faire. C'est même la marque de la démocratie, ce dont elle ne cesse de s'enorgueillir. On peut (presque) tout y dire. Mais que l'on commence à s'organiser pour s'opposer concrètement aux actes du pouvoir, et tout change. De citoyen, on devient délinquant, ou terroriste, selon les cas : de toute façon, la répression est là. C'est que tout acte qui n'est pas étroitement borné par les pratiques démocratiques et citoyennes est de fait illégal.

Qu'est-ce qui est effectivement permis, comme acte concret, par ce système qui fait pourtant de la « liberté » un de ses principes ? Faire la grève, à condition d'en avoir l'autorisation. Manifester, à condition d'en avoir l'autorisation. Et voter, bien entendu, c'est à dire faire semblant de faire un choix une fois de temps en temps ; et éventuellement, s'engager comme militant dans un de ces partis au service des ambitions de quelques politiciens, ou investir sa bonne volonté dans une association humanitaire aux objectifs limités. Tout le reste, ou presque, est interdit.

La « liberté d'expression » elle-même n'est que théorique. On peut presque tout dire, certes : mais pas n'importe comment. Quand la parole devient presque un acte, quand elle commence à viser l'engagement direct dans la lutte et la rébellion, elle est suspecte et donc interdite. Il n'est pas autorisé, même si c'est souvent toléré, de distribuer des tracts sur la voie publique et encore moins d'afficher ce qu'on a soi-même écrit : et plus ces écrits pourront avoir des faits comme conséquences, et plus ils seront susceptibles d'être réprimés. C'est le cas, par exemple, quand un appel à la révolte devient une incitation à commettre un acte délictueux : quand une banderole « feu aux centres de rétention » déployée devant le centre de rétention du Mesnil-Amelot en août 2008 vaut à ses auteurs supposés d'être poursuivis parce qu'un feu a effectivement pris dans le centre durant la manifestation. Ce qui est vraiment permis, c'est de publier légalement ses pensées, à condition d'avoir le fric ou les relations pour le faire ; la liberté, dans le système capitaliste, c'est toujours la liberté du riche.

Pourtant, on ne peut pas toujours se contenter de dénoncer. Viennent les moments où la volonté d'intervenir concrètement pour entraver le fonctionnement du système s'impose, parce que se contenter de porter un jugement sans que jamais les paroles n'engagent à aucune action est intenable. Quand on s'est mobilisé pendant des mois, dans une école, pour empêcher l'expulsion d'un parent sans-papier, il est difficile d'assister à son arrestation sans tenter de l'empêcher. C'est là quelque chose de courant, d'ordinaire même, que ce ne soit pas seulement par l'expression de son opinion, mais par un engagement plus tangible que l'on manifeste réellement son opposition. Quand des gens se font arrêter et enfermer en centre de rétention, ces prisons qui ne disent pas leur nom, quand des gens meurent en garde à vue, en taule, sur des chantiers, alors, pour s'opposer à des décisions que l'on n'accepte plus, ont lieu des manifestations, des émeutes, des rassemblements, des grèves, des concerts devant les prisons, des distributions de tract, des sabotages... Toutes ces pratiques, fort diverses, ont un point en commun : elles visent à briser le fonctionnement de ces dispositifs d'exploitation, de répression, d'enfermement...

Mais agir ainsi, agir tout court, pourrait-on dire, en tout cas agir autrement que dans les règles consensuelles de la démocratie, mène très vite à l'illégalité. Ce ne sont pas seulement les destructions et les dégradations en tant que telles qui sont illégales. Par exemple, après les différents mouvements qui ont eu recours à l'arme du blocage (en 2003 contre la réforme des retraites, en 2005 contre la loi Fillon, en 2006 contre le CPE), une nouvelle disposition pénale est venue réprimer l'entrave à la circulation des trains.

Ce n'est pas pour autant que la légalité doit devenir un critère déterminant de l'action. L'illégalité n'est pas une idéologie pour ceux qui s'y livrent. L'action illégale n'est pas une fin en soi ou ce qui pourrait donner une valeur à l'acte. Il ne s'agit pas, par la « désobéissance civile », de prétendre remplacer une norme par une autre, d'opposer, à la légitimité officielle, une légitimité concurrente. En fait, c'est l'idée même de norme légale qu'il faudrait dépasser. Par la loi, telle qu'elle existe dans le système actuel, c'est l'interdit et la domination qui s'affirment, et rien d'autre.

Comme le rapport à la loi, il faut démystifier le rapport à la violence. La violence, dans le monde du capital, est partout : dans l'exploitation au travail, dans la vie quotidienne, dans la répression, dans l'idée même d'état. Elle est aussi dans la manière de s'opposer à lui, car à une force on ne peut qu'opposer une autre force, ou être réduits à rien. Renoncer

par avance à toute violence, comme la position « pacifiste » l'affirme, c'est soit admettre d'emblée son impuissance, soit courir au massacre : et bien souvent les deux. Pas plus que l'illégalité, la violence n'est une fin en soi. La question est de savoir comment agir efficacement et comment se construit un rapport de force. Il n'y a pas une solution unique mais des expériences multiples, des histoires de solidarité, de résistance et d'attaque.

Parmi tous ces moyens, le sabotage, le grain de sable dans les rouages de la machine. C'est une opposition directe, physique, matérielle à une partie d'un dispositif. Il s'agit d'attaquer l'ensemble à la fois matériellement et pour ce qu'il représente politiquement. Il peut s'agir tout autant de mettre un sabot dans une chaîne de montage, de s'opposer physiquement à l'expulsion d'un sans-papiers dans un avion, de mettre du sucre dans le réservoir d'un engin de chantier, et de couper des câbles de relais TV. Ces actions trouvent leur sens par rapport à leur objectif et au contexte dans lequel elles prennent place.

Le sabotage peut être très diffus : au travail, à l'école, sur les chantiers, sur les voies de circulation. C'est la pièce intentionnellement mal usinée, c'est la marchandise rendue invendable par une dégradation, c'est l'alarme incendie intempes- tive et le chewing-gum dans la serrure... On a noté plus de 27 000 actes « de malveillance » sur les voies de chemin de fer au cours d'une seule année, s'il faut en croire le Figaro. Au-delà de leurs intentions, ces actes témoignent de la tension sociale et d'un esprit de résistance et de révolte face aux conditions qui nous sont faites.

Dans des moments d'opposition plus collective, qu'il s'agisse de mouvements sociaux ou de campagne contre tel ou tel aspect de la politique de l'état, le sabotage est un moyen d'action efficace pour arriver à ses objectifs. Il prend place dans l'histoire de la lutte des classes depuis ses origines. Les grèves, d'abord illégales, avaient pour effet de saboter la production. Plus récemment, dans nombre de mouvements sociaux le sabotage effectif ou la menace du sabotage ont été utilisés : pendant le mouvement des cheminots de novembre 2007, face à des fermetures d'usines dans la métal- lurgie, la chimie, etc...

Dans ces moments collectifs, c'est souvent un enjeu important que l'acte de sabotage soit assumé largement. C'est la politique du pouvoir que d'isoler les saboteurs et d'opposer leurs actes aux intentions des autres participants à la lutte : et c'est une force du mouvement que de se approprier ce qui parfois n'a été fait que par quelques uns, mais poursuit l'objectif commun.



TACTIQUES POLICIÈRES & JUDICIAIRES

- « *Tactiques d'interrogatoires policiers* ». 30 mai 2008, Indymedia Paris.
- *Directive de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (ministère de la Justice)*. 13 juin 2008.
- *Le « cadeau » de la juge anti-terroriste*, 20 septembre 2008, Indymedia Nantes.

« Tactiques d'interrogatoires policiers »

Nouvelles de l'affaire d'Ivan, Bruno, Damien et les deux de Vierzon

30 MAI, INDYMEDIA PARIS.

Une série d'auditions et une arrestation ont eu lieu ces dernières semaines dans le cadre de l'enquête sur ce que les juges, flics et journalistes appellent « *la mouvance anarcho-autonome francilienne* ». Il semble important de décrire quelques-unes des tactiques d'interrogatoire employées par les flics pour obtenir ce qu'ils ont envie d'entendre. Ces auditions en appellent d'autres, sans doute rapidement car juges et flics semblent être dans une phase active des investigations. Toutes ces auditions ont aussi permis de confirmer la manœuvre politique sous-jacente à cette instruction visant à qualifier de terroriste tout un ensemble de pratiques et de points de vue critiques. Rappelons que cinq personnes sont mises en examen dans cette affaire (Ivan, Bruno, Damien et les deux de Vierzon), qu'Ivan, Bruno et la fille arrêtée à Vierzon sont incarcérées et que les deux autres sont sous contrôle judiciaire, le garçon arrêté à Vierzon venant d'être libéré après quatre mois de préventive.

la MAAF...

Les 6 camarades mis en examen le sont notamment pour "participation à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, en l'espèce la Mouvance Anarcho-Autonome Francilienne".

Les flics et les juges lancent donc, avec cette affaire, un nouveau concept : la Mouvance Anarcho-Autonome Francilienne serait une "organisation terroriste" qui sévirait sur le territoire.

Bien décidés à mettre toutes les chances de leur côté, ils baptisent "Mouvance" ce qu'ils qualifient dans le même temps d' "Organisation". Deux termes qui recouvrent pourtant des choses a priori passablement opposées. Car, si l'expression "mouvance" évoque un mouvement diffus, aux contours divers et aux contours flous, "organisation", en revanche, désigne une entité bien définie et tout à fait structurée. Les mouvements de lutte ont montré qu'ils se jouaient parfois des lois de la physique, mais on voit mal quel ovni pourrait réunir des qualités aussi contradictoires.

Si l'on ajoute à cela le choix de la qualification de "terrorisme" qui fait entrer en jeu des lois dont la caractéristique principale est d'être absolument autoréférentielles (les actes de terrorisme sont ceux qui sont commis par les organisations terroristes et les organisations terroristes sont celles qui commettent des actes de terrorisme), on commence à entrevoir la couleur de la sauce à laquelle ils voudraient nous manger.

La question n'est évidemment pas ici d'infirmer ou confirmer cette thèse d'accusation, mais de la considérer comme telle et en tant que telle comme un piège.

Car il y a un intérêt évident pour la répression à créer un "objet de transition" — l'Organisation avec un O majuscule — qui les libère encore un peu plus du souci d'avoir à établir un lien quelconque entre les personnes qu'ils décident de poursuivre et les actes pour lesquels ils les poursuivent.

Par ailleurs, en gratifiant cette MAAF d'un mot d'ordre tel que "la haine de l'État bourgeois, du Capitalisme et de ses appareils", et d'un engagement contre les prisons et les centres de rétention, ils se laissent une marge de manœuvre tout à fait confortable pour y intégrer des pans entiers des mouvements de lutte actuels. Les flics ont listé des actions dont la MAAF serait responsable qui vont des manifs sauvages lors des dernières présidentielles aux incendies de voitures et dégradations de permanences électorales de cette même période, des diffusions de tracts et graffitis en solidarité avec des squats danois aux détériorations sur le chantier de la prison pour mineurs de Meaux, de la tentative d'incendie des toilettes d'HEC à l'occasion d'une visite de Sarkozy et Parisot aux rassemblements devant les Centres de rétention....

Cela n'a pas tardé puisque depuis ces arrestations, les juges demandent un travail de police accru sur cette fameuse Mouvance Anarcho-Autonome Francilienne — en gros, tout ce qui bouge hors du cadre des partis ou syndicats —, y compris dans ses liens avec des pays étrangers comme la Grèce, l'Italie, l'Allemagne. Et ce avec les moyens qu'ils jugent adéquats : rechercher des ADN bien sûr, mais aussi surveillances, filatures, analyses des portables, perquisitions, arrestations... c'est donc aussi pour eux une belle occasion de remettre à jour bon nombre de fichiers qui dépassent largement le cercle des personnes mises en examen. Et on a assisté ces derniers mois aux nouvelles déclinaisons de la Mouvance Anarcho Autonome...

Pour l'instant les auditions n'ont concerné que les personnes mises en examen, leurs familles ainsi que des proches qui ont fait des demandes de parloir. Dans ce dernier cas, se rendre à l'audition était une condition indispensable (mais parfois insuffisante) à l'obtention du permis de visite. Rappelons que l'on peut ne pas se rendre à un interrogatoire lorsqu'on est convoqué en tant que témoin (surtout lorsque la convocation est notifiée par un simple courrier ou par téléphone, comme ce fut le cas ici), que ça peut être un délit mais que ce n'est pas systématique car c'est compliqué pour eux de poursuivre tout un ensemble de témoins qui ne se présentent pas. Il y a un intérêt collectif évident à ne pas se rendre à ces auditions dont les résultats ne sont utilisés qu'à charge dans ces affaires.

Les auditions des proches et des membres des familles ont eu lieu à la brigade criminelle, Quai des Orfèvres à Paris. Pour l'instant seuls les mis en examens ont été auditionnés chez la juge antiterroriste en charge de cette affaire, Marie-Antoinette (ça s'invente pas !) Houyvet, qui est assistée d'un autre juge, Edmond Brunaud. A la brigade criminelle c'est le « groupe Menara » qui s'occupe de l'affaire, du nom de leur chef, un flic qui se présente d'abord sympa et respectueux de la procédure, puis qui joue souvent le rôle du méchant dans les interrogatoires tout en finissant ses gueulantes pour mettre la pression d'une petite remarque en s'inventant une proximité avec les interrogés (par exemple : « *Moi aussi j'ai des enfants* » aux parents, ou « *Moi aussi je viens de tel endroit* »). Bref du classique de flic.

L'idée de ce texte est donc aussi de décrire des techniques souvent employées dans les interrogatoires car mieux préparés, il est plus facile de les voir venir et de ne pas se faire avoir. Ça concerne aussi bien les mis en cause dans les affaires que leurs proches (familles, potes qui demandent des parloirs...). Avec les familles, au-delà d'en apprendre éventuellement sur les faits, les flics tentent de retracer un parcours de vie pour construire un profil à des fins judiciaires qui pourrait expliquer « *comment il ou elle a pu en arriver là, c'est-à-dire devenir terroriste* ». De là tout un ensemble de questions pour déceler des manifestations précoces de cette prédestination au terrorisme : « *Comment était-il (ou elle) à l'école, au collège, au lycée ?* », « *Avait-il (ou elle)*

des amis ou était-il ou elle asocial ? », « se battait-il (ou elle) souvent ? », « quelle est son orientation sexuelle ? ». De plus, de nombreuses questions semblent anodines mais peuvent souvent être utilisées à charge dans un sens ou dans l'autre ; un « *bon élève* » te place rapidement dans la catégorie des idéologues manipulateurs, un « *mauvais élève* » dans celle des asociaux précoces et des rétifs à toute autorité, alors choisis ton camp camarade ! Ça peut sembler caricatural mais plusieurs indices laissent entendre de telles interprétations, surtout, comme c'est le cas dans cette affaire, quand le dossier ne repose sur aucun fait (même si ces « *parcours de vie* » sont très fréquents dans les affaires criminelles de toutes sortes).

Les flics utilisent également une tactique consistant à endormir un peu l'interrogé au milieu de questions un peu bidons avant de rebondir subitement sur des trucs plus intéressants pour eux : « *A-t-il (ou elle) fait des voyages ?* », « *quels sports pratiquait-il (ou elle) ?* » puis de demander « *Mais avec qui faisait-il (ou elle) tout ça ? Vous venez de dire qu'il avait des amis, vous vous souvenez bien de certains noms ?* ». En ayant répondu aux précédentes questions, il est plus difficile (mais pas impossible évidemment) d'esquiver les suivantes. On peut citer également la tactique des « questions guidées » où tu comprends déjà très bien vers où le flic veut te mener dans la manière de poser la question : « *Qu'est-ce que tu penses du squatt de la rue X ou Y ?* », le flic présuppose déjà que tu connais tel ou tel lieu et n'importe quel type de réponse viendra au moins confirmer cette hypothèse. Ils peuvent aussi répéter plusieurs fois la même question ou insister lourdement sur un point précis.

La base dans les interrogatoires, utilisée presque systématiquement, c'est la tactique du flic gentil et du flic méchant. Le premier est celui qui parle le plus, met en confiance, pose ses questions gentiment, est serviable et se montre compréhensif (« *Je comprends que ce soit dur pour vous* », « *Vous savez, de vous à moi, je n'aime pas interroger les familles* » ou « *Moi aussi je trouve que cette affaire prend des proportions délirantes* »). Et puis il y a le flic méchant, celui qu'on n'avait pas trop remarqué depuis le début, qui ne parlait pas, qui n'est pas tout le temps dans la pièce, qui fait des aller-retours, puis qui surgit à un moment clé (moment de doute, d'hésitation avant une réponse) en se mettant très proche de l'interrogé, en gueulant et en lui mettant un gros coup de pression : « *Je crois que vous n'avez pas compris où vous êtes !* », « *Vous n'avez pas l'air de vous rendre compte de la gravité des faits !* », « *Vous (ou votre enfant selon les cas) allez passer une bonne partie de votre (sa) vie au trou !* ». Dans cette affaire au Quai des Orfèvres c'est souvent le même Menara qui se charge de cette performance théâtrale. En sachant qu'elle se produit presque à chaque fois, cette technique d'intimidation tombe vite à l'eau et Menara devient un personnage comique plutôt ridicule à vociférer tout seul. Évidemment il n'y a rien de systématique, parfois les flics sont tous sur le registre « gentils » ou tous « méchants », souvent aussi ils changent de registre au fil de l'interrogatoire, encore plus si c'est une garde-à-vue, au gré des réactions de l'interrogé et de ce qui leur donne le plus de résultats.

Les autres tactiques sont également assez classiques. Plusieurs personnes peuvent être convoquées en même temps et auditionnées séparément et simultanément. Des flics font des allers-retours entre les deux pièces et traquent les contradictions entre les déclarations. Outre l'intimidation, les flics insistent sur la proximité notamment avec les parents en instaurant des rapports du type : « *Vous savez, pour votre enfant ce n'est pas trop tard, il (ou elle) peut s'en sortir, mais il (ou elle) est mal entouré... Pour le sortir de là, parlez-moi de ses fréquentations* ». Les flics essaient aussi le registre de la culpabilisation des mauvais parents « *Vous ne savez pas où il (ou elle) habite ? Mais vous ne vous intéressez plus à lui (ou elle) !* ». Il leur arrive aussi de laisser l'auditionné seul dans le bureau, ou avec des personnes qui semblent s'affairer à autre chose, ceci dans le but de voir son comportement. Les interrogatoires sont aussi des tests de personnalité, le flic sur le côté qui n'a pas parlé de tout l'interrogatoire ne vous a peut-être pas lâché du regard en guettant vos expressions ou les manifestations de votre visage. Dans un commissariat, dans le bureau d'un juge ou d'un flic, on est toujours en territoire ennemi, ne l'oublions pas.

Évidemment la meilleure des tactiques consiste à tout faire pour éviter ces moments et à ne rien déclarer mais on n'a pas toujours le choix... Le cas de la garde-à-vue est plus spécifique, dans l'immense majorité des cas il vaut mieux ne rien déclarer en garde-à-vue, encore plus lorsqu'elle a lieu dans le cadre d'une instruction en cours. Il existe tellement de cas où les gens se sont enfoncés ou en ont enfoncé d'autres en croyant bien faire en déclarant des choses en garde-à-vue. Tout ce qui vient d'être dit dans ce texte s'applique évidemment à la garde-à-vue et il faut rajouter quelques éléments plus spécifiques. Premièrement, t'as pas accès au dossier en garde-à-vue, tu n'y as accès qu'au moment où tu es déféré au parquet, c'est-à-dire quand t'es conduit au tribunal, que ce soit en vue d'une comparution immédiate ou d'une mise en examen. Cet élément est primordial, surtout si le motif de la garde-à-vue est sérieux et si elle se déroule dans le cadre d'une affaire déjà instruite, comme c'est le cas ici. Il vaut mieux garder d'éventuelles déclarations pour le juge d'instruction, à la fin de la garde-à-vue et après avoir vu le dossier avec ton avocat.

Pendant une garde-à-vue (48 heures maximum en régime normal, 144 heures en régime antiterroriste ou criminalité organisée avec dans ces deux derniers cas pas d'avocat avant 72 heures, avocat qui de toute façon n'a pas accès à ce moment au dossier), les flics rajoutent quelques registres outre tous ceux qu'on vient d'évoquer. Ils utilisent souvent la tactique du « *de toutes façons, on sait déjà tout* », qui te pousse à confirmer certaines accusations minimales en te disant qu'ils le savent déjà et qu'ainsi tu crédibilises ta position vis-à-vis de la justice, un « *je vous ai tout dit* » qui laisse l'impression de sauver l'essentiel en te disant « *ce que je leur ai dit, ils le savaient déjà* ». Il existe plein de cas où c'est faux, où ils jouent de leur impression de toute-puissance pour te faire confirmer des choses qu'ils ignorent. Ça vaut même pour des questions de base du type « *Avez-vous eu déjà affaire à la police et à la justice ? Ça sert à rien de nous le cacher on le retrouvera !* », ce qui est parfois faux car ils ne retrouvent pas toujours tout dans leurs fichiers, ou ils le retrouvent de manière erronée ou incomplète. S'il ne faut pas tomber dans le piège de la toute-puissance policière, il faut aussi se garder de l'inverse, c'est-à-dire du « *Ils sont à la masse, je vais les baratiner, je maîtrise parfaitement mon discours* ». En garde-à-vue tu ne sais jamais ce qu'ils savent et ce qu'ils ignorent et même s'ils sont souvent à la masse, ils sont quand même bien formés et rôdés aux interrogatoires et risquent bien plus de te piéger si tu te lances dans des déclarations de toutes façons hasardeuses et très risquées pour toi et pour les autres mis en cause.

Ils jouent sur la fatigue, la lassitude, l'angoisse des heures passées enfermées en cellule à attendre son sort. Six jours seuls dans un trou c'est long, ça donne parfois la mauvaise idée de tenter des choses pour espérer en sortir. Les flics se servent évidemment de toutes ces heures, c'est même le principe de la garde-à-vue. Ils insistent beaucoup sur le fait qu'il est dans ton intérêt de parler, que tu as l'opportunité de te justifier : « *Moi je veux bien te croire que t'as rien à voir avec ça, mais il faut que tu t'en expliques, sinon le juge il va te mettre au trou direct et là t'en prends pour des années !* », « *Je ne te comprends pas, tu as l'occasion de t'expliquer, pourquoi tu saisis pas cette occasion ? Je crois que t'as pas compris le fonctionnement de la justice, en déclarant rien t'enfonces ton cas c'est clair, vraiment je te comprends pas...* ». Une des techniques les plus perverses qu'ils emploient consiste à organiser un chantage entre les gens si plusieurs personnes sont arrêtées en même temps, « *Ah tu veux pas parler ? Et bien à cause de toi on vous garde tous, toi et tes potes, alors qu'eux ont bien voulu coopérer, et bien à cause de toi vous allez tous en reprendre pour 24 heures de plus, je vais leur dire, ils vont être contents de toi !* ». Évidemment à ce moment là, tout seul en cellule, tu sais pas comment ça se passe pour les autres, tout ce que les flics disent est souvent faux mais malheureusement cette technique est dure à supporter quand on n'y est pas préparé et les tentations de déclarer quelques trucs en espérant améliorer la situation de tout le monde sont fortes mais complètement illusoires. D'une manière générale, ils tentent souvent de te faire croire que vous avez des intérêts communs, que vous pouvez coopérer pour aller dans le même sens, en oubliant pas de rajouter fréquemment « *En tout cas c'est sûr et certain que si tu dis rien tu vas en taule pour des années avec ces chefs d'inculpation !* ».

Les flics pratiquent souvent la falsification des preuves ou des déclarations, surtout si plusieurs personnes sont arrêtées en même temps, pour mettre la pression ou instiller le doute dans l'esprit des personnes arrêtées : « *Ah toi tu parles pas ? Tu vas prendre cher, surtout que ton pote s'est mis à table, tu veux voir ces déclarations ? En plus il parle de toi !* ». Il arrive aussi qu'ils fassent croire qu'ils ont un élément évident te confondant, « *Tu vois cette cassette vidéo ? Et bien dessus il y a un enregistrement où je viens de te voir dans une situation bien compromettante, va falloir que tu t'expliques !* », alors que c'était complètement bidon et que la cassette ne contenait rien du tout. Il existe aussi quelques variantes propres à chaque situation, du type « *Cette garde-à-vue et cette possibilité de t'exprimer c'est l'occasion pour toi de parler de tes convictions politiques, considère que c'est une tribune !* » ou « *Toi et tes potes vous êtes ridicules, les grands caïds ils ne se comportent pas du tout comme vous, avec eux au moins on peut discuter, vous, vous me faites pitié, des vrais gamins avec vos cachotteries et votre refus de coopérer...* »

Signalons que toutes ces situations viennent d'expériences réelles, très récentes pour la plupart. Il peut sembler plus qu'évident de rappeler toutes ces techniques de flics bien anciennes mais il est tout aussi évident de rappeler que la grande majorité des condamnations pénales est encore basée sur les déclarations, donc sur les interrogatoires, que ce soient les aveux, les contradictions, les témoignages, les balances...

L'autre point important concerne le raisonnement politique et judiciaire qui sous-tend toute cette histoire. Ainsi cinq personnes sont mises en examen pour « *association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste* » et « *l'entreprise terroriste en l'espèce, c'est la mouvance anarcho-autonome francilienne* ». Cette mouvance (terme très peu précis qui permet donc une interprétation très ouverte) se définit selon eux comme un regroupement informel d'un noyau de 50 à 100 personnes entourées de quelques centaines de sympathisants en Île-de-France, qui se retrouve derrière le mot d'ordre « *La haine de l'État bourgeois, de l'économie capitaliste et de ses appareils* » et qui se manifeste principalement dans la lutte anti-carcérale et contre les centres de rétention. Les cinq mis en examen le sont donc sous le régime antiterroriste pour leur proximité supposée avec cette mouvance, donc avec ce mot d'ordre ou pour leur participation à des moments de lutte contre les prisons ou les centres de rétention. Ce raisonnement permet donc que toute déclaration, tout tract ou brochure critique de l'État, du capitalisme ou de l'enfermement soit associé à cette mouvance et fait donc de son détenteur un terroriste potentiel.

Il faut bien distinguer l'objectif de cette manœuvre, elle ne va évidemment pas déboucher sur l'enfermement des millions de personnes qui critiquent l'État, le capitalisme ou les centres de rétention mais elle offre aux autorités un cadre judiciaire extrêmement large qui lui laisse les mains complètement libres pour réprimer et enfermer toute une partie de la contestation qui les dérange. Cela influe déjà sur les cinq mis en examen, « *On a trouvé chez vous des tracts et des brochures critiques de la prison, ceci prouve donc votre appartenance à la mouvance anarcho-autonome et ceci, en tant que mouvance déclarée terroriste, justifie votre mise en examen pour association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste* ». Le procès d'intention et d'opinion joue à fond, ajoutons à ça les récentes déclarations (suivies d'actes) des flics sur leur volonté de prendre l'ADN de tout ce qui ressemble de près ou de loin pour eux à un « *gauchiste* » et on voit bien les réels objectifs de cette construction d'un nouvel ennemi de l'intérieur : isoler une partie des révoltés et fichier toujours plus de monde.

Pour éviter les malentendus, précisons que ces manœuvres (incarcération, fichage ADN) ne sont pas nouvelles ni propres à un milieu particulier, il y a déjà 700 000 personnes au Fichier des empreintes génétiques, et par exemple les récentes révoltes dans les quartiers ont eu pour conséquences des descentes de centaines de flics dans des cités et des incarcérations « *préventives* » par dizaines. Nous assistons simplement à une extension et à une intensification de ces logiques, à la création de différentes catégories d'« *ennemis de l'intérieur* » par l'État qui répond à l'accroissement des tensions sociales sur tout le territoire.

On lâchera rien, tout continue
Solidarité avec les prisonniers, avec les révoltés

« Le cadeau » de la juge anti-terroriste : durcissement du contrôle judiciaire d'Ivan et Farid

29 SEPTEMBRE, INDYMEDIA NANTES, EXTRAITS.

[...] Ivan et Farid, libérés en juin, [font] l'objet d'un contrôle judiciaire déjà strict.

Vendredi 19 septembre, la juge du pôle antiterroriste Marie-Antoinette Houyvet convoque en urgence Ivan et Farid suite à un rapport de police constatant « *une violation flagrante* » de leur contrôle judiciaire. La juge met la pression : elle demande de renoncer au délai de cinq jours préalable à toute convocation pour assurer les droits de la défense (accès au dossier...). Menaçant en cas de refus, de faire un mandat d'amener doublé d'un mandat de dépôt.

Lundi 22 septembre, alors qu'Ivan et Farid se présentent l'un après l'autre devant la juge, ils apprennent que le procureur demande leur incarcération motivée par un rapport de filature des RG. Une photo les montre ensemble quelques jours auparavant alors que leur contrôle judiciaire leur interdisait « *d'entrer en contact de quelque manière que ce soit* ».

Lors des interrogatoires, la juge use de son pouvoir pour infantiliser et faire la morale tout en laissant croire pendant plus d'une demi-heure qu'elle va, comme le procureur, demander l'incarcération. Elle finit par décider du durcissement de leur contrôle judiciaire présentant son choix comme un « *cadeau* ». Elle maintient les obligations précédentes : interdiction de communiquer entre mis en examen, pointage chez les flics, chez l'assistante sociale, travail, etc. ; et les assigne à résidence de 21h à 6h... la prison à la maison. Un avant-goût des assignations à résidence, principale mesure du projet de loi pénitentiaire destinée à augmenter le nombre de détentions préventives tout en économisant les places de prison.

Farid se retrouve en plus interdit de communiquer par lettres et coups de téléphone (les parloirs lui ayant déjà été interdits à sa sortie de prison) avec un prisonnier qui a participé en 2003 à l'incendie d'un atelier de la centrale de Clairvaux. Interdiction justifiée selon la juge par la proximité de ce détenu avec des idées et des personnes fichées comme « *anarcho-autonomes* ».

Le contrôle judiciaire permet à la justice de garder à disposition et d'accroître son contrôle à une population bien supérieure aux capacités des prisons. Présenté comme une manière d'éviter l'incarcération, le contrôle judiciaire reste une forme d'enfermement car la prison est suspendue au-dessus des têtes pour le moindre écart aux contraintes fixées par la justice. Des contraintes qui s'étendent à de nombreux domaines : lieux de vie, horaires, fréquentations et activités. La pression est donc permanente, alimentée par une surveillance policière potentielle. Le quadrillage du temps travail-maison-travail vise à faire marcher droit et à empêcher d'autres choix, d'autres rythmes de vie.

Cette mise à disposition et ce contrôle hors les murs de la prison sont une des marques de cette société toujours plus carcérale.

À bas tous les enfermements !

Liberté pour Isa, Juan, Damien et tous les prisonniers !

Les nyctalopes

Les antifascistes dans la ligne de mire

« Depuis le début du mois de septembre 2008, la mouvance antifasciste radicale de Paris fait l'objet de fortes pressions policières. Après les poursuites engagées contre la mouvance dite « *anarcho-autonome* » et contre les opposants à la politique d'immigration actuelle, alors que les services de renseignement se restructurent sur la base du contre-espionnage et tendent à assimiler toute activité politique à une forme de terrorisme, cette répression n'est pas en elle-même étonnante. [...] »

« En septembre vient le tour des antifascistes radicaux, ou plutôt de ceux et celles que la police estime être des antifascistes radicaux. Car parmi les personnes interpellées, certaines le sont sur la base de présomptions aussi solides qu'être présentes dans le répertoire téléphonique d'un autre interpellé... Au début septembre, ce sont ainsi quatre personnes qui sont interrogées, dont trois placées en garde à vue pour des durées allant de 24 à 36h, et deux perquisitions de domicile qui sont effectuées. Aucune mise en examen n'est prononcée, personne n'est déféré au parquet, en revanche au cours du mois de septembre et d'octobre les gardés à vue sont régulièrement convoqués au commissariat, histoire de maintenir la pression... Une enquête de moralité est lancée sur l'un d'entre eux, fonctionnaire, ainsi menacé d'être suspendu voire révoqué. Mercredi 8 octobre, une autre personne est convoquée, et placée en garde à vue dès son arrivée, pour une durée de 36h. Venu lui apporter des sandwiches histoire d'améliorer l'ordinaire, une de ses connaissances doit pour la peine subir un contrôle d'identité — les sandwiches, apparemment considérés comme des armes dangereuses, seront acceptés mais n'arriveront jamais jusqu'à l'engeôlée. Là encore, pas de mise en examen, pas de déferrement au parquet. »

« A l'heure actuelle, c'est encore le flou sur les suites de cette affaire - et ce flou semble volontairement entretenu par les services de police qui espèrent ainsi faire monter la pression sur l'antifascisme radical. Il faut dire que les faits officiellement reprochés aux interpellés sont mineurs : liés à l'interdiction du meeting des Identitaires, ils font état de tags, de bris de vitre et de messages de protestations envoyés à la salle, qui avait en conséquence porté plainte. De fait, des individus jugés pour de tels faits ne risqueraient que des peines légères, sans doute des amendes. Rien en tout cas qui pourrait suffire à expliquer le déploiement de force policier, en termes d'hommes et de moyens technologiques. Au moins une demi-douzaine d'officiers semblent suivre régulièrement cette affaire, et l'un des interpellés a même eu droit à la visite d'un commissaire divisionnaire... De même les outils techniques mis en oeuvre semblent complètement disproportionnés : traçage internet (sur des messages envoyés depuis un cybercafé), géolocalisation par les bornes de téléphone portable (ou même repérage des moments où les téléphones sont éteints, érigés en présomption de culpabilité), exploitation des répertoires téléphoniques voire, selon les flics, prélèvement d'empreintes digitales et ADN dans des cabines téléphoniques et sur les lieux des délits ! [...] »

Directive de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (ministère de la Justice)

13 JUIN 2008, FAC-SIMILÉ TROUVÉ SUR INTERNET.

La Garde des sceaux
Ministre de la Justice

à

Pour attribution

Mesdames et Messieurs les Procureurs Généraux près les cours d'appel
Mesdames et Messieurs les Procureurs de la République
près les tribunaux de grande instance

Pour information

Mesdames et Messieurs les Premiers Présidents des cours d'appel
Monsieur le représentant national auprès d'Eurojust

OBJET : Multiplication d'actions violentes commises sur différents points du territoire national susceptibles d'être attribuées à la mouvance anarcho-autonome.

REF : 08-1080-T26

PJ : Coordonnées téléphoniques de la section anti-terroriste du Parquet général et du Parquet de Paris et de la Direction des affaires criminelles et des grâces.

Ces derniers mois ont été marqués par une résurgence de faits en lien avec la mouvance anarcho-autonome.

Celle-ci se caractérise notamment par des liens entretenus avec des ressortissants de pays tels que l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Grèce et la Grande-Bretagne, et peut afficher un soutien à d'autres mouvances terroristes.

Outre des inscriptions réalisées sur des bâtiments publics, cette mouvance s'est manifestée par la commission d'actions violentes en différents points du territoire national au préjudice de l'État et de ses institutions (préfecture, douane, administration pénitentiaire...).

La section anti-terroriste du parquet du Tribunal de grande instance de Paris s'est ainsi saisie de procédures impliquant des membres de la mouvance anarcho-autonome, en possession d'explosifs, suspectés de vouloir recourir à des actes portant atteinte aux intérêts de l'État.

Par ailleurs, il est apparu que des enquêtes relatives à des faits de destruction de véhicule par explosif ou de vol à main armée, suivies par les parquets de Rennes et Toulouse, mettaient en exergue des liens avec les procédures suivies par les magistrats spécialisés dans la lutte contre le terrorisme.

D'autres faits, relatifs notamment à des jets d'engins incendiaires contre des bâtiments publics, se sont révélés présenter des liens étroits avec ce mouvement.

C'est aussi à l'occasion de manifestation de soutien à des prisonniers ou d'étrangers en situation irrégulière que ses membres s'expriment, parfois avec violence.

Ses actions tendent par ailleurs à viser plus spécifiquement des établissements pénitentiaires en construction.

Dans le cadre de la détention, ses membres peuvent se distinguer par leurs relations avec des individus détenus pour des faits de terrorisme.

Ainsi, les parquets porteront une attention particulière à tout fait similaire, notamment afin d'en informer dans les plus brefs délais la section anti-terroriste du parquet du tribunal de grande instance de Paris pour apprécier de manière concertée l'opportunité d'un dessaisissement à son profit.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me rendre compte, sous le timbre du bureau de la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et le blanchiment de la direction des affaires criminelles et des grâces, de toute difficulté relative à l'application de la présente dépêche.

L'Adjoint au Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces, Thierry Pocquet du Haut-Jusse.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRÂCES
Sous-direction de la justice pénale spécialisée
Bureau de la lutte contre la criminalité organisée
Le territoire est le territoire

Paris, le 13 JUN 2008

Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice

à

Pour attribution

Mesdames et Messieurs les Procureurs Généraux près les cours d'appel
Mesdames et Messieurs les Procureurs de la République
près les tribunaux de grande instance

Pour information

Mesdames et Messieurs les Premiers Présidents des cours d'appel
Monsieur le représentant national auprès d'Eurojust

OBJET : Multiplication d'actions violentes commises sur différents points du territoire national susceptibles d'être attribuées à la mouvance anarcho-autonome.

REF : 08-1080-T26

PJ : Coordonnées téléphoniques de la section anti-terroriste du Parquet général et du Parquet de Paris et de la Direction des affaires criminelles et des grâces.

Ces derniers mois ont été marqués par une résurgence de faits en lien avec la mouvance anarcho-autonome.

Celle-ci se caractérise notamment par des liens entretenus avec des ressortissants de pays tels que l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Grèce et la Grande-Bretagne, et peut afficher un soutien à d'autres mouvances terroristes.

Outre des inscriptions réalisées sur des bâtiments publics, cette mouvance s'est manifestée par la commission d'actions violentes en différents points du territoire national au préjudice de l'État et de ses institutions (préfecture, douane, administration pénitentiaire...).

1. Direction
2. Parquet de Paris
3. Parquet de Paris

La section anti-terroriste du parquet du Tribunal de grande instance de Paris s'est ainsi saisie de procédures impliquant des membres de la mouvance anarcho-autonome, en possession d'explosifs, suspectés de vouloir recourir à des actes portant atteinte aux intérêts de l'État.

Par ailleurs, il est apparu que des enquêtes relatives à des faits de destruction de véhicule par explosif ou de vol à main armée, suivies par les parquets de Rennes et Toulouse, mettaient en exergue des liens avec les procédures suivies par les magistrats spécialisés dans la lutte contre le terrorisme.

D'autres faits, relatifs notamment à des jets d'engins incendiaires contre des bâtiments publics, se sont révélés présenter des liens étroits avec ce mouvement.

C'est aussi à l'occasion de manifestations de soutien à des prisonniers ou d'étrangers en situation irrégulière que ses membres s'expriment, parfois avec violence.

Ses actions tendent par ailleurs à viser plus spécifiquement des établissements pénitentiaires en construction.

Dans le cadre de la détention, ses membres peuvent se distinguer par leurs relations avec des individus détenus pour des faits de terrorisme.

Ainsi, les parquets porteront une attention particulière à tout fait similaire, notamment afin d'en informer dans les plus brefs délais la section anti-terroriste du parquet du tribunal de grande instance de Paris pour apprécier de manière concertée l'opportunité d'un dessaisissement à son profit.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me rendre compte, sous le timbre du bureau de la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et le blanchiment de la direction des affaires criminelles et des grâces, de toute difficulté relative à l'application de la présente dépêche.

L'Adjoint au Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces
Thierry Pocquet du Haut-Jusse



SOLIDARITÉ !

- *Quelques réactions sur les comités de soutien de novembre.* 5 décembre 2008, Indymedia Nantes.
- *Qu'est-ce que la solidarité ?* 13 janvier 2009, A-Infos.
- *Chronologie des actions de solidarité [avril-décembre 2008].*

Quelques réactions sur les comités de soutien de novembre. À propos des arrestations de soi-disant terroristes.

05 DÉCEMBRE 2008, INDYMEDIA NANTES.

**Contre tous les enfermements.
Liberté pour Isa, Juan, Damien,
ceux et celles accusés de sabotage Sncf et tous les autres.
Que la lutte continue avec rage et joie.**

[...] Les arrestations de novembre nous rappellent ce qui s'est passé en janvier. Le traitement médiatique et judiciaire est le même. On accuse des personnes soupçonnées d'avoir participé à des sabotages d'appartenir à une « *association de malfaiteurs à visée terroriste* » parce qu'ils sont fichés par la police comme « *anarcho-autonomes* ». Sûrement que la pression de la justice et des médias a été plus forte ces dernières semaines. En janvier, nous n'avons pas eu à virer les caméras de notre pallier au petit matin ou à lire chaque jour à la une des journaux des commentaires crapuleux sur nos amis, ou même entendre au flash info qu'ils « *risquent 20 ans de prison* ». Pourtant, la machine judiciaire et l'odeur nauséabonde de la prison, la détermination d'arracher des personnes du gouffre de la répression nous touchent aujourd'hui autant. C'est pourquoi, il nous a semblé important et enrichissant de raconter, partager notre expérience sur quelques questionnements politiques soulevés par ce type d'histoire comme le rapport aux médias et à la justice, ou l'analyse de l'outil antiterroriste. Ce "nous" évoqué n'est pas le "nous" d'un groupe homogène. Il fait plutôt référence à un "nous" de quelques personnes proches des personnes incarcérées en janvier, d'une proximité qui est faite d'amitiés et de partages politiques.

SUR LES MÉDIAS

Le 11 novembre, Michèle Alliot-Marie, aidée par une armée de flics et de caméras, a montré comment des arrestations peuvent se transformer en une opération politique plus large. Pendant que les antiterroristes perquisitionnaient et menottaient les personnes pour les emmener en garde-à-vue « *pour enquête* », on pouvait entendre à la radio que la justice avait arrêté les coupables des sabotages de la SNCF. Tous ont crié en chœur que Justice avait été faite et ont montré l'efficacité de la police et du renseignement intérieur. Les médias ont joué les charognards, vendant de la chair fraîche de faits divers, dressant à coup de tuyaux de flics les portraits de ces « *terroristes de l'ultra-gauche* », n'hésitant pas à balancer des contre-vérités. Encore une fois, la collaboration entre travail de flics et de journalistes a porté ses fruits. Au moment des arrestations en janvier et pendant les mois qui ont suivi, la presse parlait de « *bombes artisanales* », de « *juniors terroristes* » alors qu'il s'agissait de fumigènes, fantasmaient sur un « *projet terroriste contre une prison* » ou s'inquiétait d'un « *attentat à l'explosif contre un commissariat* » pour quelques bouteilles d'essence. Face à ces conneries, des communiqués ont été diffusés sur des médias "alternatifs" pour expliquer comment et pourquoi des camarades avaient été arrêtés. Plusieurs textes et appels à la solidarité ont circulé dans les manifestations, dans les collectifs en lutte, dans les lieux de discussion politique. Durant des mois, c'est des rassemblements de solidarité, des banderoles, des tags, des attaques contre des entreprises participant à la chasse aux sans-papiers, des concerts de soutien, des brochures. Si la

question de répondre à l'offensive médiatique s'est posée, elle ne s'est pas faite sans penser à toutes les critiques qu'on peut faire de cet instrument du pouvoir qui psychologise et individualise des situations sociales, et contribue à l'isolement en construisant des étiquettes policières abjectes. Tous les mots utilisés par la presse ont en commun de définir le "qui" derrière des actes en trouvant des caractéristiques identitaires à des groupes et donc décontextualisent, extraient différents types de pratiques ou d'organisation des luttes et des antagonismes sociaux. Le squat ou les affrontements avec la police deviennent alors des sous-cultures urbaines pratiquées par des irréductibles, alors que ce sont des pratiques partagées par bien d'autres et surtout dans des contextes sociaux multiples. Aussi, pour qu'une parole collective, construite, claire puisse être entendue, il y a la nécessité de penser sa diffusion dans un rapport de force, dans un jeu de pression où on doit décider de la forme et du contenu de notre discours. Comment réussir à imposer nos propres mots ? Comment parler de luttes et de critiques sociales alors que les journalistes sont avides d'anecdotes biographiques ? C'est une tentative difficile d'avoir une parole non polluée dans la machine médiatique. Cependant, il est moins risqué de lire un texte aux médias que de faire un interview. Parfois, il y a eu des tentatives réussies. Par exemple, pendant que le 10 mai Finkielkraut enterrait Mai 68 sur *France Culture*, des personnes ont perturbé son émission pour lire un texte qui rappelait que des camarades étaient en prison. S'en est suivi une page dans *Libération*, quelques jours après, où on pouvait lire l'intégralité de la lettre publique écrite par Ivan et Bruno mais à la rubrique "Contre-Journal". Ce qui n'a pas empêché *Libération* de remettre une couche récemment en parlant à leur propos d'« *anarchistes avec des explosifs* ». La question des médias n'est pas tant une question de principe, mais elle est très pragmatique : combien de gens se sont fait avoir ? Qui ne s'est jamais fait entuber par un journaliste ? Réponse faite, nous avons choisi d'utiliser nos propres moyens de communication, et de tenter de donner de la consistance à nos solidarités dans la rue. Souvent la question principale n'est pas de passer ou pas au JT de 20h mais d'avoir une réponse claire et si possible rapide quand on nous attaque, et ce tout en respectant la parole des camarades en prison.

NI COUPABLE, NI INNOCENT

À la lecture des articles de presse ou de rapports de police, on comprend que l'objectif est de construire soit des profils de coupable, soit des profils d'innocent. La question principale devient alors : « *Est-ce qu'il ou elle aurait pu faire ou même penser à commettre tel ou tel acte ?* ». C'est pour cela qu'il semble important de s'extraire des considérations sur la culpabilité et sur l'innocence qui répondent à des logiques de flics et de juges. L'attirail dans un dossier d'instruction consiste à trouver des éléments à charge pour conforter l'accusation. À coups d'"expertises scientifiques", la justice assène des vérités irréfutables, alors que dans la plupart des affaires, les dossiers d'accusation reposent souvent sur de vagues éléments. De toute façon, il est inscrit dans le droit que la culpabilité est le résultat de l'"intime conviction" du juge.

La Justice utilise le profil de chaque individu sur le mode accusatoire. Un dossier d'accusation ressemble beaucoup à une enquête de personnalité. En matière d'antiterrorisme, c'est l'intention qui compte ; et ici, l'intention signifie des motivations politiques. On les accuse de s'attaquer à l'État. Plus encore dans les affaires dont on parle, dire que un tel ou un tel est innocent, au sens où il n'aurait jamais pu faire tel ou tel acte, revient, même après de multiples détours, à nier sa condition de révolté et à condamner des actes politiques, et c'est bien là que ça divise et affaiblit la lutte. En revanche, nier des faits qui nous sont reprochés ne veut pas dire que l'on a un discours innocentiste. Souvent, face à la justice, il existerait grossièrement seulement deux choix. D'une part, il y aurait des procès dits "de rupture" qui s'apparenteraient à refuser de se défendre, revendiquer l'acte politique. D'autre part, il y aurait les procès dits "de connivence", où les inculpés réfuteraient tout engagement politique et serviraient aux juges ce qu'ils veulent entendre. Cette division binaire ne correspond pas du tout à la complexité dans laquelle les accusés sont plongés et il est nécessaire de trouver des "voies de fuite". On peut nier les faits dont on nous accuse sans pour autant condamner ces actes. De même, batailler dans l'enceinte d'un tribunal sur des éléments de la procédure, pousser les juges à reconnaître qu'ils n'ont pas les preuves de ta culpabilité, rester sur le terrain des faits, mettre à mal leur conception de « *présomption d'innocence* » même si il n'y a pas de naïveté à avoir quant aux « *droits de la défense* » peuvent être des pistes à explorer. Même ce qu'ils présentent comme des preuves matérielles comme des empreintes digitales, des traces ADN, des écoutes téléphoniques, ne sont pas pour autant des preuves évidentes.

La justice, quelle soit dite de droit commun ou d'exception, est un des outils de l'État au service de son pouvoir. La Loi n'est qu'un outil de classe parmi d'autres pour désarmer les pauvres et les révoltés. Ce ne sont pas des vérités très nouvelles. On voit bien que lorsqu'il y a des pressions politiques, il faut resserrer le contrôle et punir rapidement et durement des coupables. En novembre 2007, après des affrontements avec la police à Villiers-le-Bel, différents quartiers de la banlieue parisienne ont été occupés par des militaires pour empêcher toute révolte. Quelques temps après, il y a eu une grosse opération policière et médiatique pour arrêter des dizaines de personnes soupçonnées d'avoir tiré sur des flics. Un an après, cinq d'entre-elles sont toujours en prison. Les preuves qu'ils ont contre eux sont des témoignages sous X et des casiers judiciaires. De la même façon, après l'incendie du centre de rétention de Vincennes, ce sont pour l'instant six personnes qui ont été mises en prison. La Justice répond à des logiques de contrôle et de répression. Elle se fiche de savoir si ceux qu'on enferme sont les "vrais" coupables ou pas, un profil dangereux suffit. Il n'y a qu'à voir le nombre de personnes en détention provisoire qui attendent leurs procès. Si on parle de la fonction de la répression et du rôle de la prison, c'est qu'il est important de rappeler que la question n'est pas de savoir si "on mérite ou pas" d'être en prison. Qu'à partir du moment, où on traîne dans les tribunaux ou aux parloirs, on s'aperçoit que les lois ne sont faites que pour les riches, et qu'à partir du moment où on lutte pour notre propre survie, contre l'exploitation, ou le contrôle, pour eux, nous serons toujours des coupables.

L'EXCEPTION FAIT LA RÈGLE

L'antiterrorisme participe au durcissement de tout le système judiciaire : toujours plus de comportements deviennent des délits, des délits deviennent des crimes et les peines s'allongent. Qu'on soit primaire, récidiviste, mineur, psychopathe, pédophile, grand bandit, terroriste, dealer, c'est de plus en plus dur pour tout le monde. La justice d' "exception" devient la règle. Il s'agit alors de comprendre les différents degrés de toute cette "démessure judiciaire" parmi laquelle se trouve l'antiterrorisme. L'antiterrorisme est bien pratique pour faire de la répression préventive. En effet, puisqu'elle se base sur des intentions, il n'y a pas besoin d'actes avérés pour arrêter des personnes. C'est peut-être pour cela que la justice antiterroriste semble être le miroir grossissant du fonctionnement de la justice ordinaire. La spécificité de ce type de procédure est d'être sur un terrain "politique" au sens où l'État désigne par terroriste "tout ce qui est dirigé contre lui", et jette son dévolu sur tout ce qui a "l'intention de lui nuire". Il suffit alors de faire coïncider un engagement politique un peu trop subversif avec des événements, actions ou manifestations de la révolte sociale qualifiés de violents pour étiqueter une affaire de terrorisme. L'antiterrorisme est un outil de répression qui a sa logique propre. Et si on qualifie des camarades d'être des terroristes, c'est simplement avec la volonté ferme de les isoler de luttes et de mouvements sociaux, de les présenter comme monstrueux et par là condamner tout acte de violence. Les dégradations commises sur les caténaires constituent des actes de sabotage au même titre que ceux perpétrés par des cheminots lors de grèves. La tentative d'incendie de la dépanneuse fait partie des voitures qui brûlent chaque année lors d'affrontements avec la police ou dans un contexte de révolte diffuse. Le dénominateur commun de ces actes réside dans le fait de ne plus laisser cette société nous broyer sans réagir. Le sabotage participe à construire un rapport de force et permet de — concrètement bien que provisoirement — perturber, ralentir, casser les dispositifs qui nous contraignent, et contribue — au même titre que la réflexion critique, la rencontre ou la confrontation — à la volonté d'enrayer le fonctionnement du système capitaliste. Ainsi, analyser la spécificité de l'antiterrorisme permet de comprendre la nature de l'opération politique qui est menée et de répondre en conséquence. Que ce soit en Janvier ou en Novembre, ces arrestations font partie d'une opération politique beaucoup plus large qui vise à mettre au pas la contestation sociale. La Justice présente une organisation terroriste qui serait la « *mouvance anarcho-autonome* ». Cette construction de l'ennemi intérieur est préparée depuis bien longtemps, au moins depuis la campagne électorale mais déjà pendant le mouvement anti-CPE. La circulaire Dati du mois de juin 2008 qui formalise la définition de cette mouvance vise clairement un ensemble de pratiques : les manifestations de solidarité devant les lieux d'enfermement et de tribunaux, les actes de sabotages, les tags, la volonté d'en découdre avec la police. Cette note policière et judiciaire attribue des pratiques à cette mouvance alors qu'elles sont des éléments inscrits au sein de mouvements sociaux et de la conflictualité des luttes. Dans ce contexte, il faut rappeler les coups de pression (garde à vue et perquisitions) faits dans les mouvements antinucléaire, de solidarité aux sans-papiers, antifasciste et antispéciste ces derniers mois. Ne pas se reconnaître dans ces étiquettes policières, c'est refuser de restreindre des pratiques politiques, des actes à un groupe spécifique, c'est affirmer qu'il n'y a pas

d'homogénéité ou de réalité à trouver dans ces catégories. Dans les lettres publiques qu'ils ont écrites, Ivan, Bruno, Isa, Farid, Juan et Damien décrivent bien qu'ils n'appartiennent ni à un parti politique, ni à un syndicat mais font partie des gens qu'on croise lors de manifestations, de rassemblements, de réunions publiques, de projections de films, présents dans la lutte sociale et liés par le mouvement collectif. En utilisant l'antiterrorisme comme moyen de répression, l'État a pour objectif d'étouffer toute contestation qui ne se limite pas à la dénonciation, qui se donne les moyens d'agir et de tenter de rendre concrète la critique sociale.

Ainsi, la solidarité prend tout son sens, déjà parce qu'elle est le contraire de l'isolement que l'État veut nous faire subir. *« La solidarité permet de rejoindre et croiser différentes formes de luttes. Elle n'est pas un slogan générale mais un lien avec des*

individus de chair et de sang qui a pour objet l'échange d'autres pratiques, des attitudes, des luttes. La révolte n'est pas une affaire de spécialistes mais celle de toutes et tous. Dépasser cette solidarité précise c'est aussi affirmer notre volonté d'en finir avec ce monde. » C'est commencer par arracher nos compagnons, camarades, amis, de la prison, comme instrument de l'isolement, et de continuer à lutter contre ce monde d'enfermement, d'exploitation et de contrôle.

Contre tous les enfermements.

Liberté pour Isa, Juan, Damien, ceux et celles accusés de sabotage SnCF et tous les autres.

Que la lutte continue avec rage et joie.

[...]

Qu'est-ce que la solidarité ?

13 JANVIER 2009, A-INFOS.

Les mots ont toujours été un point de rencontre entre des personnes pour comprendre le monde et agir. Mais, il existe une manipulation générale du langage au sein de laquelle la multiplicité de sens du mot solidarité amène des confusions et conduit à la perte progressive de son application réelle et quotidienne.

Aujourd'hui, une des acceptions les plus courantes est celle de la société capitaliste qui fait que la solidarité devient une marchandise. Les parrainages financiers orchestrés par les organisations humanitaires permettent de se donner bonne conscience et d'avoir l'impression de *« faire quelque chose »*.

Aussi, nous connaissons tous cet usage hypocrite de la solidarité, particulièrement obscène des partis et organisations de gauche qui soutiennent les « victimes de la répression ». Ceux-là même qui se disent combattre les « injustices » mais qui n'ont pour objectif que de distinguer les « bons des mauvais citoyens », ceux-là même qui lorsqu'ils sont au pouvoir répriment de la même manière les révoltés.

D'un autre côté, dans les communautés de lutte, la solidarité est presque devenue un concept, une idée transcendante, sorte de baguette magique, qui revient souvent à être très peu de choses : un ensemble de mots à la fin d'un texte. Poser la solidarité comme une évidence fait qu'elle en devient abstraite, inaccessible, trop distante, en définitive impraticable. Mais la solidarité n'est ni une marchandise, ni une idée en l'air. La solidarité, c'est une expérience qui nous fait sentir que l'on partage des mêmes situations d'exploitation et de contrôle, et que c'est à partir de ce commun que se construit l'agir collectif. De là peuvent naître des révoltes.

Le contraire de la solidarité c'est la séparation, l'isolement qui sont en même temps, les causes et les effets de la peur et de cet ordre social. Dans ce contexte, nous nous trouvons empêtrés dans une routine qui nous pousse à la solitude et qui nous habitue à l'impuissance. Et cela se produit car nous sommes pris par un travail, un crédit, assommés par la télévision et le prozac, par la violence quotidienne.

Briser cet isolement n'est pas une chose facile. Nous ne sommes pas extraordinaires. Souvent, il y a la tentation de faire l'autruche qui met la tête dans un trou jusqu'à ce que le problème la déborde d'une telle manière qu'elle a déjà perdu d'avance.

Néanmoins, de certains événements, surgissent des moments où nous laissons parler notre colère et notre rage, où nous éprouvons qu'ensemble nous devenons un peu plus forts, que la peur devient moins un obstacle, et que ce qui nous apparaît comme une condamnation devient discutable, changeable et combattable ; même si tout cela est fragile. On pourrait parler de la révolte de Novembre 2005, du mouvement lycéen et anti-CPE qui a suivi, des manifestations après l'élection de Sarkozy, des luttes contre les centres de rétention et contre les rafles de sans-papiers. Toutes ces luttes qui se font écho sans pour autant toujours se répondre les unes aux autres.

Alors lorsqu'on est confronté à la machine judiciaire, il est important de tenter de maintenir cet équilibre, faire que ces situations individuelles posent des questions et des réponses collectives. Il faut se défaire de l'idée de penser ces situations de répression en termes d'exceptions. Il y a souvent un raisonnement étrange qui voudrait que la répression mette en suspens le reste, comme si on pouvait s'extraire de la société et des rapports sociaux qui la traversent. Il faut donc toujours se

demander ce qu'on porte et défend politiquement à travers la solidarité avec les personnes mises en causes judiciairement, et au delà du fait qu'elles soient coupables ou innocentes.

Cette exigence est d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de répression qui touche des personnes avec qui nous avons partagé des moments de luttes. En soulignant que ce qui est attaqué par ces procédures policières et judiciaires, c'est, plus que des actes, une manière de considérer la société, la solidarité montre que ces manières de voir le monde et d'y agir ne disparaîtront pas avec des attaques judiciaires et des incarcérations, elle prouve que d'autres personnes se reconnaissent dans ces idées.

Pour ne prendre qu'un exemple, cela fait bientôt un an qu'ont eu lieu des arrestations qui ont conduit successivement six personnes en prison et dont trois d'entre elles Isa, Juan et Damien sont encore aujourd'hui en détention provisoire. Pour les uns, il s'agit d'un fumigène artisanal qui devait être utilisé lors de la grande manifestation du 19 janvier 2008 devant le Centre de rétention de Vincennes. Les autres sont accusés d'une tentative d'incendie de voiture de police pendant l'entre-deux-tours des présidentielles.

La solidarité envers elles et eux tente de répondre à ces exigences au sein des luttes par la parole et dans les actes.

Chronologie des actions de solidarité [avril-décembre 2008]



PARIS, 5 AVRIL

5 AVRIL, PARIS

Lors d'une manif où des dizaines de milliers de personnes défilaient dans les rues pour crier leur rage face à la terreur que fait régner l'État français sur les étranger-ère-s, des flots de fumigènes ont éclairé le défilé afin de marquer un soutien à Bruno et Ivan. Une grande banderole « *Vive la solidarité avec les sans-papiers. Liberté pour Bruno, Ivan et tous les autres* » a été déployée.

La manif s'est notamment prolongée en sauvage, d'abord devant le centre de rétention de Vincennes, puis à Joinville où un sans-papiers avait été assassiné la veille par la police (mort noyé après une course-poursuite depuis la gare RER). À partir de là : tags, slogans, voiture de la police municipale défoncée, panneaux publicitaires démolis et caméras de surveillance de la gare RER de Vincennes obstruées.

11 AVRIL, DIJON

Rassemblement devant la préfecture, en solidarité aux sans-papiers et à Bruno et Ivan. Environ 80 personnes ont barré la route avec deux grandes banderoles : « *Libérez Ivan, Bruno et les autres, Vive la solidarité avec les sans-papiers* » et « *Ni sélection ni expulsion !* ». De nombreux fumigènes ont été cramés.

17 AVRIL, PARIS

« Hier, le 17 avril 2008 vers 16 h, l'hôtel Ibis de porte Dorée (Paris XII^e) a reçu une visite : "Feu aux prisons !" et "ACCOR Collabo" ont été tagués sur les murs, les caméras et l'écran de surveillance ont été obstrués et l'ordinateur a reçu des coups de masse.

Les hôtels Ibis appartiennent au groupe ACCOR, qui a toute sa part dans la machine à expulser (plusieurs hôtels de ce groupe servent aux zones d'attentes pour les sans-papiers dans les ports, ACCOR a aussi participé à la construction de celle de Roissy : ZAPI3).

N'oublions pas les autres rouages de la machine à expulser : Carlson Wagons-Lits Travel, les compagnies aériennes comme Air France, les banques comme la BNP, les constructeurs comme Bouygues, la RATP, la SNCF... Solidarité avec tous les prisonniers avec ou sans papiers ! »

21 AVRIL, PARIS

Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour l'audience de demande de liberté conditionnelle de Bruno. L'audience s'étant déroulée à huis clos, les soutiens sont restés dans le couloir et ont crié « *Liberté pour Bruno, liberté pour les sans-papiers* », « *Pouvoir assassin, justice complice.* ». D'après l'avocat, les slogans étaient audibles depuis la salle d'audience et tout le monde a pu se rendre compte que Bruno n'était pas seul, avocats et juges ayant même du mal à s'entendre.

Trente minutes après, le groupe s'est retrouvé sur le trottoir derrière une banderole « *Vive la solidarité avec les sans-papiers ; liberté pour Bruno, Ivan et les autres.* »

21 AVRIL, LILLE

« Hier, mardi 21 avril 2008, la BNP située 84 rue Gambetta à Lille a été attaquée : distributeur fracassé à la masse et sa dizaine de vitrines largement étoilées. Solidarité avec tous les prisonniers, avec ou sans papiers, avec ou sans chlorate. Liberté pour tous ! ».

22 AVRIL, GRENOBLE

Les bureaux du CROUS sont occupés pendant cinq heures et demie, notamment pour protester contre la collaboration de cette institution avec la police lors de l'arrestation d'un étudiant sans papiers le 8 avril dernier. Le collectif "Des fumigènes pour toutes et tous" était présent et a appelé à la solidarité avec Bruno et Ivan. Deux fumigènes ont été brûlés par une fenêtre du dernier étage du bâtiment et des tracts jetés à l'attention des passant-e-s.

26 AVRIL, PARIS

Concert de solidarité avec les inculpés et les enfermés des luttes contre la machine à expulser, à la CIP-IDF. Une banderole pour Ivan et Bruno est présente derrière la scène, un dossier/recueil de textes titré *Mauvaises Intentions* largement distribué.

28 AVRIL, PARIS

Rassemblement d'environ 70 personnes pour l'audience de demande de liberté conditionnelle d'Ivan. Elles ont crié « *Liberté pour les sans-papiers, liberté pour Ivan* », tandis qu'un journal-

iste du *Parisien* était chassé à coups d'invectives et de crachats. En sortant en cortège du tribunal, les gendarmes ont poussé les manifestants dans les escaliers tout en donnant des coups. Les personnes se sont défendues, une première a été interpellée. Puis, devant le Palais de Justice, une partie du groupe s'est fait encercler et le reste courser sur la place de la préfecture. Les cafetiers des Deux Palais ont aidé les flics à arrêter des gens. Un bus de police a emmené en tout 28 interpellés au commissariat central du II^e arrondissement. Ils ont subi plusieurs fouilles et palpations et un contrôle d'identité parqués dans le parking souterrain du comico.

Presque tout le monde a été relâché, pour certains au bout de quatre heures et demie, sauf une personne qui n'avait pas ses papiers. Un ami a apporté ses preuves d'identité mais il s'avère que peu avant, la commissaire Nicole Bordas c'est défoulée sur notre camarade. Elle était menottée à un banc de fer. Au bout de 4 heures, elle se lève et la commissaire est entrée, lui a donné un coup de poing dans le ventre en criant : « Assise ! » Elle s'est relevée en disant : « Je ne suis pas un chien ! » et la commissaire l'a étranglée et, les mains autour de son cou, l'a soulevée. La flic a dit : « Je préfère les chiens à toi » et lui a mis sa matraque en travers de la bouche en criant : « Maintenant tu la fermes. » Notre camarade assise s'est vu étouffée par le corps de la flic sous les regards de nombreux autres flics. Elle a passé la nuit en garde à vue.

29 AVRIL, PARIS

« Dans la nuit de lundi à mardi, une agence Air France située rue du Faubourg-Poissonnière à Paris (IX^e) a été attaquée. Les six vitrines de l'agence ont été brisées et un tag a été laissé "AIR FRANCE EXPULSE, BRISONS AIR FRANCE".

En effet et depuis des années, la célèbre compagnie aérienne se charge d'expulser la majorité des sans-papiers arrêtés en France et emmenés de force en avion dans un autre pays, entourés de flics et souvent ligotés. Elle accorde même des cartes de fidélité et des avantages à ses meilleurs « clients » flics qui escortent les personnes expulsées. Air France participe directement à la gestion des expulsions contre lesquelles de nombreuses actions et manif se succèdent depuis décembre. Sabotons la machine à expulser dans tous ses rouages et par tous les moyens possibles, harcelons les entreprises qui collaborent et qui profitent de cette politique d'expulsions.

Liberté pour tous les prisonniers, avec ou sans papiers, avec ou sans chlorate. »

30 AVRIL, PARIS

« Dans la nuit de mardi à mercredi 30 avril, deux distributeurs de la BNP (connue pour balancer des sans-papiers à la police) située rue Dugommier (XII^e) ont été défoncés à la masse, suivis de toutes les vitres du bureau de la Croix Rouge (qui accompagne les expulsions en France, et gère des centres de rétention en Italie et en Belgique) situé rue Lemonnier (XII^e) et de celles d'une Mercedes à immatriculation d'une ambassade quelconque (contre tous les États). Cette même nuit, c'est aussi le siège de l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM, ex-OMI, qui gère notamment les primes au retour) situé rue Bargue (XV^e) qui a vu ses vitres voler en éclats.

Contre tous les rouages de la machine à expulsions, la lutte continue... Solidarité avec celles et ceux qui se rebellent dans les prisons, les centres de rétention ou les commissariats. »

4 MAI, GRENOBLE

Apéro-concert de soutien à Bruno et Ivan au squat Palm Bitch.

4 MAI, PARIS

Plusieurs centaines de personnes manifestent entre la porte Dorée et le centre de rétention de Paris-Vincennes, où des retenus observent une grève de la faim, pour réclamer la fermeture des centres de rétention administrative (CRA).

Des manifestants, qui criaient « *Socialos collabos* », ont violemment pris à partie la députée socialiste de Paris George Pau-Langevin, qui a tenté de prendre la parole. Elle a dû être évacuée sous protection policière (et celle de membres du 9^e collectif de sans-papiers et de la CNT Vignoles). Par ailleurs, Keny Arkana et Kalash ont chanté devant le centre.

7 MAI, TOULOUSE

Rassemblement de 30 à 40 personnes à 17 h sur la place des Salins, derrière le tribunal de grande instance. Des banderoles avaient été mises disant « *Non au terrorisme d'État* », « *Non à la répression de la contestation* » et « *Solidarité avec tous les prisonniers* ».

La lettre de Ivan et Bruno a ensuite été lue pour voir peu après un cortège partir en déambulation sauvage de la place des Salins jusqu'à la place Esquirol. Des slogans appelant à se révolter contre la politique de terreur de l'État, la fermeture de toutes les prisons et les centres de rétention se sont fait entendre tout le long du parcours.

10 MAI, PARIS

Perturbation de l'émission « Répliques » de France Culture et lecture d'un texte, diffusé à l'antenne vers 9 h 30. Il se termine par « *Solidarité avec Ivan et Bruno et tous les enfermés. Merde aux croque-morts.* »

13 MAI, GRENOBLE

Rassemblement à 10 h devant le tribunal administratif en solidarité avec Régis (étudiant sans papiers arrêté dans sa chambre du CROUS), Najib (sans-papier arrêté chez lui à Meylan) et tous les sans-papiers, ainsi que Ivan et Bruno. Il y avait un peu plus de 80 personnes, des centaines de tracts expliquant les raisons du rassemblement ont été distribués ainsi que 200 exemplaires de la lettre publique écrite par Bruno et Ivan depuis les prisons de Fresnes et Villepinte.

Une grande banderole a été déployée, similaire à celle qui avait été suspendue au-dessus de la manifestation de solidarité avec les sans-papiers à Paris le 5 avril dernier : « *Vive la solidarité avec les sans-papiers, liberté pour Bruno, Ivan et les autres.* »



GRENOBLE, 13 MAI

Pendant le rassemblement, qui bloquait la rue Marcel Benoît, où se situe le tribunal administratif, quatre fumigènes ont été allumés et quelques slogans criés. Sur la rue Lesdiguières, lors de la manif lycéenne qui venait de commencer, deux fumigènes ont été allumés et des tracts appelant au rassemblement ont été diffusés. Arrivant sur la place de Verdun (où se trouvent à la fois le tribunal administratif et la préfecture), les lycéen-ne-s ont acclamé le rassemblement de solidarité avec Bruno et Ivan. Des fumigènes brûlaient alors dans la manif et dans le rassemblement, qui s'est finalement dirigé vers la manif, pour rejoindre les lycéen-ne-s en lutte.

24 MAI, PARIS

Soirée hip-hop à la CIP-IDF « Contre la machine à expulser, pour Ivan, Bruno et tous les autres ».

28 MAI, RENNES

80 personnes se sont réunies place de la Mairie pour exprimer leur solidarité avec les sans-papiers en lutte dans les prisons administratives et aussi pour celles et ceux qui luttent solidairement...

Une banderole a été déployée, des fumigènes ont été tirés, la lettre de prison d'Ivan et Bruno a été lue au mégaphone, des brochures ont été distribuées...

5 JUIN, MONTREUIL

Discussion autour de la solidarité sur le thème « la meilleure défense c'est l'attaque » au 26, rue Rochebrune, 18 h.

7 JUIN, LYON

À 15 h, une petite centaine de personnes est rassemblée derrière la préfecture, rue Dunois, derrière une banderole « Vive la solidarité avec les sans-papiers. Liberté pour Bruno et Ivan. » Le temps de lire la lettre écrite en taule par les camarades inculpés et le petit groupe décide de s'ébranler hors de ce trou à rat, histoire d'être un peu plus visible un samedi après-midi. Des fumigènes sont allumés, dont certains artisanaux (terroristes !). Les slogans ? Contre les prisons, les frontières, en solidarité avec les sans-papiers et puis « Liberté pour Bruno et Ivan. »

9 JUIN, GENÈVE

« Dans le cadre de la semaine de soutien aux camarades arrêtés avec des fumigènes au cours d'une manifestation au centre de rétention de Vincennes (près de Paris) : affichage à Genève sur les maisons occupées et évacuées depuis l'été dernier. [...] À Genève, une affiche de soutien intitulée "Qui sont les terroristes ?" a été placardée sur une dizaine de maisons occupées et évacuées depuis l'été dernier. L'affiche se termine par les mots : "Nous ne subirons pas cette déclaration de guerre en baissant la tête." Nous la reprenons à notre compte face aux menaces d'expulsion qui pèsent sur les Tulipiers et la Tour 2 ; nous la reprenons à notre compte face aux dix expulsions qui ont eu lieu depuis l'été dernier. D'autres actions sont à venir ! Mort aux vaches ! Ça va continuer ! »

8-9 JUIN, PARIS

« Dans le cadre de la semaine de solidarité, trois banderoles ont été posées dans le XVIII^e arrondissement de Paris dans les nuits de samedi à dimanche et de dimanche à lundi : "Résistances aux contrôles. Plus de papiers du tout" sur un échafaudage de la rue du Poulet (héhé) ; "Émeutes dans les centres de rétention, solidarité", sur une grille du square Léon, "Solidarité avec les sans-papiers en lutte", sur un pylône de signalisation pour les trains sur la rue du Département. »

8-9 JUIN, LYON

« Résistance active contre la machine à expulser. Dans la nuit du dimanche 8 au lundi 9 juin, cinq institutions participant activement à la traque et à la "gestion" des sans-papiers ont été attaquées, à Lyon. Leurs vitres ont été brisées et leurs façades peinturlurées.

— L'ANAEM (ex-OMI), qui gère la main d'œuvre étrangère et organise les retours volontaires vers les pays d'origine : "L'ANAEM déporte et humilie".

— Air France, qui permet la déportation quotidienne des sans-papiers : "Non à la déportation des sans-papiers."

— La Police de l'Air et des Frontières, qui réprime, contrôle et déporte les sans-papiers : "PAF=NAZI."

— Un bureau de vente Bouygues Immobilier, qui construit les prisons et les centres de rétention : "Non aux prisons".

— Une agence BNP, qui exploite et livre les sans-papiers. Solidarité avec les enfermés/es, avec ou sans chlorate ! »

9-10 JUIN, BREST

« Au matin du 10 juin, les brestoises et brestois ont pu voir la ville parsemée de tags : "Guerre sociale", "Mort aux keufs", "Nos révoltes font nos solidarités et vice-versa", "l'État assassine, réappropriation de la violence", "Libérez les autres", "Plutôt chômeur que militaire"... Ainsi qu'une banderole posée sur un pont au-dessus de la voie express Quimper-Brest : "Contre toutes les prisons".

La nuit du 9 a été une nuit d'action en faveur de la libération des deux de Vierzon (Isa et Farid) suite à l'appel à solidarité pour Bruno, Ivan et Damien récemment libérés ainsi que pour tous les prisonniers ! Ici comme ailleurs, contre toutes les prisons !!! »

9+11 JUIN, MOSCOU

Environ 30 anarchistes sont venus devant l'ambassade de France, ont distribué des tracts et crié des slogans en russe et en français : « Solidarité avec les sans-papiers ! », « Non à la répression ! », « Non à la terreur ! » Une banderole a été accrochée sur l'ambassade avec le slogan « Solidarité avec les sans-papiers et les anarchistes qui sont soumis à la répression ! » et des fumigènes ont été allumés pour exprimer une symbolique de solidarité avec les compagnons accusés de terrorisme pour avoir possédé ce même type d'objet. Le premier acte de solidarité avec les incarcérés avait eu lieu le 9 juin : des anarchistes ont allumé des fumigènes devant l'ambassade de France, en scandant des slogans.

11 JUIN, ROUEN

« Aujourd'hui mercredi 11 juin à 20h une banderole a été déployée à ROUEN, sur l'immeuble du Théâtre des Arts, à l'occasion d'un concert. On pouvait y lire : "DESTRUCTION DES CENTRES DE RÉTENTION. LIBERTÉ POUR ISA ET TOUS LES PRISONNIERS". Des tracts expliquant l'objet de la semaine de solidarité sans frontières ont été lancés depuis le toit ainsi que les lettres d'Ivan et Bruno et d'Isa et Farid. Solidarité pour tous les sans-papiers et tous les prisonniers ! »



PARIS, 9 JUIN



11 JUIN, GRENOBLE

Rassemblement à 13 h 30 devant la préfecture puis occupation pendant quelques heures du musée de la Résistance par une cinquantaine de personnes. Des banderoles « Solidarité avec les sans-papiers », « Résistons encore ! » ou « Ni prison, ni frontières, ni matons, ni charters » ont été déployées sur sa façade, et de nombreux tracts distribués.



BREST, 9 JUIN



GRENOBLE, 11 JUIN

12 JUIN, PARIS

« L'APIJ, CONSTRUCTEUR DE PRISON, ATTAQUÉE À PARIS. Jeudi après-midi, dans le cadre de la semaine de solidarité sans frontières avec Isa, Farid, Ivan, Bruno, Damien et tous les révoltés, une trentaine de personnes ont attaqué l'APIJ (Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice) à Paris dans le XIII^e arrondissement. L'APIJ (anciennement l'AMOTMJ) est un acheteur public qui s'occupe de mettre en œuvre les programmes immobiliers du Ministère de la Justice, c'est-à-dire de s'occuper principalement de la construction des prisons. Lors de cette action, une grande quantité de déchets en tout genre a été déversée dans le hall de l'agence ainsi que sur la façade : œufs de peinture, huile de vidange, boules puantes, litières, ordures, nuage de farine et autres mixtures bien pourries. Des slogans ont été tagués à l'entrée « GUERRE SOCIALE », « FEU AUX PRISONS », « LA TERREUR D'ÉTAT C'EST ICI ».

Solidarité avec tous les prisonniers, avec ou sans papiers, avec ou sans chlorate.

Liberté pour Isa, incarcérée à Lille, et tous les prisonniers.

Feu aux prisons et aux centres de rétention. »

12-13 JUIN, PARIS

« Dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 juin, deux entreprises collaborant avec l'État ont été attaquées à Paris. Dans le IX^e arrondissement, rue du Faubourg-Poissonnière, une agence Air France a eu toutes ses vitrines brisées et un slogan a été tagué dessus : « SABOTONS LA MACHINE À EXPULSER ». Air France prend en charge volontairement l'expulsion de la plupart des sans-papiers arrêtés.

Dans le XX^e, rue des Pyrénées, c'est une agence Bouygues Telecom (l'entreprise Bouygues étant l'un des principaux constructeurs de prisons et de centres de rétention) qui a eu ses vitrines endommagées et taguées « FEU AUX PRISONS ». Rappelons que l'agence Air France du Faubourg-Poissonnière avait déjà été attaquée de manière similaire il y a deux mois. Continuons à harceler les entreprises qui font leur fric en construisant des prisons ou en expulsant des sans-papiers !

Ces actions ont eu lieu dans le cadre de la semaine de solidarité sans frontières avec Isa, Farid, Ivan, Bruno, Damien, tous mis en examen sous une juridiction antiterroriste pour s'être révoltés contre ce monde et avoir participé à des luttes contre les expulsions et contre tous les enfermements. Isa est encore incarcérée à la prison de Lille. Cette semaine est l'occasion d'exprimer, chacun à sa manière, sa solidarité avec tous les enfermés et tous les révoltés.

Destruction des prisons.

Liberté pour Isa et les autres. »

13 JUIN, THESSALONIQUE (GRÈCE)

Un peu plus d'une soixantaine d'anarchistes, d'antiautoritaires et d'autonomes ont participé à un rassemblement devant le consulat de France, qui a duré une demi-heure et s'est terminé en petite manifestation. « La politique antiterrorisme de l'État ne peut pas nous terrifier, elle ne peut que nous rendre plus enragés et plus déterminés. Solidarité avec les deux de Vierzon, Bruno, Ivan, Damien. Liberté pour tous les prisonniers, avec ou sans papiers. Liberté pour tous. »

13 JUIN, TURIN (ITALIE)

Une heure et demi d'émission sur « Radio black out » pour parler de la situation française par rapport aux CRA, à l'ADN, aux opérations antiterroristes et puis pour parler des copains en taule... lecture des 2 lettres et d'autres documents de Mauvaises intentions.

13-14 JUIN, SANTA CRUZ-CALIFORNIE (ÉTATS-UNIS)

« Peu après minuit, vendredi 13 juin, le tribunal de Santa Cruz a expérimenté non pas de la malchance, mais un acte délibéré de révolte. Inspiré par des actions récentes dans le coin et les luttes d'autres personnes partout dans le monde, des galets ont été lancés à travers deux baies vitrées. La rupture des vitres a été pour nous un moment de pure joie. Nous aimerions la dédier à tous les prisonniers et détenus forcés de subir la farce déshumanisante de la froide justice, et en particulier avec ces compagnons : Eric McDavid, Marie Mason, Daniel McGowan, Leonard Peltier, John Graham, les guerriers Mohawk de Tyendinaga et des Six Nations, les émeutiers d'Olympia Washington, Lukas Winkler, Stephanie Trager, and Sven Maurer (squatters de Munich), Isa, Farid, Damien, Bruno and Ivan (de France). »



MOSCOU, 11 JUIN



MOSCOU, 13 JUIN



THESSALONIQUE, 13 JUIN



BRUXELLES, 13 JUIN

13-14 JUIN, PARIS

« Dans le cadre de la semaine internationale de solidarité avec Isa et tous les autres, plusieurs véhicules se sont incendiés simultanément dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 juin à Paris : une voiture diplomatique rue Weiss (XIII^e arrondissement) devant le ministère de l'Économie (et une BMW défoncée), une camionnette toute neuve de l'entreprise Forclum (appartenant au groupe Eiffage, constructeur de prisons) rue de Charenton (XII^e), et un camion de la mairie de Paris rue de Coriolis (XII^e), qui s'évertue comme ses prédécesseurs à chasser les pauvres de la ville. Feu à toutes les prisons ! Liberté pour tous les prisonniers, avec ou sans papiers, avec ou sans chlorate ! »

13-14 JUIN, BRUXELLES

L'entrée de la station de métro Osseghem, dans le quartier de Molenbeek, est totalement dévastée par un groupe d'inconnus en moins de deux minutes : distributeurs de billets, composteurs, caméras de surveillance et grandes baies vitrées. Sur place, un tag précise « Stop aux rafles ».

14 JUIN, MOSCOU

« Les bureaux de la compagnie aérienne française Air France ont été repeints avec les slogans "Solidarité avec les sans-papiers" (en français) et "No states, no borders, no races" (en anglais). En ce moment se déroule partout dans le monde une campagne de solidarité avec Ivan, Bruno et les autres anarchistes français sous pression de l'État répressif français. Le motif est leur participation aux manifestations contre la politique d'immigration. Air France participe aux déportations d'immigrés, multipliant les souffrances et la douleur sur la planète. »

14 JUIN, LE VIGAN

« Rassemblement sur le marché du Vigan. Quelques idées sur les luttes qu'il nous importe aujourd'hui de mener. Lutte au côté des camarades inculpés ou incarcérés, lutte contre les CRA, lutte contre les prisons, lutte contre la société qui les engendre, lutte contre le contrôle de nos existences. Cette petite action fut appuyée par une table de presse assez bien fournie, une bouffe tirée du sac, une caisse de soutien, des affiches collées un peu partout dans la ville, une projection en soirée avec la préparation d'une journée de manif à Sète et devant le centre de rétention qui est prévue le 28 juin. »

15 JUIN, PARIS

Rassemblement d'une cinquantaine de personnes contre la machine à expulser au métro La Chapelle à 16 h. « Le choix de ce quartier n'est pas anodin : entre Barbès et Stalingrad, la police sait qu'elle va attraper des travailleurs sans papiers. Et les autorités — de la préfecture à la municipalité — y trouvent leur compte, ça "nettoie" le quartier pour laisser place à la "mixité sociale" avec l'installation des bobos sur les Quais de Seine et à la Goutte d'Or. Cela fait plusieurs années que ces quartiers sont en "restructuration" : augmentation des loyers, expulsions des pauvres aux portes de Paris, contrôle des places et des rues. »

16 JUIN, KIEV (UKRAINE)

Rassemblement de solidarité avec les anarchistes emprisonnés en France devant l'ambassade de France (banderole, tracts, etc.).

16 JUIN, BRUXELLES

« Dans la nuit de lundi 16 juin 2008, une camionnette de ISS Cleaning a été incendiée à Bruxelles. ISS Cleaning effectue les travaux de nettoyage dans les centres fermés (centres de rétention). »

16 JUIN, VANCOUVER (CANADA)

« Deux caméras de surveillance du Centre Commercial (Commercial Drive) ont été visiblement obstruées avec de la peinture, tandis que le toit et les portes du ministère de la Protection Publique (comité de probation) et le centre commercial ont été taggés par des "Fuck probation", "Brisons les prisons, maintenant" et "Solidarité sans frontières — la Liberté est notre crime !". Cet acte a été réalisé dans le cadre de la « semaine de solidarité sans frontières », appelée suite à l'arrestation et l'incarcération de cinq personnes en France. »

17-18 JUIN, LILLE

« Dans la nuit du 17 au 18 juin, les vitres de l'agence de la BNP située rue Gambetta à Lille ont été brisées. "Non aux rafles, BNP collabo" a été taggé sur le mur en face. Cette action est à placer dans le cadre de la semaine de solidarité sans frontière. Solidarité avec les inculpés ! Fermeture des centres de rétention ! Liberté pour tous et toutes ! Des retardataires en colère. »

9-16 JUIN, GRENOBLE

« Du 9 au 16 juin 2008, a eu lieu la semaine de solidarité sans frontières, en soutien avec les sans-papier-e-s, expulsé-e-s et traqué-e-s, ainsi qu'avec celles et ceux qui les soutiennent et qui multiplient les actes d'insoumissions qui enrayent la machine à expulser. »

Pendant cette semaine, les locaux de plusieurs entreprises ou institutions qui participent à la traque et à l'expulsion des sans papier-es ont été attaqués. Leurs vitrines ont été taguées, peinturlurées ou brisées.

— Air France qui prend en charge volontairement la plupart des expulsions de sans papier-e-s.

— Bouygues, un des principaux constructeurs de prisons et de centres de rétention.

— BNP, connue pour livrer les sans-papier-e-s aux flics.

— La Croix Rouge, constructeur de centres de rétention en Belgique et en Italie ; chargée en France de donner un « visage humain » aux CRA.

— la TAG qui dernièrement avait balancé une sans-pap' aux keufs.

— la CGT qui récemment a attaqué les sans-papier-e-s, qui occupaient la bourse du travail à Paris, lors d'une manifestation.

Continuons à harceler les collabos qui font leur fric en construisant des prisons et en participant à l'expulsion des sans-papier-e-s.

Liberté pour tou-te-s les prisonnier-e-s, avec ou sans chlorate. »

9-16 JUIN, BIZKAIA (PAYS-BASQUE)

Chaque jour de la semaine du 9 au 16 juin, dans les villages de Algorta et Erromo (Bizkaia), des banderoles informatives ont été suspendues en soutien aux 5 compagnons français. À Astrabadua (Bizkaia), un autre groupe d'individus solidaires ont envoyé des fax pendant une demi-heure à l'ambassade de France en Espagne. Le fax comportait une seule phrase : « Liberté pour Isa, relaxe pour Bruno, Ivan, Farid et tous les autres. »

23 JUIN, MONTEVIDEO (URUGUAY)

« La nuit du 23 juin 2008, un engin explosif de faible intensité a explosé dans la chambre uruguayo-française de Montevideo. »

Pour saluer les compagnons et tous ceux/celles qui résistent à la répression, et ceux/celles qui sont séquestrés par l'État français.

Parce que la liberté est plus qu'une parole écrite. Pour la liberté de toutes et tous. »

24 JUIN, PARIS

Vers 18 h 30 à l'université Paris V, le début de la conférence du psychiatre généticien Philip Gorwood a été retardée par une dizaine de perturbateurs qui ont distribué un tract et pris la parole, en solidarité avec Isa et Juan, incarcérés à partir de leur supposé ADN. « Mais qui n'a jamais songé à brûler des caisses avec gyrophare face à leurs rafles contre les immigrés, leurs tabassages dans les manifestations, leurs assassinats dans les quartiers ou leur racket quotidien ? Certainement Gorwood et ses acolytes, et tous ceux qui défendent son cauchemar policé. »

26 JUIN, RENNES

Manif sauvage devant le centre de rétention de St-Jacques, deux fumigènes allumés et 22 personnes interpellées et placées 24 h en garde à vue pour « port et détention d'artifices non détonant. »

28 JUIN, SÈTE

Sète, 14 h, un cortège commence à se constituer. Une demi-heure plus tard, il s'ébranle et parcourt les rues du centre-ville. Il se dirige alors vers le centre de rétention au son de slogans comme « Pierre par pierre, mur par mur, détruisons les centres de rétentions (ou toutes les prisons) », « Ni prisons, ni frontières, ni centres de rétentions » ou « des papiers pour tous (ou pour personne !). » Passant par le quartier alloué aux immigrés, des rencontres se font. Petit à petit le cortège grandit. C'est environ 150 personnes qui se retrouvent devant le centre de rétention de Sète. Là, un vacarme de ¾ d'heure vient saluer les sans-papiers enfermés (au nombre de 5 à ce moment, cantonnés dans une pièce d'où il leur est impossible de communiquer avec l'extérieur). Les slogans répondent aux pétards et fusées. Le portail est repris aux flics et sera tambouriné pendant un long moment... sans céder ! Le cortège repart alors en direction du port, laissant derrière lui quelques traces de son passage (tags, collages...). Un bateau de la compagnie COMANAV est à quai. Celle-là même qui régulièrement collabore avec l'État pour les expulsions. Les vigiles s'empressent de fermer la plateforme d'accès. Des tracts sont alors distribués aux personnes embarquant. Le cortège repart ensuite vers le centre-ville, avant de se disperser.



FRESNES, 2 JUILLET

2 JUILLET, FRESNES

Au rendez-vous public à 13 h 30 au métro La Chapelle (Paris), près d'une dizaine de cars de CRS et d'innombrables policiers en civil attendaient les individus solidaires venus au rendez-vous. 6 personnes ont été arrêtées et retenues deux heures au commissariat de la place d'Italie au prétexte d'un « rassemblement illégal ». Toutes les autres ont échappé au dispositif policier.

Peu après 15 h, plus d'une vingtaine de personnes se sont retrouvées derrière la prison de Fresnes, où Juan est incarcéré depuis le 21 juin. Une banderole « Vincennes crame — feu aux prisons ! » a été accrochée au grillage, tandis qu'une dizaine de fumigènes étaient allumés malgré la pluie battante. « Liberté pour Juan, liberté pour tous », « Mur par mur, brique par brique, détruisons toutes les prisons », « Liberté pour tous les prisonniers, et feu aux prisons » ont notamment été scandés pendant un quart d'heure, provoquant quelques cris et tee-shirts aux fenêtres de plusieurs cellules. Au final, 4 personnes passeront en procès le 3 septembre.

3 JUILLET, PARIS

« Dans la nuit du 2 au 3 juillet, toutes les vitres de l'agence BNP de Dugommier (Paris XII^e) ont été défoncées, et ses deux distributeurs incendiés.

Spéciale dédicace aux incendiaires du CRA de Vincennes (la BNP a balancé des sans-papiers aux keufs à plusieurs reprises).

Liberté pour Isa, Juan et tous les autres. Liberté pour tous les prisonniers de Fresnes et des alentours. Liberté pour tous et toutes. Feu aux prisons ! »

5 JUILLET, MARSEILLE

Concert de soutien aux prisonniers de la guerre sociale.

20 AOÛT, HAMBOURG (ALLEMAGNE)

« Dans le cadre des "campement antiraciste" et "campement climatique" qui se déroulaient à Hambourg (Allemagne) du 16 au 24 août, la journée du 20 août a été marquée par l'intrusion de 40 personnes cagoulées en pleine journée dans les bureaux traitant les demandes de papiers des étrangers, équivalent aux préfectures françaises. En moins de deux minutes selon la police, les ordinateurs, et mobiliers se sont faits saccagés et les locaux ont été recouvert de jets d'extincteur plein de peinture rouge. »

21 AOÛT, HAMBOURG

« Lors de la journée d'actions décentralisées contre les déportations, le consulat de France de Hambourg a été occupé en soutien aux luttes des sans-papiers et aux personnes inculpées et incarcérées dans le cadre de la répression contre les dits "anarcho-autonomes" par le gouvernement français. Une quarantaine de personnes ont réussi à rentrer dans le consulat, alors que la plupart des institutions et bâtiments officiels ou cibles potentielles d'actions étaient surveillées par des cohortes de policiers suite à l'action dans le bureau des étrangers. Une banderole de solidarité avec les sans-papiers a été accrochée du balcon par dessus le drapeau français tandis qu'une autre sur le perron demandait la libération de Isa, Juan et Damien. Après un début de bousculade autour de la machine à fax et quelques débats avec le consul et le personnel offusqués de l'occupation et de la banderole sur la façade alors que "la nation était en deuil suite à la mort de soldats français en Afghanistan", les occupants ont fini par obtenir un engagement clair sur l'envoi de faxes au gouvernement français. Les policiers appelés à la rescousse ont vaguement tentés d'interpeller les occupants lors de leur sortie du consulat, mais sans succès. Diverses émissions de radio et diffusions de textes ont déjà été organisées en Allemagne sur cette affaire, à l'heure où vont s'ouvrir les procès 129A (articles de loi qualifiant les actions de "terrorisme politique"), concernant notamment des personnes inculpées sur des affaires d'incendie de voitures de l'armée. »

2 SEPTEMBRE, ROUEN

À 9 h, des prisonniers et prisonnières de Rouen ont pu voir une banderole « FEU AUX PRISONS » flotter dans les airs et voir et entendre peu après des pétards et des feux d'artifice.



PARIS, 2 SEPTEMBRE



ROUEN, 2 SEPTEMBRE

2 SEPTEMBRE, VILLEPINTÉ

À 21 h 30, c'est au tour des prisonniers de Villepinte de voir un feu d'artifice.

Le lendemain, on pouvait voir une banderole « *LIBERTÉ POUR LES PRISONNIERS* » près de la prison de Villepinte et sur l'autoroute A1 en direction du centre de rétention du Mesnil-Amelot : « *AU MESNIL-AMELOT COMME AILLEURS, À BAS LES PRISONS.* »

2-3 SEPTEMBRE, ANGERS

« Dans la nuit du 2 au 3 septembre un tag "SOLIDARITÉ" a été fait face à la prison d'Angers.

Le jour du procès sur Paris de 4 personnes arrêtées à Fresnes pour avoir participé à une action de soutien aux prisonnierEs, nous avons décidé de faire cette petite action en solidarité pour toutes les personnes en prise avec la justice, pour toutes les personnes prisonnières ainsi que leurs proches, et pour celles en cavale. »

13/15 NOVEMBRE, ZÜRICH (SUISSE)

« En temps de crise, il est plus facile de regarder derrière la façade de l'État et de l'Économie...

Que ce soit à travers la crise financière, la fermeture des frontières de l'Europe aux indésirables, le durcissement du contrôle, le déchaînement contre le terrorisme, l'empoisonnement éhonté de notre environnement — partout les contradictions se font toujours plus éclatantes, les tentatives de les étouffer toujours plus désespérées et pour cela plus agressives encore.

Cela ne laisse plus aucune place aux subtilités dérisoires sur la morale et le politiquement correct — et c'est bien ainsi !

Laissons les bla-bla théoriques aux intellectuels de gauche et aux bavards, NOUS appartenons à la rue, de jour comme de nuit. Car si NOUS n'attaquons pas, qui le fera ? Si nous n'attaquons pas MAINTENANT, alors quand ?

L'attaque est la priorité absolue, mais cela ne doit cependant pas signifier la perte de la théorie. Même si celle-ci doit lever son cul du confort du fauteuil et quitter la sécurité des livres poussiéreux, ici et maintenant, et se concentrer sur l'attaque et la défense.

Dans ce sens nous envoyons des salutations solidaires enflammées en France, où une vague répressive semble justement venir déferler sur quelques camarades — NOUS SOMMES AVEC VOUS !

C'est pourquoi nous avons — ce que nous considérons comme une réaction minimale — incendié quatre voitures de luxe à Zurich, deux le jeudi 13 novembre et deux autres le samedi 15 novembre.

Le truc : Des allume-feux dans le circuit d'aération et partir vite...

Le commando-grill anarchiste »

27 NOVEMBRE, MOSCOU

Un groupe d'anarchistes a diffusé des tracts et crié en russe et en français les slogans suivant devant l'ambassade de France : « *Solidarité avec les interpellés de Tarnac !* », « *À bas la terreur d'État !* » Sur un bâtiment près de l'ambassade, ils ont accrochés une banderole sur laquelle était écrit « *Solidarité avec les interpellés de Tarnac !* » Un train en carton avec l'inscription « *La mouvance anarcho-autonome revient !* » a également percuté les portes de l'ambassade. Des policiers se sont alors précipités pour disperser le groupe, un des participants a été saisi à la gorge et arrêté. Il a été relâché quelques heures plus tard.

« Nous, anarchistes de Moscou, déclarons notre solidarité absolue avec les interpellés de Tarnac. Aujourd'hui devant l'ambassade de la France en Russie nous accusons que sous prétexte de la "lutte contre le terrorisme" (et en Russie dans le cadre de la "Loi concernant la lutte contre l'extrémisme"), les États établissent des normes permettant d'incriminer facilement de terrorisme des individus et des mouvements de libération dans le monde entier. »

28 NOVEMBRE, PARIS

Au son de « *Libérez les prisonniers* », plusieurs dizaines de personnes sont venues au palais de justice de Paris en solidarité aux emprisonnés de Tarnac qui passaient en appel contre leur mise en détention. 48 d'entre-elles ont été interpellées : 47 vérification d'identité, 1 plainte...

DÉBUT DÉCEMBRE

Création de multiples comités de soutien aux inculpés de Tarnac

3 DÉCEMBRE, ATHÈNES

Une attaque commise avec un engin composé de quatre petites cartouches de gaz et placé devant la porte du bureau de l'AFP (Agence France Presse) provoque un début d'incendie sans faire de blessé. Dans un appel téléphonique au quotidien *Elefthérotypia* (gauche), un inconnu a revendiqué l'action au nom de la *Conspiration des cellules de feu* « en signe de solidarité avec les camarades français. »

« Pendant que les citoyens paisibles profitaient de la pause café de leur inexistence dans la rue pavée de Kolonaki, nous nous sommes mis une fois de plus au "service" de la destruction et avons préparé un nouveau cadeau de cendres. A travers lui, nous envoyons nos salutations révolutionnaires aux camarades français qui ont choisi d'attaquer le réseau de trains à grande vitesse, en sabotant les voies de l'angoisse quotidienne d'une vie déterminée, pré-sélectionnée et imposée par le bio-pouvoir à ses sujets. »

5 DÉCEMBRE, HAMBOURG

Le consulat de France est bombardé d'œufs de peinture noire.

9 DÉCEMBRE, VARSOVIE (POLOGNE)

Des anarchistes manifestent devant l'ambassade de Grèce suite à l'assassinat d'A. Grigoropoulos et en solidarité avec les émeutiers grecs, puis devant l'ambassade de France en solidarité "avec les 9 de Tarnac".

10 DÉCEMBRE, FAC ÉCONOMIQUE D'ATHÈNES OCCUPÉE

« Liberté à Isa Juan Damien !!!

NOTRE SOLIDARITE TOTALE

A Isa, Damien, Juan, tous les inculpés par la loi antiterroriste.

Par Athènes qui brûle, par les barricades des étudiants, travailleurs, immigrés insurge(e)s, on vous embrasse fort, nous vous pensons beaucoup avec chaleur au cœur !

La solidarité est notre arme, notre force. On vous aime !!!!! »

23 DÉCEMBRE, PARIS

Rassemblement pour la demande de mise en liberté d'Isa : « Ce matin, le rassemblement a réuni une quarantaine de personnes pour exiger la remise en liberté d'Isa. Les gendarmes en très grand nombre (avec déjà la présence du panier à salade des flics dehors) ne nous ont pas permis l'accès à la galerie de la chambre d'instruction. Nous sommes donc restés le temps des débats devant l'entrée de l'escalier A. Après un bref compte-rendu de l'avocat, nous avons fait le choix de ne pas manifester à l'intérieur du Palais de Justice comme nous avions pu le faire précédemment mais plutôt de se faire entendre dans la rue. Devant le Palais de Justice nous avons déployé une banderole sur laquelle était écrit "Liberté pour Isa, Juan, Damien et tous les prisonniers" et nous avons marché sur la chaussée, ralentissant



PARIS, 21 DÉCEMBRE

ainsi la circulation jusqu'au siège de l'Administration Pénitentiaire rue du Renard en criant des slogans : "Libérez Isa et tous les prisonniers", "Pouvoir assassin", "Flics, porcs, assassins", "Pierre par pierre, mur par mur, nous détruirons toutes les prisons"... Nous nous sommes dispersés sans arrestation (à notre connaissance) alors qu'arrivaient les gendarmes mobiles...

La demande de mise en liberté d'Isa a été rejetée par les juges. Au bout d'un an de détention, au cours du mois du janvier, le mandat de dépôt criminel d'Isa sera peut-être renouvelé et elle repassera alors devant les juges. De nouvelles initiatives sont à prévoir pour exiger sa libération...

La solidarité est une arme ! La lutte continue ! »

15 JANVIER

« Il y a eu un rassemblement d'une centaine de personnes venues la soutenir dans le tribunal. Nous avons criés « Libérez Isa ! » quelques minutes puis nous sommes partis en manifestation à l'intérieur du tribunal puis dans la rue. À ce moment, et un peu avant, des autocollants ont été collés dans les couloirs du "palais" sur lesquels on pouvait lire : "Samir en prison à Villepinte assassiné le 6 janvier par les matons", "Liberté pour Isa, Juan, Damien et les autres ! Vive le sabotage ! Vive la révolte !" »

JANVIER 2009

Appel à une semaine de solidarité sans frontière avec Isa et tous les prisonniers du 18 au 25 janvier 2009

« Bonne année ?

Un an...

Ça fera bientôt un an qu'Isa est en prison. Qu'ils la transfèrent sans cesse : d'abord Fleury-Mérogis, puis Lille-Séquedin, Rouen, et aujourd'hui Versailles. Isa est accusée de la tentative d'incendie d'une voiture de flics pendant les élections présidentielles, et d'avoir eu en sa possession des plans d'un Établissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM), du chlorate de soude (produit servant à fabriquer des fumigènes) et des manuels de sabotage.

L'enquête est toujours en cours, il n'y a pas de date de procès. Ni pour elle, ni pour les autres accusés reliés à cette affaire (Damien et Juan, encore en prison, ainsi que Farid, Ivan et Bruno). Il s'agit d'une des enquêtes sous régime anti-terroriste (dont « Tarnac » est l'exemple le plus visible) qui concerne la dite « mouvance anarcho-autonome », catégorie policière utilisée pour désigner de multiples personnes participant à des luttes sociales.

Au bout d'un an, avant le 26 janvier au soir, les juges doivent décider de renouveler, ou pas, le mandat de dépôt criminel d'Isa : de la maintenir en détention préventive, ou de la libérer.

Parce que cette affaire est un exemple parmi d'autres de la répression et du serrage de vis généralisé qui frappe de plus en plus de personnes et remplit toutes les prisons y compris les nouvelles (pour étrangers, pour mineurs, de haute sécurité...),

Parce que notre solidarité s'adresse à celles et ceux qui se révoltent contre l'ordre de ce monde,

Appel à une semaine de solidarité internationale avec Isa et tous les prisonniers entre le 18 et le 25 janvier 2009 : multiplions les actions (banderoles, tags, rassemblements, réunions publiques, manif, feux d'artifice ?...) pour rompre l'isolement carcéral et continuer la lutte.

Encore une occasion d'échanger et de partager notre rage, et de s'en prendre à ce qui exploite et enferme.

Liberté pour Isa, Damien, Juan et tous les prisonniers !

Vive le sabotage !

Vive la révolte ! »

18 JANVIER

« Nous étions encore une centaine à nous réunir devant les portes de la maison d'arrêt, 28 avenue de Paris, à 16 h. Deux banderoles ont alors été déployées du côté de l'avenue qui mène au château de Versailles sur lesquelles on pouvait lire sur l'une, "Liberté pour Isa, Juan, Damien et tous les prisonniers" et sur l'autre "Destruction de toutes les prisons". En même temps de nombreux pétards étaient lancés vers le mur de la prison, dont certains au-delà, et on pouvait entendre "Libérez Isa ! Libérez les prisonnières !" Au bout d'un moment nous nous sommes déplacés vers une rue à côté, la rue de l'assemblée nationale, de laquelle on peut voir une partie des bâtiments de détention. Là, des pétards ont à nouveau été lancés de l'autre côté du mur et quelques feux d'artifices ont été tirés. Des prisonnières nous ont alors répondu en nous saluant de la main, ont crié "On veut la liberté !" et quelques mots ont pu être échangés. De notre côté, nous avons encore crié "Pierre par pierre, mur par mur, nous détruirons toutes les prisons !" et des "Tenez bon !", "Liberté !" ou "Feu aux prisons !" »

24 JANVIER 2009, PARIS

Appel à manif, le samedi 24 janvier. RDV à 15 h métro Barbès

« C'était rue de Clignancourt, devant le commissariat du 18^e arrondissement. Sous une bagnole de flics (une dépanneuse), des bouteilles d'essence et des allume-feu ont été retrouvés. Mais la voiture n'a pas brûlé...

C'était il y a plus d'un an, en mai 2007, pendant les élections présidentielles. Un moment où les manif étaient sauvages, où beaucoup de vitrines de permanences électorales ont éclaté, où des voitures de flics ont cramé.

Sous la voiture du XVIII^e ont aussi été retrouvées cinq traces ADN. Les flics prétendent qu'elles correspondent à trois personnes qui sont aujourd'hui en taule, accusées de cette tentative d'incendie, sous mandat de dépôt anti-terroriste :

Isa depuis presque un an (à Versailles)

Juan depuis 6 mois (à Bois d'Arcy)

Damien depuis plus de 4 mois (à Villepinte)

Vive la révolte ! Vive le sabotage !

Liberté pour tous les prisonniers ! »



Caisses de solidarité...

Mouvement lycéen, novembre 2005, lutte dite «anti-CPE», élections présidentielles et révoltes — individuelles ou collectives — quotidiennes, ... Les luttes rendant les antagonismes sociaux à nouveau tangibles ont resurgi ces dernières années en France. Face à elles, la répression ne se fait pas attendre : mises en examen, perquisitions, arrestations, distributions de peines, ... Si la solidarité s'exprime d'abord en acte en continuant la lutte, il faut aussi faire face à la situation des personnes directement confrontées à la répression. Dans diverses villes, des caisses de solidarité fleurissent. Si elles ne sont pas nécessairement connectées entre elles, les différentes options choisies ouvrent des débats (intérêt de payer les amendes ou les frais d'avocats, réserver l'argent aux cantines, ...)

A chaque mouvement social, au moment où l'Etat décide de distribuer des mois de prison, on peut entendre : "c'est incroyable, on n'a jamais vu un tel niveau de répression !". De même, trop souvent les proches d'un inculpé, lorsqu'ils s'organisent, soulignent la particularité de son cas, de sa personnalité, de son statut social, du contexte. Presque systématiquement, ils véhiculent l'idée que la répression qui les touche aurait un caractère "anormal", participerait d'un dysfonctionnement de la démocratie...

Nous considérons que cette répression est une partie intégrante de la "normalité" de ce monde. Elle est le lot commun de tout mouvement, qu'il soit social ou personnel. Nous nous devons simplement de ne pas être démunis lorsqu'elle s'exerce. Que le code pénal soit l'arme des dominants qui s'actualise par l'enfermement des dominés et des révoltés, nous n'en doutons pas. C'est pourquoi nous ne nous considérons pas comme des victimes d'une répression exceptionnelle mais comme des êtres pensant et agissant indépendamment des cadres légaux imposés. Les notions de culpabilité ou d'innocence ne font pas partie de notre vocabulaire. Nous défendons même les innocents.

Parce que nous savons que la répression ne se limite pas au coup de matraque qui s'abat sur le crâne du récalcitrant mais est constitutive de chaque moment du quotidien sous la domination de la pensée unique, qu'elle se manifeste par des milliers de dispositifs psychologiques ou matériels omniprésents nous obligeant à accepter une vie de merde sous la contrainte, nous nous inscrivons dans la continuité de révoltes individuelles ou collectives et mettons en place des moyens pour briser l'isolement face à la police, au juge ou au maton : création d'une caisse de solidarité sur la région rennaise, mise à disposition d'une liste d'avocat-es prêt-es à suivre la ligne de défense choisie par l'inculpé-e, création d'un réseau de personnes prêtes à se rassembler devant un commissariat ou un tribunal pour rendre visible le différend qui nous oppose à la machine répressive, contacts avec les détenu-es pour éviter l'oubli (courrier...).

>> LABIGORNE35@GMAIL.COM [RENNES]

Se retrouver avec les flics sur le dos, menottés, la gueule par terre, en garde à vue, puis finalement au tribunal avec une bonne amende ou quelques mois de prison : c'est une situation de plus en plus courante, qui touche de plus en plus de monde. Avec la multiplication des lois sur la sécurité, le moindre écart suffit et il en faut peu pour devenir illégal (...)

Face à la répression, à la police, à la justice il devient nécessaire de s'organiser. S'organiser sur du long terme pour trouver de la thune et la mettre en commun, pour payer des frais de justice, pour trouver des avocats qui s'occupent de ces affaires. S'organiser ce n'est pas "aider les autres qui en auraient besoin", c'est se retrouver à partir de ce qu'on vit, se tenir concrètement et faire face ensemble.

>> ANTIREPRESSONLYON@GMAIL.COM [LYON]

Contre toutes les prisons

Aujourd'hui, de manière générale, la taule est une arme aussi banalement appliquée contre la conflictualité sociale que le coup de matraque ou le lacrymogène. La prison n'est pas qu'un lieu où l'on enferme pour détruire méthodiquement le déviant, c'est aussi une idée distillée dans tout le corps social, une menace qui doit produire que chacun se tienne tranquille. Elle est l'aboutissement des techniques d'isolement et de séparation. De plus en plus nombreux sont celles et ceux qui finissent enfermés derrière des murs et des portes bien verrouillés par des cercles concentriques de matons, de juges, de flics, de journalistes, de syndicalistes responsables. Arracher l'individu à ses relations, séparer chaque corps par l'encellulement et aussi isoler une partie des prolétaires que l'on enferme des autres, restées à l'extérieur : voilà la technique et la fonction du système carcéral. Et si la solidarité est l'arme la plus efficace contre la répression – et la prison en particulier – c'est parce qu'elle est l'exact contraire de ces séparations.

Kalimero est un collectif et une caisse de solidarité. En prison on a besoin d'argent pour se procurer les denrées de base (sel, sucre, timbres, tabac, etc.). Pour permettre aux personnes incarcérées de satisfaire ces besoins élémentaires, nous souhaitons leur envoyer des mandats mensuels de 120 euros.

>> KALIMEROPARIS@GMAIL.COM [PARIS]

Kalimero sous le soleil

>> KALIMEROSOUSLESOLEIL@NO-LOG.ORG [MONTPELLIER-MARSEILLE-ETC...]

Émissions radios contre la prison...

Brest : Extra-Muros – le lundi de 19h à 20h. (émission de messages) – Fréquence Mutine 103.8 FM - www.frequencemutine.net – 06 84 33 91 52 – Prison couverte : MA de l'hermitage

Dijon : Sur les toits – un dimanche sur deux de 18h à 19h – Radio Campus 92.2 FM – Prison couverte : MA de Dijon

Grenoble : Les Murs ont des Oreilles – le 1^{er} et 3^e mercredi de 19h à 20h – Radio Kaléidoscope 97 FM – direct : 04 76 09 09 09 – Prison couverte : MA de Varcès

Marseille : Radio Galère 88.4 FM

Haine des chaînes – un lundi sur deux de 20h à 21h – direct : 04 91 08 28 15 – 41, rue Jobin 13003 Marseille

Parloir libre – le jeudi de 20h30 à 22h et le samedi de 20h à 22h – direct : 04 91 08 28 10 – 82, avenue R. Salengro 13003 Marseille

Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles

Région Parisienne : L'Envolée – le vendredi de 19h à 20h30 – Fréquence Paris Plurielle 106.3 FM – www.rfpp.net – envoleeradio@yahoo.fr – (rediffusion le lundi à 12h30) – direct : 01 40 05 06 10 – 43, rue de Stalingrad 93100 Montreuil – Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

Rennes : Transmurail Express – le samedi de 12h30 à 14h – Radio Campus 88.4 FM – direct : 02 99 33 90 00 – c/o Université Rennes II, Place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex – Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes

Saint-Etienne : Papillon – le 1^{er} dimanche du mois de 17h30 à 19h – Radio Dio 89.5 FM – www.radiodio.org – (rediffusion à Lyon sur Radio Canut 102.2 FM) – Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : Saint Paul / Saint Joseph / Montluc)

Toulouse : Bruits de Tôle – le jeudi de 19h à 20h. (pas de messages) – Canal Sud 92.2 FM – www.canalsud.net – direct : 05 61 53 36 95 – 40, rue Alfred Dumesnil 31400 Toulouse – Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban

Valence : Collectif Solidarité Prisonniers – le 3^e lundi du mois de 18h15 à 19h – Radio Méga 99.2 FM – www.radio-mega.com – solidarite@no-log.org – Tél. du direct : 04 75 44 16 15 – 135 rue Prompsaul 26000 Valence – (Rediffusion le mercredi de 12h15 à 13h) – Prison couverte : MA de Valence

SOMMAIRE

RETOUR SUR LES DIFFÉRENTES ARRESTATIONS ET PROCÉDURES

LETTRES DE L'INTÉRIEUR

- *Antiterrorisme : lettre d'Isa et Farid, les 2 de Vierzon.* [p. 10]
- *Vues du délire antiterroriste, par Farid.* [p. 11]
- *Pourquoi je me suis fait la malle – Lettre ouverte n°1 de Bruno.* [p. 12]
- *Lettre d'Isa depuis la prison de Lille-Séquedin (mai 2008).* [p. 13]
- *Lettre de Damien en prison à Villepinte.* [p. 15]
- *Lettre de Juan depuis la prison de Rouen (octobre 2008).* [p. 16]
- *Récit d'un mouvement à la maison d'arrêt des femmes de Rouen (juillet 2008), par Isa.* [p. 17]

LUTTES & RÉVOLTES

- *Briser les prismes de l'État.* [p. 20]
- *Temps de chien.* [p. 22]
- *Anarcho-autonome.* [p. 24]

ADN

- *Existe-t-il un gène de flic ?* [p. 25]
- *Affiche "Crachez ici c'est pour nos fichiers".* [p. 26]
- *Expertise génétique, laboratoires & tribunaux.* [p. 26]

PRISONS POUR ÉTRANGERS

- *Affiche "Rassemblement contre la machine à expulser à La Chapelle".* [p. 30]
- *Comme une prison qui brûle.* [p. 30]
- *Affiche "Beau comme des centres de rétention qui flambent".* [p. 32]
- *Quand Vincennes a brûlé.* [p. 33]
- *Liberté pour les inculpés de feu Vincennes !* [p. 35]
- *L'État isole, renforçons les liens !* [p. 35]

SABOTAGES

- *Sur les sabotages de voies de chemin de fer.* [p. 36]
- *Du sabotage considéré comme un des beaux arts.* [p. 37]
- *La Caténaire qui cachait la forêt.* [p. 38]
- *Antiterrorisme : la dépanneuse raconte !* [p. 42]
- *Un pavé dans les rouages.* [p. 43]

TACTIQUES POLICIÈRES & JUDICIAIRES

- *« Tactiques d'interrogatoires policiers ».* [p. 46]
- *Directive de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (ministère de la Justice).* [p. 49]
- *Le « cadeau » de la juge antiterroriste.* [p. 50]

SOLIDARITÉ

- *Quelques réactions sur les comités de soutien de novembre.* [p. 52]
- *Qu'est-ce que la solidarité ?* [p. 54]
- *Chronologie des actions de solidarité [avril-décembre 2008].* [p. 55]

« On lâchera rien, tout continue.
Solidarité avec les prisonniers, avec les révoltés »

